



Édition 2023

# Panorama des finances publiques du Québec

## Remerciements

La Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke tient à remercier de son appui renouvelé le ministère des Finances du Québec et désire lui exprimer sa reconnaissance pour le financement dont elle bénéficie afin de poursuivre ses activités de recherche.

## Mission de la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques

La Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques (CFFP) a été mise sur pied le 15 avril 2003. Sa mission est à la fois de développer la recherche multidisciplinaire et de diffuser des connaissances sur les enjeux socioéconomiques relatifs à la politique fiscale et aux finances publiques.

Pour plus de détails sur la CFFP, visitez son site internet à l'adresse :  
<http://cffp.recherche.usherbrooke.ca>.

**Cette publication annuelle est le fruit d'un travail collectif effectué sous la direction de Michaël Robert-Angers auquel ont également participé Luc Godbout, Frédérick Hallé-Rochon, Suzie St-Cerny et Julie S. Gosselin.**

Les auteurs collaborent aux travaux de la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, qu'ils remercient de son appui financier qui a permis la réalisation de cette publication.

### Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques

École de Gestion, Université de Sherbrooke

2500, boul. de l'Université

Sherbrooke (Québec) J1K 2R1

[cffp.eg@usherbrooke.ca](mailto:cffp.eg@usherbrooke.ca)

### Pour citer cette étude :

Collectif sous la direction de Michaël Robert-Angers, *Panorama des finances publiques du Québec – Édition 2023*, Cahier de recherche 2023-12, Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, 63 p.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>Mot du titulaire .....</b>	<b>1</b>
<b>1. Perspectives fédérales et québécoises .....</b>	<b>5</b>
1.1 Gouvernement fédéral.....	6
1.2 Gouvernement du Québec.....	17
<b>2. Comparaisons interprovinciales.....</b>	<b>34</b>
2.1 Revenus.....	35
2.2 Dépenses.....	40
2.3 Solde.....	43
2.4 Dette nette.....	44
<b>3. Comparaisons internationales.....</b>	<b>46</b>
3.1 Revenus.....	47
3.2 Dépenses.....	49
3.3 Solde.....	53
3.4 Dette.....	57
<b>Pour conclure</b>	<b>63</b>

## Liste des tableaux

Tableau 1.	Méthodes d'attribution au Québec d'une part de la dette fédérale, 31 mars 2022.....	57
Tableau 2.	Dette brute des administrations publiques au Québec, 31 mars 2022 – méthodologie OCDE/FMI.....	58
Tableau 3.	Dette nette des administrations publiques au Québec, 31 mars 2022 – méthodologie OCDE/FMI.....	60

## Liste des graphiques

Graphique 1.	Revenus du gouvernement fédéral, 1983-1984 à 2027-2028, en pourcentage du PIB.....	6
Graphique 2.	Dépenses du gouvernement fédéral, 1983-1984 à 2027-2028, en pourcentage du PIB.....	8
Graphique 3.	Composition des dépenses du gouvernement fédéral, 1983-1984 à 2027-2028, en pourcentage du total.....	9
Graphique 4.	Solde budgétaire du gouvernement fédéral, 1983-1984 à 2027-2028, en pourcentage du PIB.....	11
Graphique 5.	Revenus et charges, gouvernement fédéral, 2022-2023, en dollars.....	12
Graphique 6.	Évolution de la dette brute, de la dette nette et du déficit accumulé du gouvernement fédéral, 1983-1984 à 2027-2028, en pourcentage du PIB.....	14
Graphique 7.	Revenus consolidés du gouvernement du Québec, 1997-1998 à 2027-2028, en pourcentage du PIB.....	17
Graphique 8.	Composantes des revenus consolidés du gouvernement du Québec, 1997-1998 à 2027-2028, en pourcentage du total.....	19
Graphique 9.	Dépenses de portefeuilles et dépenses consolidées du gouvernement du Québec, 1999-2000 à 2027-2028, en pourcentage du PIB.....	21
Graphique 10.	Composantes des dépenses de portefeuilles du gouvernement du Québec, 1999-2000 à 2024-2025, en pourcentage du total.....	22
Graphique 11.	Taux de croissance annuel des dépenses de portefeuilles du gouvernement du Québec, 2000-2001 à 2024-2025, en pourcentage.....	23
Graphique 12.	Revenus et dépenses, gouvernement du Québec, 2022-2023, en dollars.....	25
Graphique 13.	Évolution du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire et des comptes publics du gouvernement du Québec, 1981-1982 à 2027-2028, en pourcentage du PIB.....	26
Graphique 14.	Évolution de la dette brute et de la dette nette du gouvernement du Québec, 1997-1998 à 2027-2028, en pourcentage du PIB.....	29
Graphique 15a.	Revenus autonomes des provinces canadiennes, 2021-2022, en pourcentage du PIB.....	35
Graphique 15b.	Revenus de transferts fédéraux des provinces canadiennes, 2021-2022, en pourcentage du PIB.....	35
Graphique 16.	Transferts fédéraux 2021-2022, par habitant et selon la source, en dollars.....	37
Graphique 17.	Composition des revenus des provinces canadiennes, 2021-2022, en pourcentage du total.....	38
Graphique 18.	Dépenses des gouvernements des provinces canadiennes, 2021-2022, en pourcentage du PIB.....	40
Graphique 19a.	Composantes des dépenses des administrations publiques provinciales et locales consolidées, 2021, en pourcentage du PIB.....	41
Graphique 19b.	Composantes des dépenses des administrations publiques provinciales et locales consolidées, 2021, en pourcentage du total.....	41
Graphique 20.	Solde budgétaire aux comptes publics des gouvernements des provinces canadiennes, 2021-2022, en pourcentage du PIB.....	43
Graphique 21.	Dette nette des provinces canadiennes au 31 mars 2022, en pourcentage du PIB.....	44
Graphique 22.	Revenus (fiscaux et non fiscaux) de l'ensemble des administrations publiques, pays avancés membres de l'OCDE et provinces canadiennes, 2021, en pourcentage du PIB.....	47
Graphique 23.	Évolution des revenus totaux des administrations publiques, moyenne pondérée OCDE, Canada et Québec, 1981-2024, en pourcentage du PIB.....	48
Graphique 24.	Dépenses totales des administrations publiques, pays avancés membres de l'OCDE et provinces canadiennes, 2021, en pourcentage du PIB.....	49
Graphique 25.	Évolution des dépenses totales des administrations publiques, moyenne pondérée OCDE, Canada et Québec, 1981-2024, en pourcentage du PIB.....	50

Graphique 26.	Dépenses de santé, par sources de financement, pays avancés membres de l'OCDE et provinces canadiennes, 2020, en pourcentage du PIB.....	51
Graphique 27.	Dépenses publiques et privées au titre des établissements d'enseignement primaire et secondaire, pays avancés membres de l'OCDE et provinces canadiennes, 2019, en pourcentage du PIB.....	52
Graphique 28.	Solde financier des administrations publiques, pays avancés membres de l'OCDE et provinces canadiennes, 2021, en pourcentage du PIB.....	53
Graphique 29.	Évolution du solde des administrations publiques, moyenne pondérée OCDE, Canada et Québec, 1981-2024, en pourcentage du PIB.....	54
Graphique 30.	Dette brute des administrations publiques, pays de l'OCDE et estimation pour le Québec, 2021, en pourcentage du PIB.....	59
Graphique 31.	Dette nette des administrations publiques, pays de l'OCDE et estimation pour le Québec, 2021, en pourcentage du PIB.....	61

## Liste des encadrés

Encadré 1 –	Comprendre les ratios utilisant le PIB au dénominateur.....	7
Encadré 2 –	Écarts entre l'énoncé économique de l'automne 2022 et le Budget 2023 du gouvernement fédéral.....	13
Encadré 3 –	Évolution projetée des frais de la dette publique fédérale.....	15
Encadré 4 –	Ancrage budgétaire et viabilité financière du gouvernement fédéral.....	16
Encadré 5 –	Revenus autonomes et transferts fédéraux du Québec.....	18
Encadré 6 –	Équilibre fiscal en bref.....	20
Encadré 7 –	Comparaison de la croissance des dépenses de portefeuilles.....	24
Encadré 8 –	PIB potentiel et décomposition des soldes budgétaires.....	28
Encadré 9 –	Comprendre la dette publique québécoise – concepts.....	30
Encadré 10 –	Législation et facteurs de croissance de la dette nette.....	31
Encadré 11 –	Soutenabilité budgétaire de long terme.....	32
Encadré 12 –	Dette fédérale et provinciale provenant des déficits cumulés.....	33
Encadré 13 –	Recettes des villes canadiennes.....	36
Encadré 14 –	Transfert canadien en matière de santé.....	39
Encadré 15 –	Dépenses de santé reliées à la COVID-19.....	42
Encadré 16 –	Solde budgétaire prévisionnel des provinces canadiennes.....	43
Encadré 17 –	Évolution des soldes aux comptes publics du Québec et de l'Ontario depuis 2007-2008.....	44
Encadré 18 –	Dettes nettes prévisionnelles des provinces canadiennes.....	45
Encadré 19 –	Variation anticipée des soldes des administrations publiques – Horizon de prévision du FMI.....	55
Encadré 20 –	Solde des administrations publiques selon la province.....	56
Encadré 21 –	Évolution de la dette entre 2019 et 2021.....	62

# Mot du titulaire

Je vous présente l'édition 2023 du **Panorama des finances publiques du Québec** de la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques. Ce document recense une multitude d'indicateurs importants de finances publiques regroupés en plus de cinquante graphiques, tableaux et encadrés. Il présente la situation des finances publiques au Québec qui est conditionnée par les actions du gouvernement fédéral et du Québec poursuivant chacun leurs propres politiques budgétaires, mais rappelons que les actions de l'un peuvent affecter celles de l'autre.

« Ce document recense une multitude d'indicateurs importants de finances publiques regroupés en plus de cinquante graphiques, tableaux et encadrés. »

Les données réelles les plus récentes disponibles, le plus souvent 2021, sont utilisées pour les comparaisons et ont pour objectif de consolider dans un même document des informations de base sur les finances publiques du Québec. Une perspective historique est également présente dans plusieurs cas. Puis, s'ajoutent, lorsque disponibles, la présentation des données provisoires de 2022 ainsi que des prévisions fournies par les gouvernements fédéral, celui du Québec, par le l'OCDE et le FMI, permettant de constater ce qui est aujourd'hui anticipé à moyen terme en matière d'indicateurs de finances publiques.

Le Panorama contient trois sections. Selon les sections, il est possible d'analyser la situation budgétaire du gouvernement fédéral, puis du gouvernement du Québec (section 1), ensuite de comparer le Québec avec les autres provinces, pour l'administration provinciale (section 2), et enfin d'effectuer une comparaison de la situation prévalant au Québec à celle des finances publiques des pays membres de l'OCDE, cette fois en considérant l'ensemble des administrations publiques transigeant avec les agents économiques présents dans une juridiction (section 3).

La publication du *Panorama* me sert de prétexte pour rappeler un constat relativement aux équilibres financiers de courts termes découlant de la plus récente ronde budgétaire du fédéral et du Québec.

## Budget fédéral

Le Budget fédéral 2023 prévoit des charges de programmes significativement plus importantes que prévu dans son budget précédent. Plus de 67 milliards de dollars de nouvelles initiatives s'ajoutent sur l'horizon de cinq ans. Une fois qu'on tient compte des mesures de financement de 24,3 milliards de dollars, le coût net serait de 43 milliards de dollars entre 2022-2023 à 2027-2028. S'ajoute à cela un service de la dette croissant chaque année.

Encore une fois, et contrairement à ce qu'il a présenté au moment de l'Énoncé économique de l'automne 2022, le budget fédéral 2023 a repoussé hors de l'horizon de 5 ans le retour à l'équilibre budgétaire. Or, cela ne s'explique pas que par une détérioration des conditions économiques, car même le scénario plus optimiste ne permet pas de retrouver l'équilibre budgétaire sur la période de projection.

Au fil des années, le gouvernement a élargi certaines de ses interventions permanentes, comme la mise en place du Régime canadien de soins dentaires. Le dernier budget fédéral a par exemple ajouté 7,3 milliards de dollars sur cinq ans, l'annonce de l'élargissement du Régime à l'ensemble des Canadiens dont le revenu familial annuel est de moins de 90 000 \$ est la nouvelle dépense budgétaire la plus coûteuse après la hausse des transferts fédéraux en santé. Cela porte le coût total sur cinq ans à 13 milliards de dollars pour le Régime de soins dentaires. Le point ici ne porte pas sur la pertinence d'élargir la couverture publique, mais plutôt sur la nécessité de déterminer adéquatement son financement.

Ultimement, même si l'endettement canadien se compare avantageusement bien sur la scène internationale, les reports de l'équilibre budgétaire ont pour conséquence de retarder la réduction du ratio de la dette nette à son niveau pré-pandémie. Comme le souligne le Fonds monétaire international dans son plus récent rapport sur le Canada, en vue de faire face aux chocs futurs, le Canada doit prioriser la reconstitution de sa marge de manœuvre<sup>1</sup>.

### Budget du Québec

Dans le dernier budget du Québec, deux éléments contribuent à poursuivre les travaux d'assainissement des finances publiques entrepris au cours des dernières décennies. D'abord, le ministre des Finances a révélé une nouvelle cible d'endettement, impliquant des changements à la *Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations*. Actuellement, la Loi prévoit des cibles d'endettement à atteindre en 2025-2026, soit un ratio de dette brute de 45 % du PIB (cible déjà atteinte) et un ratio de dette représentant les déficits cumulés de 17 % du PIB (cible qui ne serait pas atteinte avant le 31 mars 2028). Le Budget 2023-2024 propose donc de nouvelles cibles axées sur la réduction de la dette nette. L'objectif serait de réduire le ratio de dette nette au PIB à l'intérieur d'une fourchette allant de 27,5 % à 32,5 % d'ici 15 ans (2037-2038, cible médiane de 30 %). Une cible intermédiaire est ajoutée, à 33 % ( $\pm 2,5$  points de pourcentage) d'ici 2032-2033. Les revenus dédiés au Fonds des générations se composeront dorénavant seulement des redevances hydrauliques d'Hydro-Québec et des producteurs privés, de la contribution additionnelle de 650 millions de dollars prise à même le dividende payé par Hydro-Québec au gouvernement et des revenus de placement.

La nouvelle cible d'endettement du Québec est déterminée en fonction de la dette nette. Elle est constituée des passifs du gouvernement moins ses actifs financiers. Elle représente la dette qui a servi à financer les investissements en immobilisations ainsi que celle qui a servi à financer des dépenses courantes. Une des raisons justifiant son utilisation est qu'il s'agit d'un concept utilisé par l'OCDE, le FMI et les autres provinces et qu'elle facilite les comparaisons entre ces dernières. À cet égard, sur la base de la dette nette mesurée en proportion de l'économie, le Québec présentait la troisième plus importante dette nette des provinces au 31 mars 2022.

Le deuxième élément d'assainissement des finances publiques inclus au budget est la confirmation par le gouvernement de la fin de la suspension de la *Loi sur l'équilibre budgétaire*. Le gouvernement du Québec présente donc le plan de résorption des déficits qui requiert le retour à l'équilibre budgétaire en 2027-2028. Il est ainsi prévu que le déficit, au sens de la *Loi sur l'équilibre budgétaire*, passera de 5 milliards de dollars en 2022-2023 à l'équilibre en 2027-2028, avec une réduction du déficit de 1 milliard de dollars par année. Exprimé en pourcentage du PIB, le poids du déficit est déjà inférieur à 1 % en 2022-2023. Pour respecter le plan, il est indiqué que les dépenses s'ajusteront en fonction des revenus. Cette façon de faire nécessite donc que les revenus croissent annuellement à un rythme de 1 milliard de dollars supérieur aux dépenses. C'est assurément là que réside le principal défi du gouvernement.

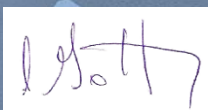
Il ressort donc des visions légèrement différentes selon le gouvernement : Le gouvernement fédéral ne montre pas de retour à l'équilibre, mais le poids de son déficit est relativement bas en fin de période de projection. Et, malgré l'incertitude économique, notamment pour 2023, aucune provision n'est incluse au cadre budgétaire du gouvernement fédéral. De son côté, le gouvernement du Québec présente une trajectoire permettant un retour à l'équilibre budgétaire, tout en tenant compte d'une provision pour éventualités, mais pour ce faire, la croissance des dépenses est moins rapide que la croissance naturelle des revenus.

Ce constat est un exemple d'analyses à partir de données du *Panorama*. À vous d'en faire d'autres parmi la panoplie des tableaux, graphiques et encadrés qui suivent.

Sur ce, bonne lecture !

---

<sup>1</sup> Fonds monétaire international (2023), *Canada: Staff Concluding Statement of the 2023 Article IV Mission*, 20 juin 2023.



Luc Godbout, Titulaire de la Chaire en fiscalité et en finances publiques



# L'Édition 2023 en bref

Le *Panorama des finances publiques* présente la situation des finances publiques au Québec, à partir des données le plus récentes disponibles. Le présent chapitre propose une série de constats par type d'indicateurs, soit revenus, dépenses, solde et dette nette.

## Revenus

En 2021-2022, les revenus du gouvernement fédéral mesurés en proportion du PIB se situent à 16,5 %. Il faut remonter au début des années 2000 pour constater un niveau aussi élevé, celui-ci ayant plutôt oscillé autour de 15 % au cours des 20 dernières années. Bien que l'importance des revenus anticipés en 2022-2023 soit à la baisse (15,7 %), les prévisions de revenu à plus long terme font aussi état de revenus équivalant à 16,5 % du PIB.

De même, les revenus du Québec ont atteint, en 2021-2022, le ratio le plus élevé depuis 1997-1998 (27,5 % du PIB). Seule l'Île-du-Prince-Édouard montre un ratio plus élevé (29,8 %) en 2021-2022. Cette hausse est en grande partie attribuable aux revenus fiscaux, qui sont passés de 19,4 % du PIB en 2020-2021 à 20,6 % du PIB en 2021-2022. Ce ratio devrait se rétablir à 19,5 % dès 2023-2024, mais reste un niveau relativement élevé qui n'a été atteint qu'à trois reprises depuis 1997-1998.

Du point de vue des revenus consolidés des administrations publiques au Québec, ceux-ci sont plus élevés que ceux de la moyenne pondérée des pays de l'OCDE, se situant au 10<sup>e</sup> rang des pays avancés de l'OCDE présentant les ratios au PIB les plus élevés en 2021. Le poids de ces revenus suit une tendance à la hausse au Québec depuis 2010.

## Dépenses

À la suite d'un bond considérable des dépenses du gouvernement fédéral en 2020-2021 à 29,2 % du PIB en contexte pandémique, celles-ci s'établissent à 20,1 % en 2021-2022. Les prévisions établies jusqu'en 2027-2028 ramènent progressivement ce taux à 16,9 %, un niveau qui demeure supérieur au niveau prépandémie, ponctuellement atteint en 2009-2010, mais qui autrement correspond au niveau connu à la fin des années 1990.

Un examen des dépenses consolidées du gouvernement du Québec montre aussi un poids élevé en 2021-2022 à 27 % du PIB après le taux inédit de 28,2 % atteint l'année précédente. Ici encore, seule l'Île-du-Prince-Édouard montre un niveau de dépenses en proportion du PIB plus élevé parmi les provinces (30,1 %). Il est prévu que le taux de dépenses du Québec revienne aux niveaux enregistrés au cours des années 2010 à compter de 2023-2024.

En considérant cette fois les dépenses de l'ensemble des administrations publiques, on constate à nouveau que celles-ci sont plus élevées au Québec (52,7 %) que pour la moyenne pondérée des pays de l'OCDE en 2021 (46,1 %). Dans ce cas, six pays montrent des ratios plus élevés parmi les pays avancés de l'OCDE.

## Solde

Le gouvernement fédéral affiche, en 2021-2022, un déficit à 3,6 % du PIB, un niveau similaire à celui enregistré en 2009-2010 entraîné dans ce cas par la crise financière. Aucun retour à l'équilibre n'est prévu d'ici 2027-2028 alors que le déficit devrait s'établir à -0,4 % du PIB.

De son côté, le solde budgétaire du gouvernement du Québec au sens de Loi sur l'équilibre budgétaire est de -0,2 % du PIB en 2021-2022 et devrait revenir à l'équilibre en 2027-2028. Dans la comparaison avec les autres provinces, en utilisant le ratio du déficit au PIB, mais cette fois-ci selon les comptes publics, le résultat du Québec est positif (0,6 % du PIB). Cinq autres provinces affichent aussi des soldes positifs. Le solde du Québec, sous cette base, est supérieur à la moyenne canadienne (0,3 % du PIB).

Un examen du solde de l'ensemble des administrations publiques au Québec montre que les revenus amassés sont inférieurs aux dépenses (besoins financiers nets). Les administrations publiques au Québec affichent toutefois un déficit moins important (-5,2 %) que la moyenne pondérée des pays de l'OCDE (-7,3 %). Cette moyenne étant affectée par le solde largement déficitaire des États-Unis, le plus important de ce groupe de pays (-12,1 % du PIB).

## Dettes nettes

Mis en comparaison au niveau pré-pandémie, le poids de la dette nette du gouvernement fédéral est fortement haussé, passant de 35,1 % du PIB au 31 mars 2020 à 48 % du PIB au 31 mars 2022. Son poids redescend sur la période de prévision, pour atteindre 43,6 % en 2027-2028. Au Québec, après un poids de la dette qui est passé de 40 % au 31 mars 2020 à 42,2 % au 31 mars 2021, le ratio dette nette-PIB atteint 38,1 % au 31 mars 2022 et devrait se situer à 35,8 % au 31 mars 2028. Dans la comparaison interprovinciale, le poids de la dette nette du Québec au 31 mars 2022 est au 3<sup>e</sup> rang des provinces avec le poids le plus élevé, après Terre-Neuve-et-Labrador et l'Ontario.

Enfin, lorsqu'on additionne les dettes nettes de l'ensemble des administrations publiques au Québec (part de la dette fédérale, Québec, municipalités, etc.), il est possible de constater que cet indicateur demeure inférieur en pourcentage du PIB à celui d'une majorité de pays du G7.

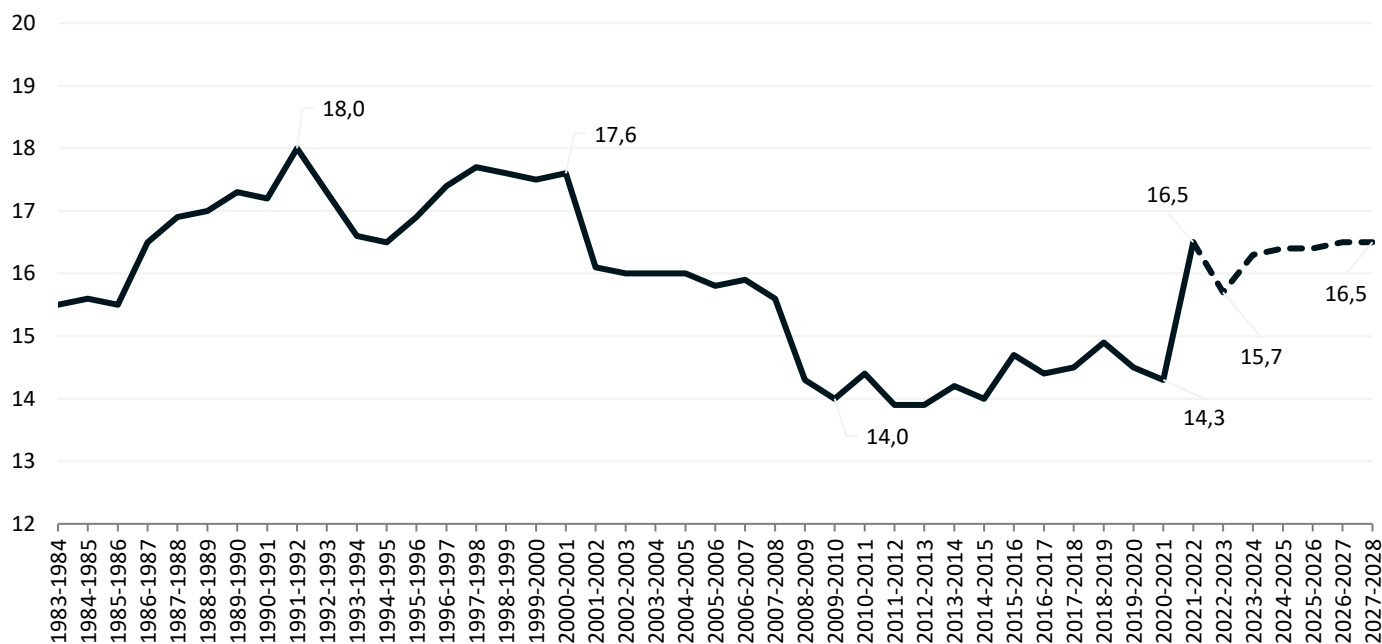
# Perspectives fédérales et québécoises

Cette section renferme les principales données de finances publiques relatives aux gouvernements fédéral et du Québec. Les données utilisées proviennent notamment des budgets présentés au printemps 2023. Après la crise pandémique et la courte récession que celle-ci a générée, affectant fortement les dépenses, les pressions inflationnistes qui ont débuté dans la seconde moitié de 2021 agissent à la hausse sur les revenus de 2021-2022, leur niveau étant particulièrement élevé. Tandis que l'importance des déficits budgétaires diminue progressivement, l'analyse permet aussi de constater l'effet différencié de la crise pandémique sur l'endettement des deux ordres de gouvernement.

En contexte de ralentissement économique à la fin de 2022 et au début de 2023 le retour des indicateurs de revenus et de dépenses aux niveaux pré-pandémiques est repoussé à 2023-2024 du côté du gouvernement du Québec ceci se reflétant sur un solde prévisionnel en équilibre à compter de 2027-2028. Pour ce qui est du gouvernement fédéral, les revenus devraient demeurer élevés en comparaison aux niveaux enregistrés depuis le début des années 2000, à environ 16,5 % du PIB, tandis que les dépenses tendront plutôt vers 17 % laissant subsister un déséquilibre sur l'ensemble de la période de prévision.

## 1.1 Gouvernement fédéral

Graphique 1. Revenus du gouvernement fédéral, 1983-1984 à 2027-2028, en pourcentage du PIB



Source : Gouvernement du Canada (2022), *Tableaux de référence financiers* (comptes publics), tableau 4 ; Gouvernement du Canada (2023), *Budget 2023-2024*, tableau A1.5, p.229.

Les revenus du gouvernement fédéral s'élèvent à 16,5 % du PIB en 2021-2022, en hausse de 2,2 points de pourcentage par rapport à l'année précédente. Il faut remonter à la période s'échelonnant entre 1987-1988 et 2000-2001 pour retrouver un niveau supérieur, alors que ces revenus se sont situés à plusieurs reprises au-dessus de 17 % PIB. Entre 2020-2021 et 2021-2022, les revenus fiscaux ont progressé de 66,8 G\$, une hausse de 23,5 %, contribuant à la hausse des revenus totaux.

Ce rebond contraste avec la baisse constante de l'importance des revenus du gouvernement fédéral entre 2000-2001 et 2009-2010, ceux-ci passant alors de 17,6 % du PIB à 14 % du PIB, puis se stabilisant entre 13,9 % et 14,9 % du PIB jusqu'en 2020-2021.

La prévision des revenus en pourcentage du PIB contenue au budget 2023 montre une baisse de 0,8 point de pourcentage pour 2022-2023, mais un retour à environ 16,5 % du PIB pour les 4 dernières années de la période de prévision. Pour rappel, bien que le niveau de revenu projeté dans le cadre du budget de 2022 progressait lui aussi à compter de 2022-2023, il n'atteignait que 15,7 % du PIB en 2026-2027. Cette embellie est notamment attribuable à la hausse anticipée des revenus fiscaux, dont ceux tirés de l'impôt des sociétés.

## Encadré 1 – Comprendre les ratios utilisant le PIB au dénominateur

Les indicateurs utilisant le PIB comme dénominateur permettent, dans le cas d'analyses s'échelonnant sur plusieurs années, de neutraliser l'effet de l'inflation. Comme les valeurs au numérateur et au dénominateur incluent toutes les deux les effets de l'inflation, en mesurant un ratio, l'effet est éliminé.

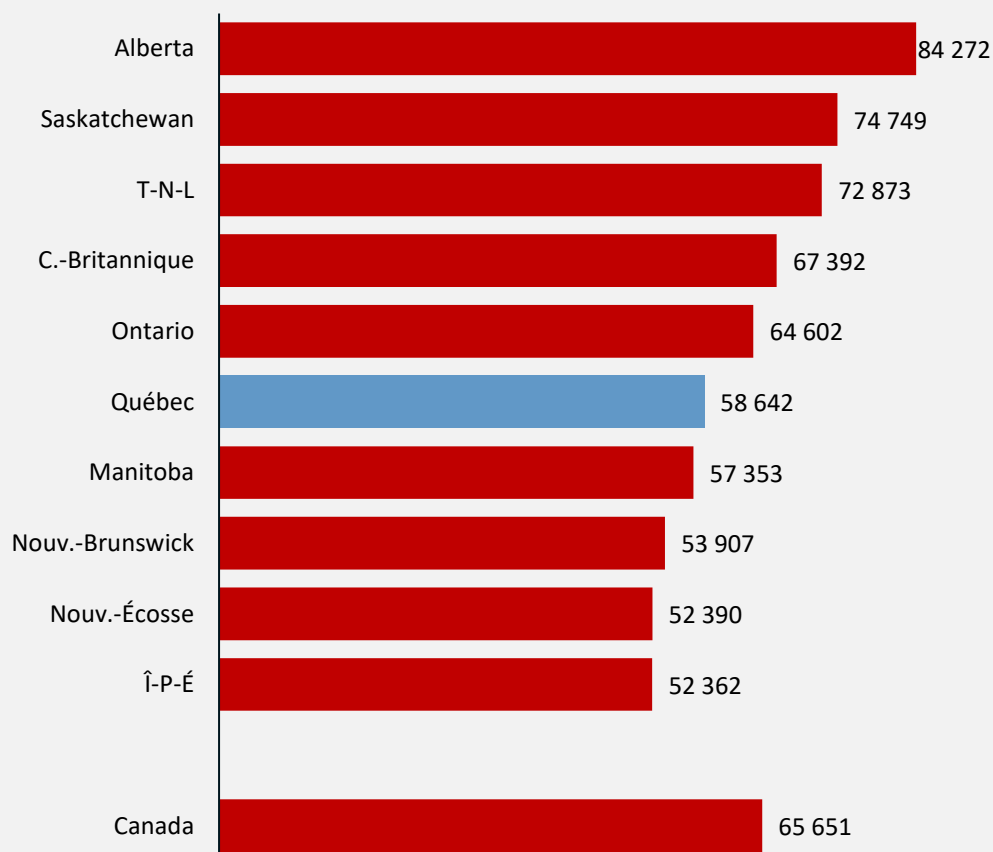
$$\text{Ratio} = \frac{\text{Variable A avec inflation}}{\text{Variable B avec inflation}} = \frac{\text{Variable A avec inflation}}{\text{Variable B avec inflation}}$$

Aussi, cette façon de faire permet, dans une certaine mesure, de faciliter les comparaisons entre économies de tailles différentes en relativisant le poids des indicateurs de la production économique. Cependant, il faut en comprendre les limites. À titre d'exemple, en période de récession, les indicateurs utilisant le PIB au dénominateur pourront être plus élevés sans hausses corrélatives de l'élément au numérateur, ce fut notamment le cas en 2020 alors que le PIB fut fortement affecté à la baisse par les restrictions sanitaires.

Une autre limite est la disparité du niveau de production économique mesuré par le PIB. Au Canada, le PIB par habitant se situe à 65 651 \$ par habitant en 2021. Par contre, il varie passablement entre les provinces, de 52 362 \$ à l'Île-du-Prince-Édouard à 84 272 \$ en Alberta, cette province surpassant la moyenne canadienne de 28,4 %. Par conséquent, le même revenu collecté (ou la même dépense effectuée) aura un effet différent sur le ratio d'une province présentant un PIB plus fort ou plus faible.

Les programmes pancanadiens et les mesures redistributives fédérales ont notamment pour effet de permettre aux provinces moins nanties d'assurer un niveau de biens et services (et de dépenses publiques) minimal, sans égard à leur niveau de richesse. Par conséquent, ces mesures ont pour effet de hausser le ratio dépense/PIB des administrations publiques des provinces présentant des niveaux de PIB plus faibles.

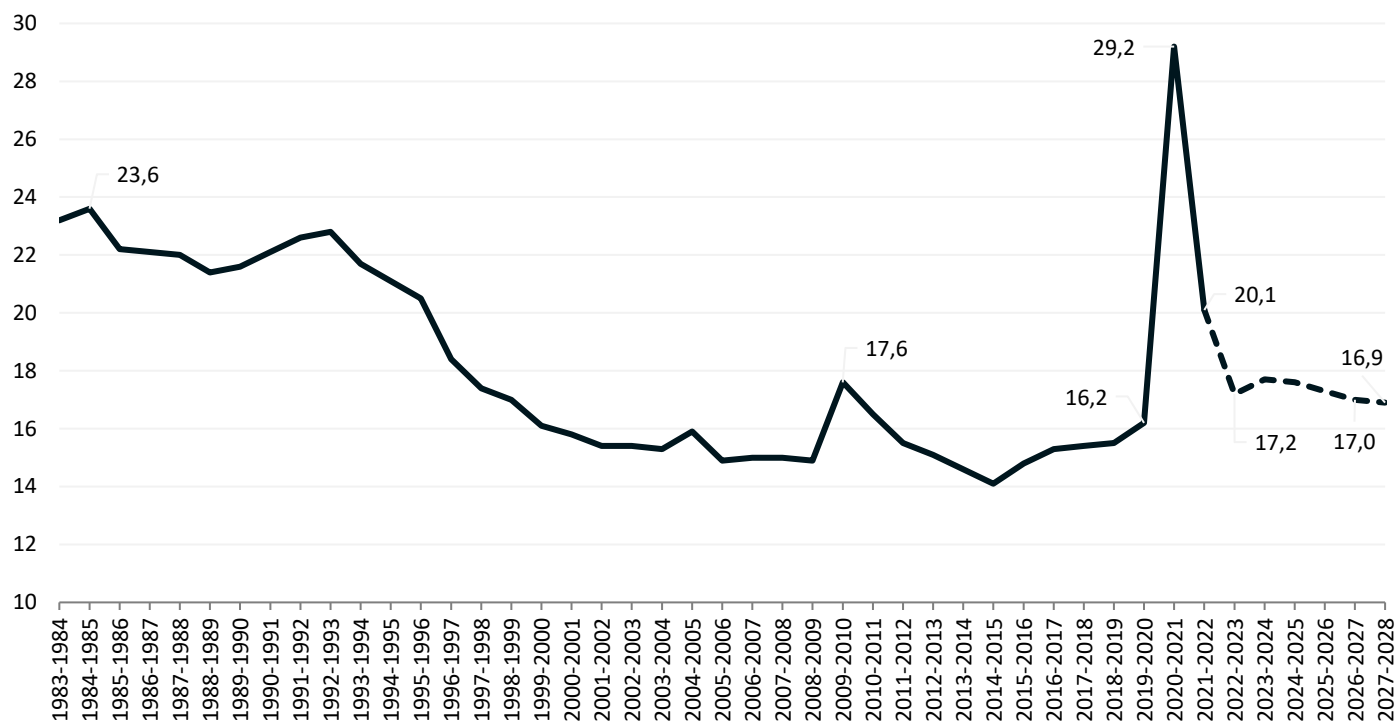
Produit intérieur brut par habitant, provinces canadiennes, 2021, en dollars



Source : Statistique Canada, tableaux 36 10 0221 01 et 17 10 0005 01 (consultés le 20 mars 2023).

Les données montrent qu'en 2021, l'Alberta, la Saskatchewan et Terre-Neuve-et-Labrador, trois provinces productrices de pétrole, montrent les rapports PIB/habitant les plus élevés. Quant au PIB par habitant du Québec, celui-ci se trouve en milieu de peloton, devançant trois provinces maritimes et le Manitoba.

Graphique 2. **Dépenses du gouvernement fédéral, 1983-1984 à 2027-2028**, en pourcentage du PIB



**Note :** Les dépenses présentées prennent en compte les charges de programmes, les frais de la dette publique et les pertes actuarielles nettes.

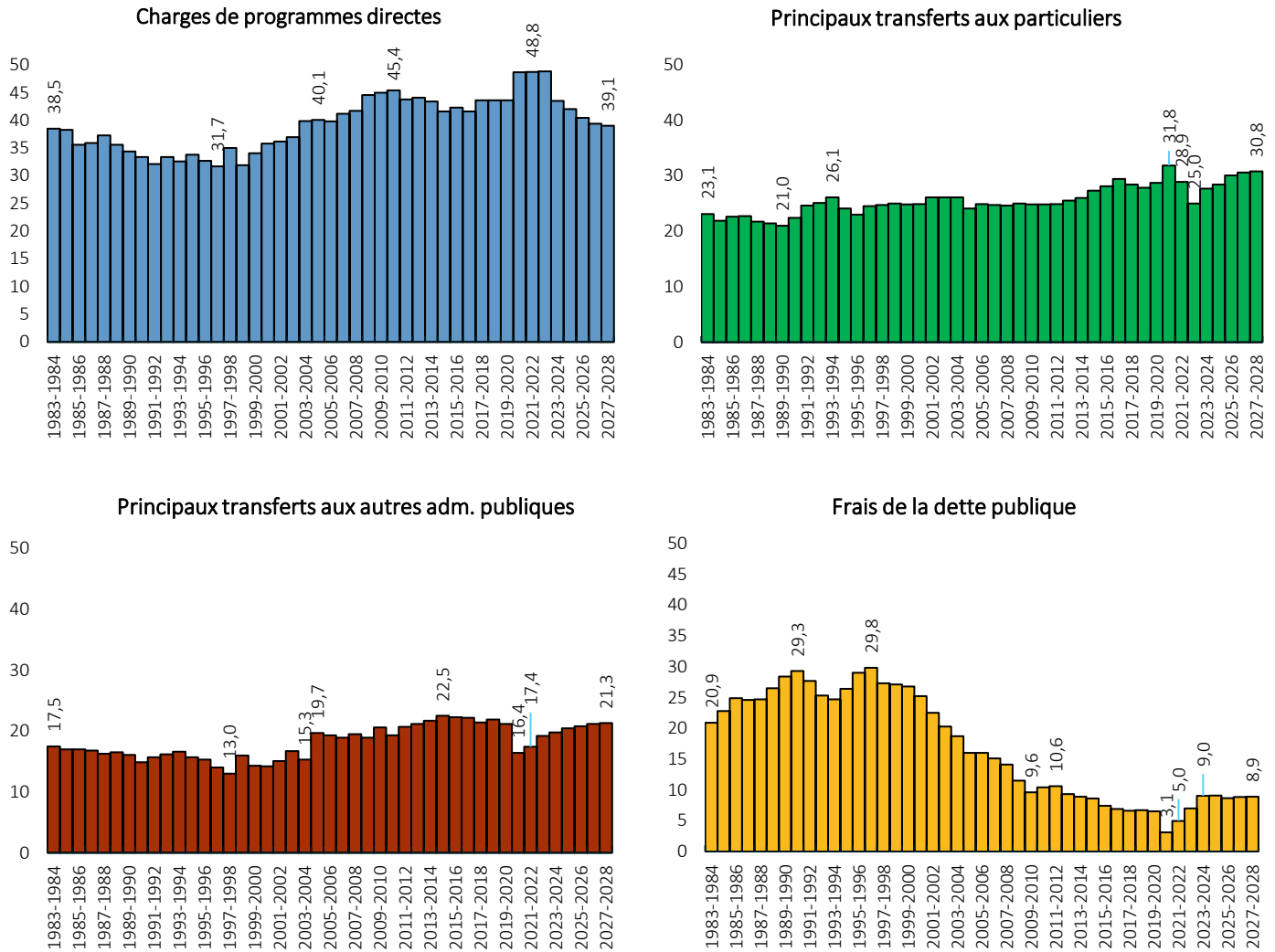
**Source :** Gouvernement du Canada (2022), *Tableaux de référence financiers* (comptes publics), tableau 8 ; Gouvernement du Canada (2023), *Budget 2023-2024*, tableaux A1.5, p. 229 et A.1.7, p. 235.

Après le sommet de 29,2 % du PIB atteint en 2020-2021, les dépenses du gouvernement fédéral se sont établies à 20,1 % du PIB en 2021-2022. Bien que ce niveau de dépense soit de 9,1 points de pourcentage inférieur à celui de l'année précédente, il surpasse, de loin, les niveaux atteints depuis la fin des années 1990. Ce niveau de dépenses demeure élevé, et comprend toujours des dépenses liées à la COVID-19, incluant les mesures temporaires pour faciliter l'accès à l'assurance-emploi, le supplément temporaire de l'allocation canadienne pour enfants et la subvention salariale d'urgence du Canada<sup>2</sup>.

Il est prévu que d'ici 2027-2028, les dépenses soient abaissées à nouveau, variant entre 17,2 % et 16,9 % du PIB. Ces taux demeureront toutefois supérieurs aux taux pré-pandémiques. En effet, entre 2000-2001 et 2018-2019, ce ratio s'est toujours situé sous 16 %, mis à part la période de 3 ans suivant la crise financière de 2007-2008. Ces ratios de dépenses au PIB sont également supérieurs aux prévisions contenues au budget 2022 où, à titre d'exemple, elles atteignaient 16,1 % en 2026-2027. La prévision de dépenses pour cette même année est maintenant de 17 % du PIB.

<sup>2</sup> Gouvernement du Canada (2023), *Budget 2023*, p. 237 et 238.

Graphique 3. **Composition des dépenses du gouvernement fédéral, 1983-1984 à 2027-2028**, en pourcentage du total



**Note :** Les pertes actuarielles nettes liées aux régimes de retraite du secteur public et aux autres avantages futurs des employés et des anciens combattants sont ajoutées aux charges de programmes directs à compter de 2008-2009.

**Source :** Gouvernement du Canada (2023), *Tableaux de référence financiers* (comptes publics), tableau 9 ; Gouvernement du Canada (2023), *Budget 2023-2024*, tableaux A1.5, p. 229 et A.1.7, p. 235.

Le graphique 3 permet d'observer que la composition des dépenses du gouvernement fédéral s'est modifiée depuis 1983-1984.

D'abord, tandis que plus de 20 % de l'ensemble des dépenses étaient affectés au **service de la dette** entre 1983-1984 et 2002-2003, cette proportion a atteint un creux de 3,1 % en 2020-2021 et se trouve à 5 % en 2021-2022 avant de voir sa part haussée. Notons qu'il est prévu qu'environ 9 % de l'ensemble des dépenses soit accaparé par le service de dette entre 2023-2024 et 2027-2028. Malgré la hausse récente, la réduction relative du coût du service de la dette au cours de la période a permis d'affecter une part plus importante des dépenses aux autres catégories.

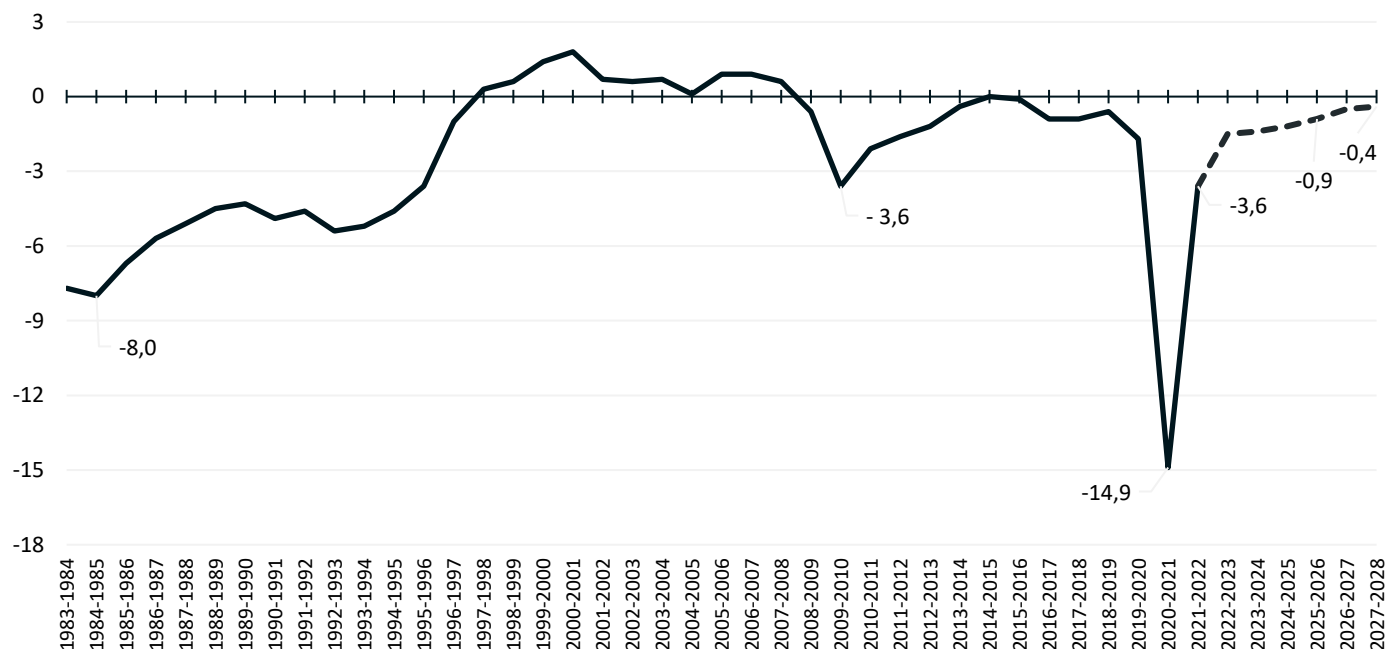
Les **principaux transferts aux particuliers** ont connu une progression relativement constante depuis 1983-1984 alors qu'ils représentaient 23,1 % de l'ensemble. Cette progression a culminé en 2020-2021 avec 31,8 % de l'ensemble des dépenses. Le budget 2023 anticipe que cette proportion passe à 25 % en 2022-2023 avec l'arrivée à échéance de mesures temporaires liées à la pandémie, pour remonter à plus de 30 % en 2027-2028.

**Les principaux transferts à d'autres administrations publiques** représentent 17,4 % de l'ensemble des dépenses en 2021-2022. Bien que cette proportion soit plus élevée qu'en 2020-2021 (16,4 %), il faut remonter à 2003-2004 pour retrouver une importance relative plus faible. Il est prévu que ces dépenses représentent plus de 20 % de l'ensemble à compter de 2024-2025, ramenant cette proportion au niveau pré-pandémie. Enfin, les **charges de programmes directes** constituent la catégorie de dépenses la plus importante en proportion de l'ensemble en 2021-2022 (48,8 %) et il s'agit de l'importance relative la plus élevée sur la période étudiée. Une baisse de cette proportion est toutefois anticipée, celle-ci étant ramenée à 39,1 % en 2027-2028, un niveau légèrement plus élevé que celui observé en 1983-1984. Ici encore, la baisse initiale sur la période de projection est attribuable en partie à l'échéance de mesures liées à la COVID-19 (mesures ponctuelles telle la Subvention salariale d'urgence du Canada et charges de fonctionnement supplémentaires des ministères, organismes et sociétés d'État)<sup>3</sup>.

---

<sup>3</sup> *Ibid.*

Graphique 4. Solde budgétaire du gouvernement fédéral, 1983-1984 à 2027-2028, en pourcentage du PIB

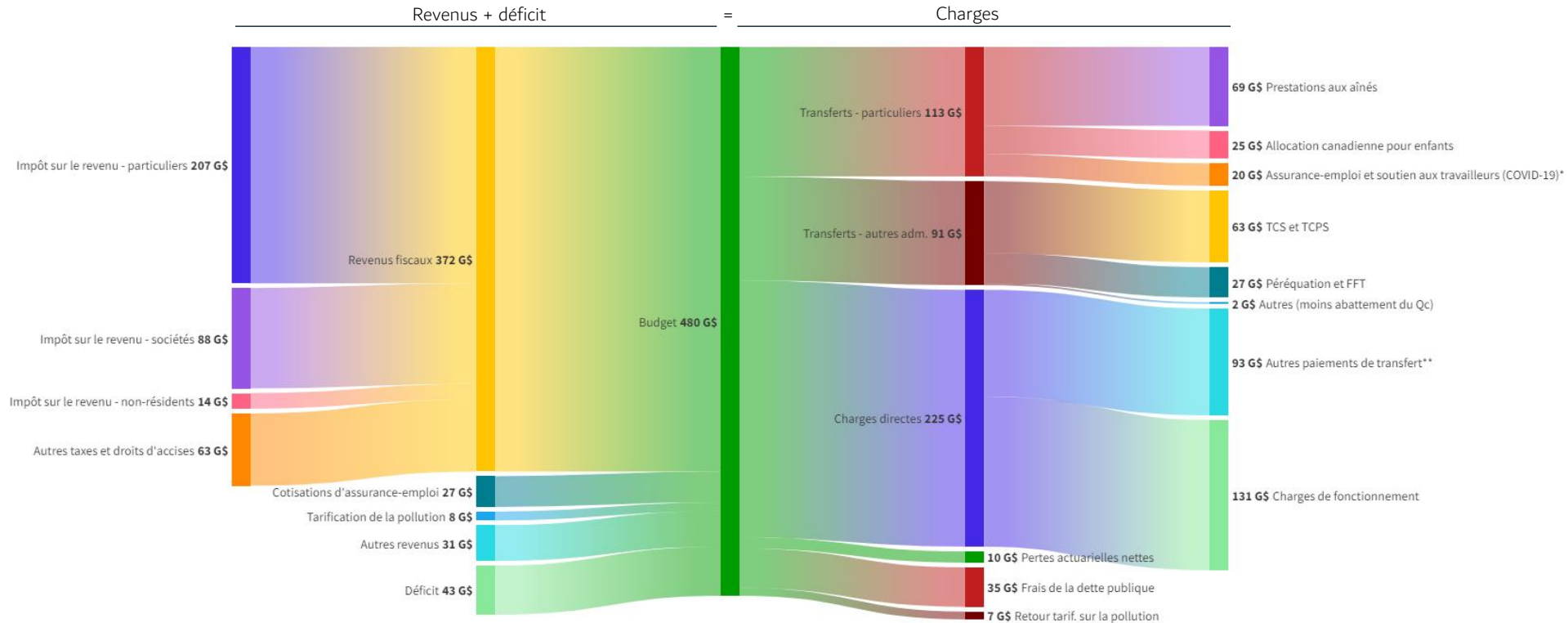


Source : Gouvernement du Canada (2022), *Tableaux de référence financiers* (comptes publics), tableau 2 ; Gouvernement du Canada (2023), *Budget 2023-2024*, tableau A1.8, p. 235.

L'examen de l'évolution du solde budgétaire du gouvernement fédéral permet de constater que celui-ci a été en situation de surplus sur une période de 11 ans, s'étendant entre 1997-1998 et 2007-2008 inclusivement. Avant 1996-1997, des déficits variant entre 3,6 % et 8 % du PIB sont constatés. La crise financière de 2008 a également affecté négativement le solde jusqu'au retour momentané à l'équilibre budgétaire en 2014-2015. Depuis, des déficits ont à nouveau été enregistrés. Initialement, ils avaient été effectués de manière volontaire par le gouvernement. Évidemment, le solde a été affecté négativement par la crise pandémique pour s'établir à 14,9 % du PIB en 2020-2021, de loin le déficit le plus important sur la période étudiée. Le solde demeure négatif en 2021-2022 à -3,6 % du PIB, un déficit en résorption qui demeure, malgré tout, équivalent à celui de 2009-2010 au lendemain d'une importante crise financière.

Bien que les prévisions contenues au budget 2023 fassent état d'un solde qui tend vers l'équilibre, un solde négatif subsiste jusqu'en 2027-2028, dernière année de prévision. Ce n'est qu'à compter de 2025-2026 que le déficit du gouvernement fédéral se situerait dans une fourchette allant de 0 % à -1 % du PIB.

Graphique 5. Revenus et charges, gouvernement fédéral, 2022-2023, en dollars



\*Les prestations d'assurance-emploi sont diminuées des remboursements de soutien au revenu pour les travailleurs touchés par la COVID-19 (3 G\$). \*\*Les autres paiements de transfert sont diminués des remboursements de la subvention salariale d'urgence du Canada (0,2 G\$).

Source : Gouvernement du Canada (2023). *Budget 2023-2024*, Tableaux A1.6, A1.7 et A1.8.

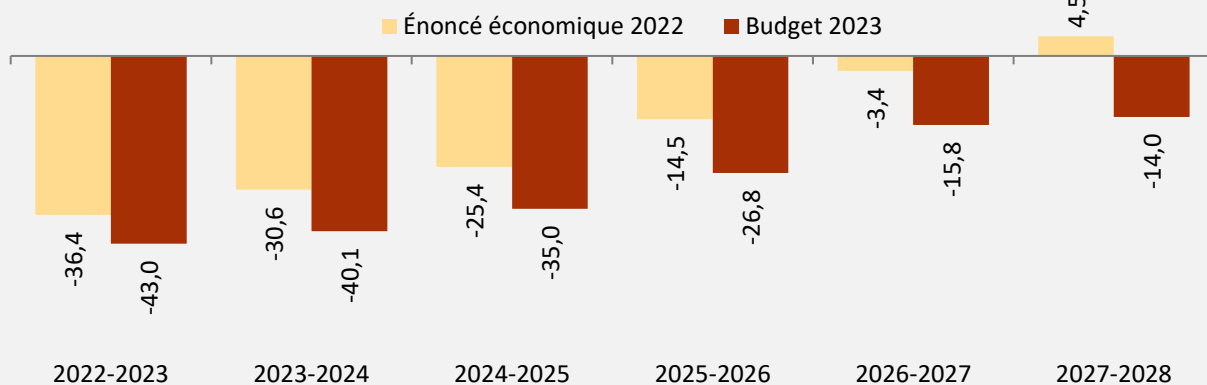
Le graphique 5 synthétise les revenus et les charges du gouvernement fédéral pour l'année 2022-2023. Ainsi, les revenus fiscaux (372 G\$) proviennent principalement des impôts sur le revenu des particuliers et des sociétés. S'ajoutent 27 G\$ de cotisations d'assurance-emploi, 8 G\$ provenant de la tarification de la pollution ainsi que 31 G\$ de revenus d'autres sources. Le déficit budgétaire est prévu être de 43 G\$.

Les charges de 480 G\$ sont composées de de transferts aux particuliers (113 G\$ pour les prestations aux aînés, l'allocation canadienne pour enfants et les prestations d'assurance-emploi), des transferts aux autres administrations (91 G\$ pour notamment le transfert en santé, celui pour les programmes sociaux et pour la péréquation) et des charges de programmes directes (225 G\$). Enfin, s'ajoute du côté des charges, le service de la dette (35 G\$), mais également des pertes actuarielles et le retour des produits de la tarification de la pollution.

## Encadré 2 – Écarts entre l'énoncé économique de l'automne 2022 et le Budget 2023 du gouvernement fédéral

Le budget fédéral de 2023 indique un déficit budgétaire de 43 G\$ en 2022-2023, une détérioration depuis l'énoncé économique de l'automne 2022. Ceci est principalement attribuable aux nouvelles dépenses annoncées et aux frais de la dette publique à la hausse. De plus, au moment de l'Énoncé économique un léger surplus était prévu pour 2027-2028, tandis que le Budget 2023 montre un déficit de 14 G\$ (ou 0,4 % du PIB).

Solde budgétaire du gouvernement fédéral, 2022-2023 à 2027-2028, en milliards de dollars



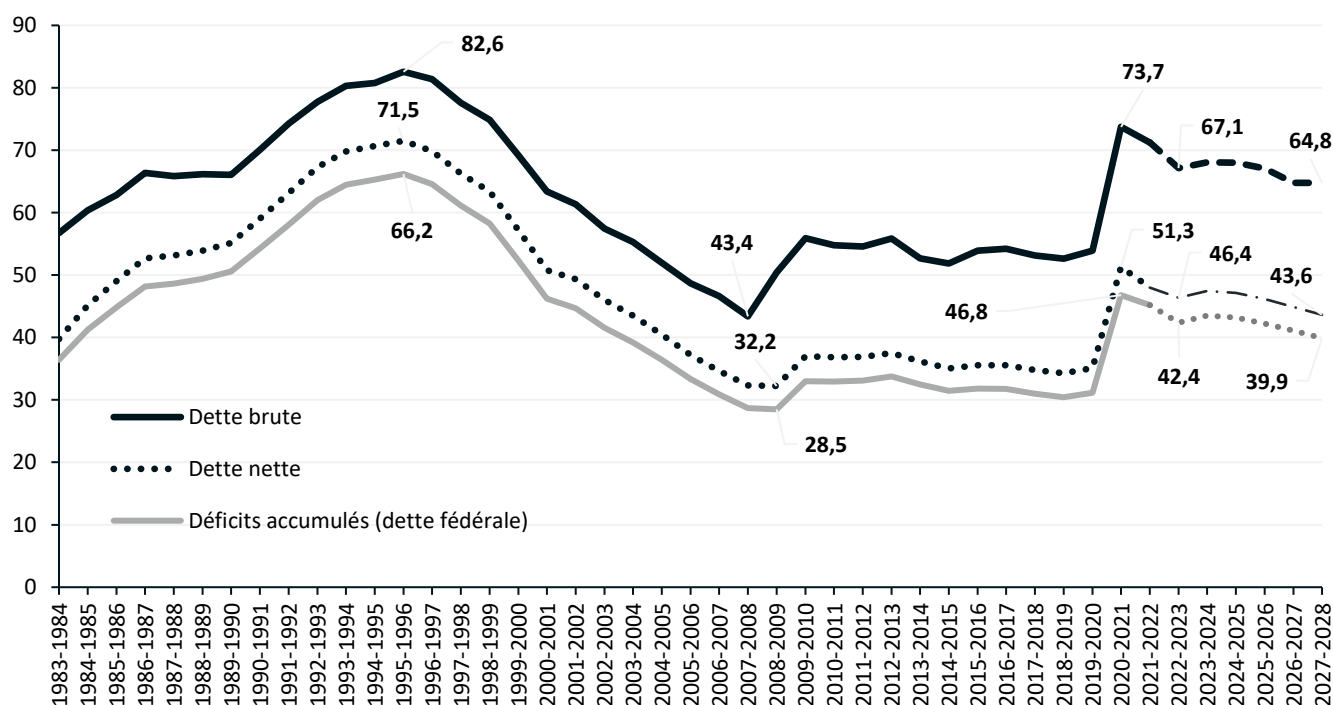
Source : Gouvernement du Canada (2022), *Énoncé économique de l'automne 2022* tableau A1.2 ; Gouvernement du Canada (2023), *Budget 2023-2024*, tableau A1.5, p. 229.

Les nouvelles dépenses annoncées s'élèvent à 70 G\$ et sont en partie contrebalancées par des mesures d'augmentation des recettes de 14 G\$ et des mesures de réduction des dépenses de 13 G\$. Sur une base nette, les nouvelles mesures réduisent le solde budgétaire de 43 G\$ de 2022-2023 à 2027-2028.

Le reste de la détérioration du solde provient des révisions apportées aux perspectives économiques. Ces perspectives défavorables entraînent une réduction du solde budgétaire de 26 G\$ sur la période.

Finalement, il est prévu que le déficit diminue de 5,8 G\$ en moyenne au cours de chacune des cinq prochaines années. Le Budget contient aussi un scénario économique pessimiste. Selon celui-ci, le solde serait plutôt déficitaire de 47 G\$ en 2023-2024, mais se rétablirait plus rapidement par la suite, le déficit diminuant en moyenne de 6,4 G\$ par année.

Graphique 6. **Évolution de la dette brute, de la dette nette et du déficit accumulé du gouvernement fédéral, 1983-1984 à 2027-2028, en pourcentage du PIB**



Source : Gouvernement du Canada (2022), *Tableaux de référence financiers* (comptes publics), tableau 15 et Statistique Canada *Tableau 36-10-0103-01*; Gouvernement du Canada (2023), *Budget 2023-2024*, tableaux A1.1, p. 222 et A1.5, p. 229.

Sur la période étudiée, la dette brute, la dette nette et la dette représentant les déficits accumulés<sup>4</sup> du gouvernement fédéral ont atteint un sommet en 1995-1996 avec des ratios dette/PIB respectifs de 82,6 %, 71,5 % et 66,2 %. La dette brute figurait au plus bas en 2007-2008 à 43,4 % et, dans le cas de la dette nette et de la dette représentant les déficits accumulés, en 2008-2009, à 32,2 % et 28,5 % respectivement.

Dans la foulée de la pandémie, la dette brute a atteint 73,7 % du PIB en 2020-2021, une hausse de près de 20 points de pourcentage par rapport à l'année précédente, tandis que la dette nette correspond à 51,3 % du PIB, en hausse de 16,2 points de pourcentage par rapport au niveau atteint en 2019-2020. La dette représentant les déficits accumulés a suivi la même tendance.

La valeur nominale de l'endettement du gouvernement canadien calculé sous ces trois formes entre 2020-2021 et 2021-2022 est en hausse. Toutefois, le rythme de progression du PIB entre ces deux années est plus élevé. La prévision contenue au budget 2023 indique que ces trois ratios de dette sont à nouveau en recul en 2022-2023. À plus long terme, ils devraient décroître davantage. La dette brute, la dette nette et la dette représentant les déficits accumulés représenteraient respectivement 64,8 %, 43,6 % et 39,9 % du PIB en 2027-2028.

Malgré les dépenses importantes liées à la crise pandémique, le poids de l'endettement du Canada demeure sous les niveaux précédemment atteints dans la seconde portion des années 1990.

<sup>4</sup> La dette brute représente l'ensemble des passifs du gouvernement, tandis que la dette nette représente la dette brute moins les actifs financiers du gouvernement. La dette représentant les déficits accumulés est davantage utilisée par le gouvernement fédéral dans le cadre des exercices budgétaires et présentée comme la « dette fédérale ». Voir encadré 12.

## Encadré 3 – Évolution projetée des frais de la dette publique fédérale

Les frais de la dette publique sont souvent exprimés en pourcentage des revenus, ce qui permet d'illustrer la proportion de la « capacité financière » accaparée par cette charge.

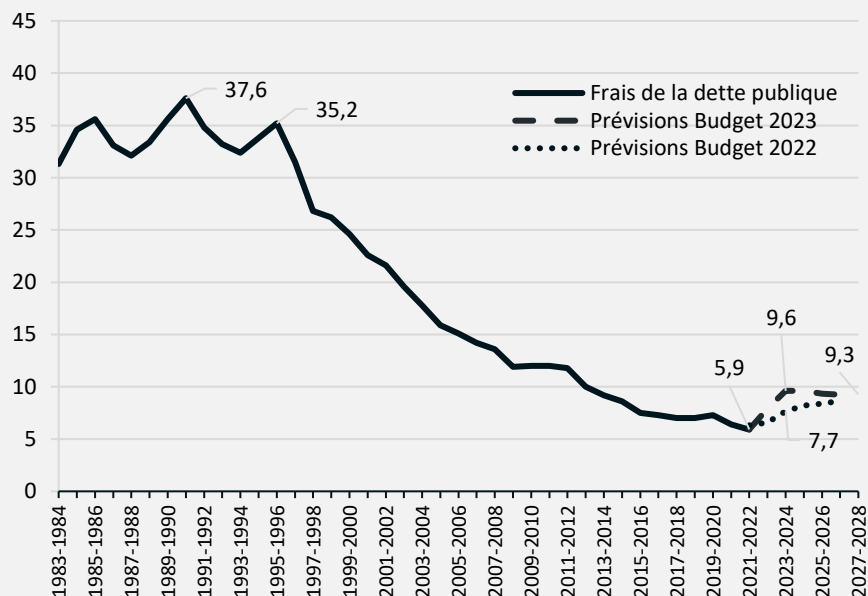
Sous ce rapport, depuis 1983-1984, les frais de la dette publique du gouvernement du Canada ont atteint leur niveau le plus élevé en 1990-1991 (37,6 %). Ils sont généralement à la baisse depuis lors et atteignent 5,9 % des revenus en 2021-2022. La hausse des taux d'intérêt conjuguée à la hausse de l'endettement portant intérêt devrait toutefois renverser cette tendance à compter de 2022-2023.

Les données financières contenues au budget fédéral de 2023 indiquent que les frais de la dette en pourcentage des revenus passeront à 7,9 % en 2022-2023 et à plus de 9 % entre 2023-2024 et 2027-2028. Ces ratios progressent plus rapidement que ce qui était anticipé au budget fédéral de 2022. Toutefois, au regard de la portion des revenus consacrée au service de la dette au cours des années 1980 et 1990, ces prévisions apparaissent relativement peu élevées.

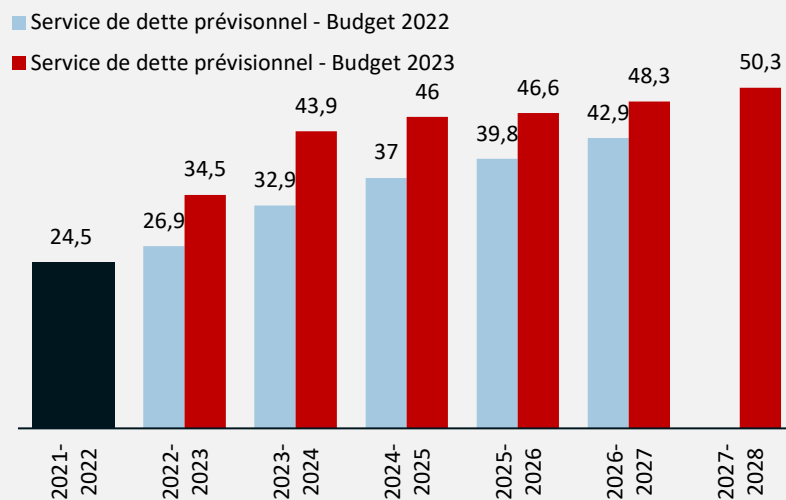
En terme nominal, il n'en demeure pas moins que les intérêts sur la dette passeront de 24,5 G\$ en 2021-2022 pour atteindre plus du double en 2027-2028 à 50,3 G\$.

Par ailleurs, si les taux d'emprunt devaient être revus à la hausse, suivant les hausses actuelles des taux d'intérêt, ce poste de dépense pourrait voir son importance croître encore davantage.

Frais de la dette publique fédérale, 1983-1984 à 2027-2028, en pourcentage des revenus



Frais de la dette publique fédérale, 2021-2022 à 2027-2028, en milliards de dollars



Source : Gouvernement du Canada (2022), *Tableaux de référence financiers* (comptes publics), tableau 13 ; Gouvernement du Canada (2022), *Budget 2022-2023*, tableau A1.4, p. 266 et Gouvernement du Canada (2023), *Budget 2023-2024*, tableau A1.5, p. 229.

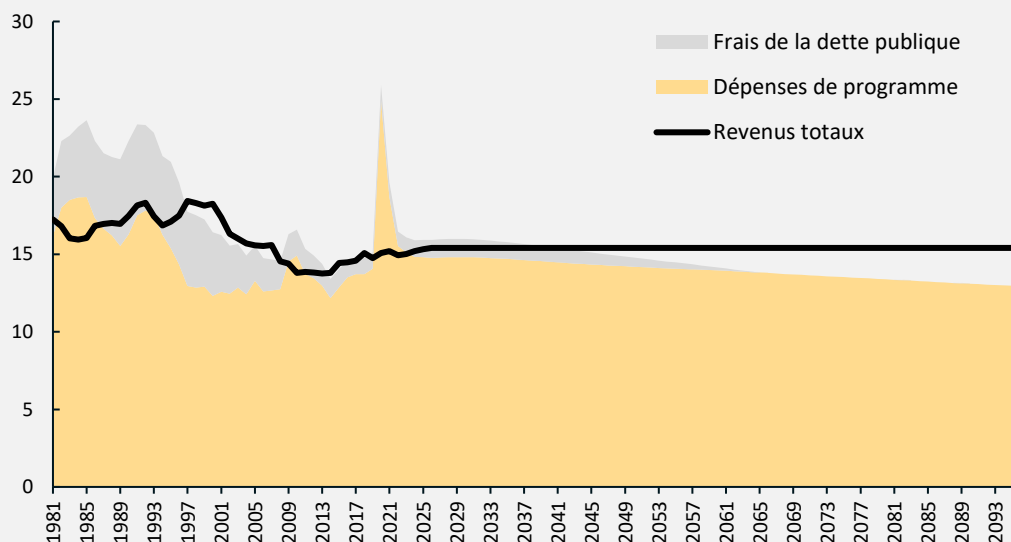
## Encadré 4 – Ancrage budgétaire et viabilité financière du gouvernement fédéral

Si l'on fait exception d'un solde budgétaire en équilibre en 2014-2015, le gouvernement fédéral montre des déficits récurrents depuis 2008-2009. En contexte pandémique, ce déficit a atteint 14,9 % du PIB en 2020-2021, amenant la dette fédérale à 46,8 % du PIB, soit 15,7 points de pourcentage au-dessus du niveau de l'année précédente.

En vue de faire en sorte que « les coûts d'emprunt demeurent peu élevés et que les générations futures ne soient pas accablées par la dette liée à la COVID-19 », le gouvernement fédéral s'est doté d'un ancrage budgétaire qui consiste à réduire ses ratios de dette et de déficit au PIB<sup>5</sup>. Cet engagement a été réitéré dans le cadre des énoncés économiques et budgets ultérieurs<sup>6</sup>. Il importe de préciser que ceci n'implique pas de retour à l'équilibre budgétaire, mais vise plutôt à ramener le déficit à l'équivalent de 1 % du PIB et à réduire le ratio de déficit accumulé au PIB à moyen terme, s'engageant sur une trajectoire à la baisse<sup>7</sup>.

De son côté, le Directeur parlementaire du Budget (DPB) produit annuellement un rapport sur la viabilité financière qui contient une projection de l'évolution de l'endettement des administrations publiques à très long terme<sup>8</sup>. En ce qui concerne le gouvernement fédéral, ses dernières projections financières, réalisées avant le Budget 2023 qui contient de nouvelles dépenses permanentes, font état de recettes qui devraient dépasser les dépenses et, conséquemment, une politique budgétaire (toute chose demeurant égale), viable à long terme.

Revenus et charges du gouvernement fédéral – projection du DPB, en pourcentage du PIB



Source : Directeur parlementaire du Budget (2022), Rapport sur la viabilité financière de 2022, p. 16.

On constate que la projection du DPB établit les revenus à 15,4 % du PIB à long terme alors qu'une réduction progressive des charges en proportion du PIB est anticipée. La marge de manœuvre étant appliquée à l'encontre de l'endettement, la dette serait éteinte peu après 2060, expliquant l'absence de frais de la dette publique à compter de ce moment. Il va sans dire que le maintien d'un déficit budgétaire équivalant à 1 % du PIB n'est pas compatible avec ces projections.

<sup>5</sup> Gouvernement du Canada (2021), *Budget 2021*, p. 29 et 60.

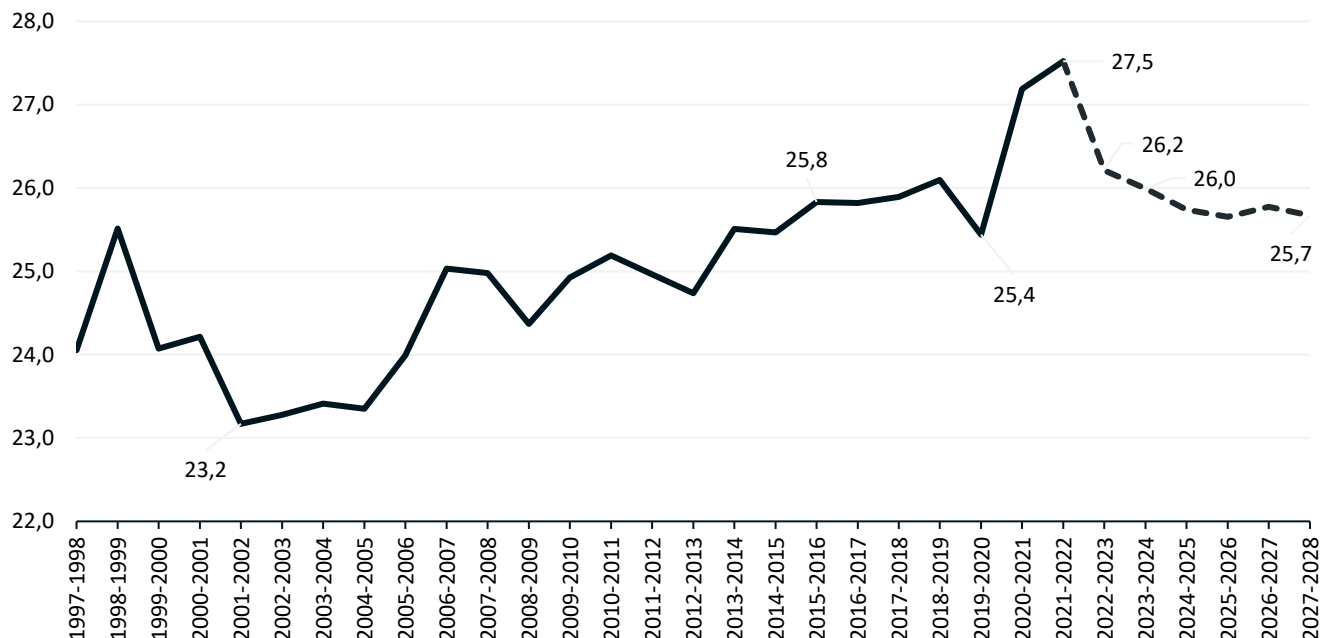
<sup>6</sup> Gouvernement du Canada (2022), *Budget 2022*, p. 25.

<sup>7</sup> Gouvernement du Canada (2023), *Budget 2023*, p. 30.

<sup>8</sup> Bureau du Directeur parlementaire du Budget (2022) *Rapport sur la viabilité financière de 2022*, 41 p.

## 1.2 Gouvernement du Québec

Graphique 7. Revenus consolidés du gouvernement du Québec, 1997-1998 à 2027-2028, en pourcentage du PIB



Source : Gouvernement du Québec (2023), *Statistiques budgétaires du Québec*, tableaux 27 et 30 ; Gouvernement du Québec (2023), *Plan budgétaire 2023-2024*, tableaux A.13 et H.1.

De façon générale, les revenus consolidés du gouvernement du Québec (qui incluent les revenus autonomes, les transferts fédéraux et les revenus provenant des entreprises du gouvernement) connaissent une croissance plus rapide que le PIB<sup>9</sup> depuis 2002-2003. Ils se situent à 27,5 % du PIB en 2021-2022, un sommet depuis 1997-1998<sup>10</sup> qui est dû à un accroissement des revenus fiscaux et non fiscaux du gouvernement plus rapide que le PIB (voir encadré suivant).

Le sommet de 2021-2022 survient après l'atteinte d'un ratio des revenus consolidés au PIB de 27,2 % en 2020-2021 qui dans ce cas est en grande partie attribuable à l'augmentation des paiements de transferts fédéraux reçus pour faire face à la crise sanitaire (ceux-ci atteignaient 5,5 % du PIB en 2019-2020 et sont passés à 6,8 % en 2020-2021, en hausse de 1,3 point de pourcentage).

La prévision contenue au budget 2023 fait état d'une réduction progressive du ratio des revenus consolidés au PIB. Dès 2023-2024, les revenus consolidés devraient se situer à nouveau non loin des niveaux constatés entre 2013-2014 et 2019-2020.

<sup>9</sup> Le PIB de l'année civile est utilisé. Ainsi, le résultat pour l'année financière 2019-2020 est mis en relation avec le PIB de 2019. Le gouvernement du Québec utilise cette méthodologie dans la présentation des statistiques budgétaires.

<sup>10</sup> Dans certains cas, les données antérieures à 1997-1998 ne sont pas entièrement comparables aux données des années subséquentes, conséquence des réformes de la comptabilité gouvernementale. Ces données ne sont donc pas présentées.

## Encadré 5 – Revenus autonomes et transferts fédéraux du Québec

Sur la période étudiée, après s'être situés au-dessus de 19 % du PIB à la fin des années 1990 et au début des années 2000, les revenus fiscaux et non-fiscaux ont oscillé entre 17,9 % et 19 % du PIB jusqu'en 2012-2013. Plus récemment, à compter de 2013-2014, ce type de revenu surpasse 19 % du PIB, atteignant même 20,6 % du PIB en 2021-2022.

La prévision contenue au budget 2023 laisse entrevoir un retour aux niveaux pré-pandémiques, le ratio se stabilisant autour de 19,5 % du PIB à compter de 2022-2023.

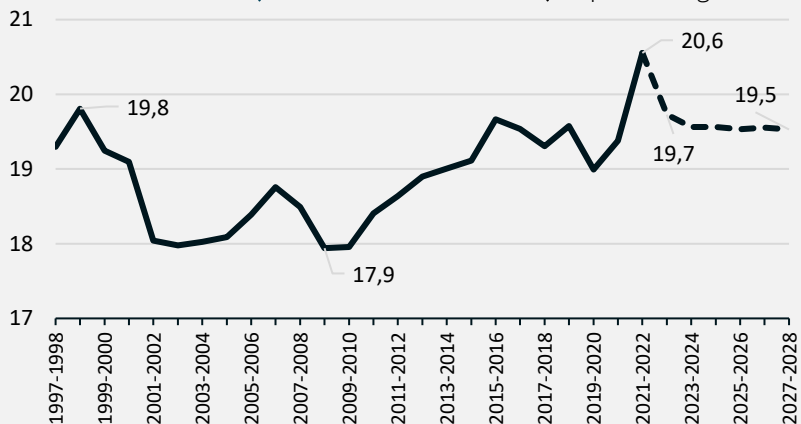
De leur côté, les revenus tirés des entreprises du gouvernement, qui proviennent majoritairement d'Hydro-Québec, de Loto-Québec et de la Société des alcools du Québec, se situent généralement entre 1 % et 2 % du PIB depuis 1997. Ils ont atteint leur plus haut niveau sur cette période en 2006-2007 à 2,1 % du PIB, dû aux importants gains d'Hydro-Québec sur la cession de participations détenues dans des entreprises à l'étranger. À l'inverse, le ratio de 2012-2013, le plus faible enregistré sur la période, est attribuable à la perte d'Hydro-Québec découlant de la fermeture de la centrale nucléaire de Gentilly-2.

Il est prévu que ces revenus demeurent stables à environ 1,1 % du PIB d'ici 2027-2028.

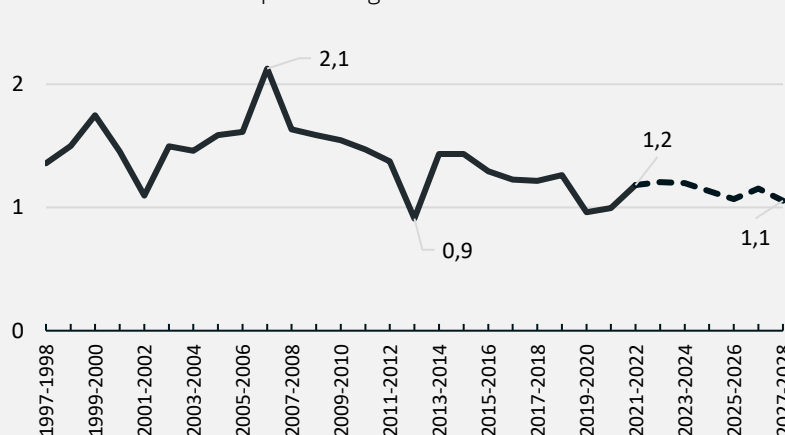
Enfin, les transferts fédéraux reçus ont connu une croissance entre 2004-2005 et 2009-2010, alors qu'ils sont passés de 3,7 % à 5,4 % du PIB. Ceux-ci furent stables à environ 5 % du PIB jusqu'en 2019-2020, mais se situaient à 6,8 % du PIB en 2020-2021. Cette hausse est ponctuelle et liée à la crise pandémique.

Ce ratio est à la baisse en 2021-2022 à 5,8 % du PIB. Le budget 2023 indique que les transferts fédéraux sont ramenés à un peu plus de 5 % du PIB à compter de 2024-2025 et se stabilisent ensuite à ce niveau.

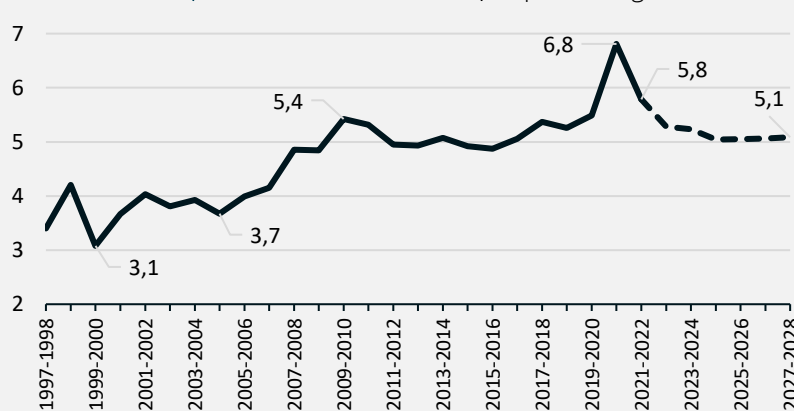
Revenus fiscaux et non-fiscaux, 1997-1998 à 2027-2028, en pourcentage du PIB



Revenus des entreprises du gouvernement, 1997-1998 à 2027-2028, en pourcentage du PIB

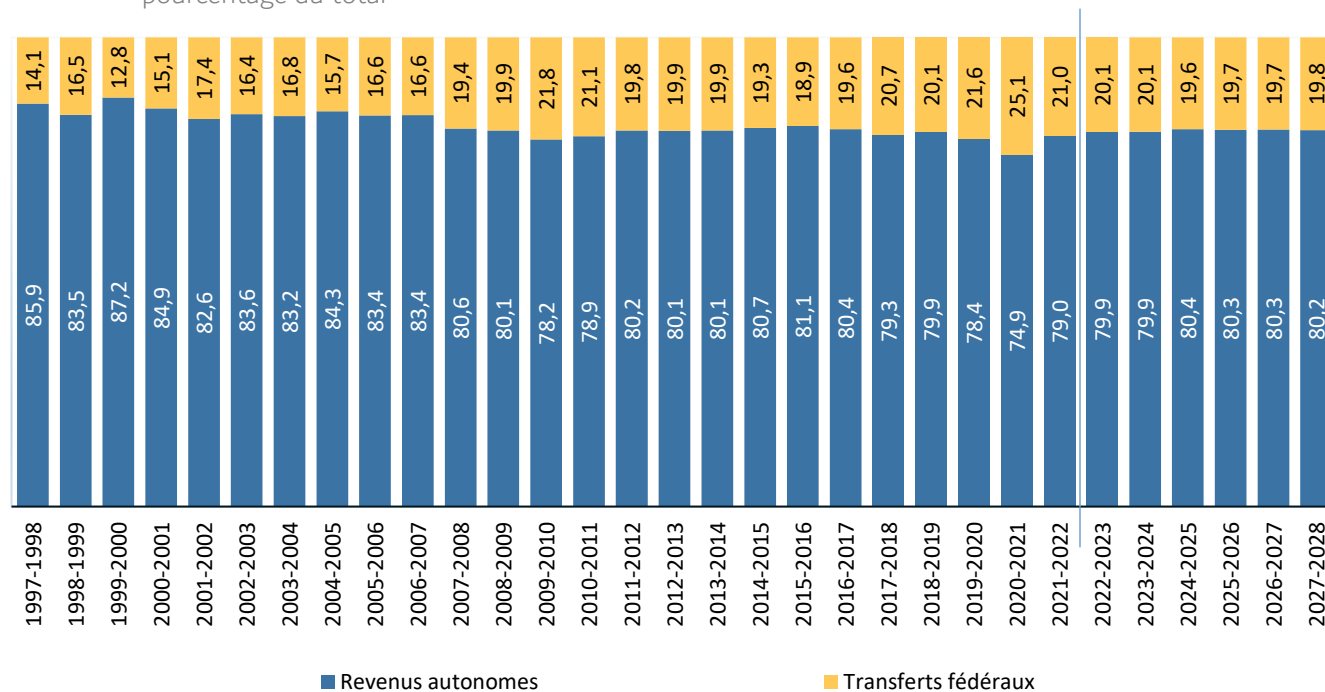


Transferts fédéraux, 1997-1998 à 2027-2028, en pourcentage du PIB



Sources : Gouvernement du Québec (2023), *Statistiques budgétaires du Québec*, tableaux 27 et 30 ; Gouvernement du Québec (2023), *Plan budgétaire 2023-2024*, tableaux A.13 et H.1.

Graphique 8. Composantes des revenus consolidés du gouvernement du Québec, 1997-1998 à 2027-2028, en pourcentage du total



Sources : Gouvernement du Québec (2023), *Statistiques budgétaires du Québec*, tableau 27 ; Gouvernement du Québec (2023), *Plan budgétaire 2023-2024*, tableaux A.13 et H.1.

Les **transferts fédéraux** représentaient 14,1 % des revenus consolidés du gouvernement du Québec en 1997-1998, ils ont atteint 21,8 % de l'ensemble des revenus en 2009-2010 et ne sont pas redescendus sous 18,9 % depuis.

Il est à noter que les paiements de péréquation et le transfert canadien en matière de programmes sociaux font partie des transferts fédéraux qui ont été rehaussés dans le cadre du budget fédéral de 2007<sup>11</sup>. La hausse du soutien du gouvernement fédéral aux provinces visait alors à rétablir l'équilibre fiscal au Canada (voir encadré 6).

La part des **transferts fédéraux** dans les revenus consolidés atteint un sommet en 2020-2021, à 25,1 % de l'ensemble. Dans le cadre de la crise pandémique, les transferts fédéraux ont été haussés, notamment en lien avec l'accord sur la relance sécuritaire, l'entente pour les travailleurs essentiels et le volet Résilience à la COVID-19 de l'entente en matière d'infrastructure<sup>12</sup>. En 2021-2022, la part des **transferts fédéraux** dans l'ensemble des revenus est à la baisse et il est prévu que celle-ci diminue à nouveau en 2022-2023 pour se stabiliser à environ 20 %, comme c'était le cas avant la pandémie.

<sup>11</sup> Ministère des Finances du Canada (2007), « Viser un Canada plus fort, plus sécuritaire et meilleur », p. 147, en ligne : <https://www.budget.gc.ca/2007/pdf/bp2007f.pdf>.

<sup>12</sup> Gouvernement du Québec (2021), *Plan budgétaire 2021-2022*, p. H.9.

## Encadré 6 – Équilibre fiscal en bref

Au Canada, la notion d'équilibre fiscal réfère à la capacité, pour chaque ordre de gouvernement, « de disposer d'un financement suffisant pour être imputable devant ses citoyens des décisions qu'il a prises dans ses sphères de compétence »<sup>13</sup>. Dans le cas des provinces, ce financement peut être obtenu par les revenus autonomes levés et les transferts obtenus. On peut représenter la notion d'équilibre fiscal de la façon suivante :

	Équilibre fiscal	
	Fédéral	Provinces
	Revenus autonomes <i>moins</i> Dépenses directes à l'intérieur de ses champs de compétence	Revenus autonomes <i>moins</i> Dépenses directes à l'intérieur de leurs champs de compétence
Écart fiscal	(positif) <i>moins</i> Transferts	(négatif) <i>plus</i> Transferts
Équilibre fiscal	Total = 0	Total = 0

**Source :** Québec, Commission sur le déséquilibre fiscal (2002), *Pour un nouveau partage des moyens financiers au Canada*, p. 16.

Selon le *Conference Board du Canada*, le déséquilibre fiscal qui a fait l'objet de débats, notamment entre le milieu des années 1990 et celui des années 2000, a été causé, d'une part, par une différence de capacité structurelle entre le gouvernement fédéral et les provinces en vue de leur permettre d'assumer leurs dépenses et de lever des revenus. D'autre part, l'insuffisance des transferts versés aux provinces par le gouvernement fédéral était pointée du doigt<sup>14</sup>.

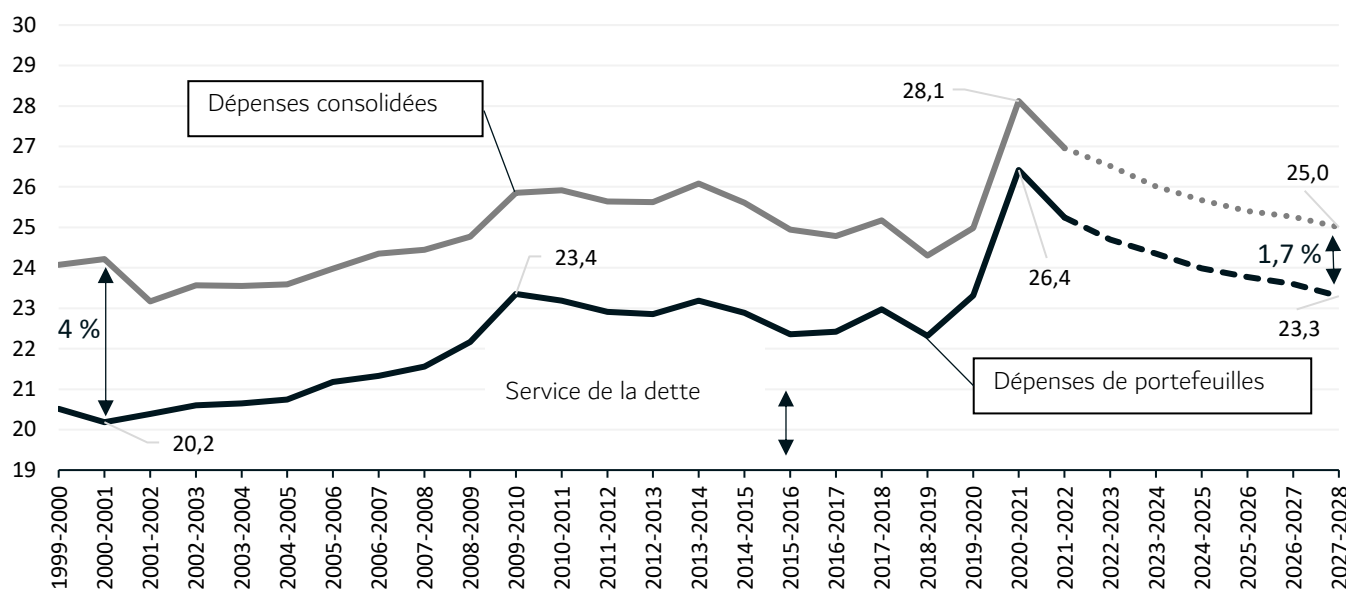
Parmi les irritants causés par ce déséquilibre, on a identifié la capacité du gouvernement fédéral de réaliser des surplus tout en effectuant des dépenses dans des champs de compétence relevant des provinces ainsi qu'un accroissement dans la disparité du niveau de services publics offerts aux Canadiens selon la province où ils habitent<sup>15</sup>.

<sup>13</sup> Québec, Commission sur le déséquilibre fiscal (2002), *Pour un nouveau partage des moyens financiers au Canada*, p. 15.

<sup>14</sup> *Ibid*, p. viii.

<sup>15</sup> Conseil de la fédération, Comité consultatif sur le déséquilibre fiscal (2006), *Réconcilier l'irréconciliable – S'attaquer au déséquilibre fiscal au Canada*, p. 9.

Graphique 9. **Dépenses de portefeuilles et dépenses consolidées du gouvernement du Québec, 1999-2000 à 2027-2028**, en pourcentage du PIB



**Notes :** Les mesures de soutien et de relance COVID-19 ont été ajoutées aux dépenses de portefeuilles. Les prévisions de dépenses ne prennent pas en compte la provision pour risques économiques et autres mesures de soutien et de relance.

**Sources :** Gouvernement du Québec (2023), *Statistiques budgétaires du Québec*, tableaux 28 et 30 ; Gouvernement du Québec (2023), *Plan budgétaire 2023-2024*, tableaux A.13 et H.1.

Les dépenses de portefeuilles du gouvernement du Québec représentent les dépenses liées à la prestation des services publics, sans les dépenses associées au service de la dette.

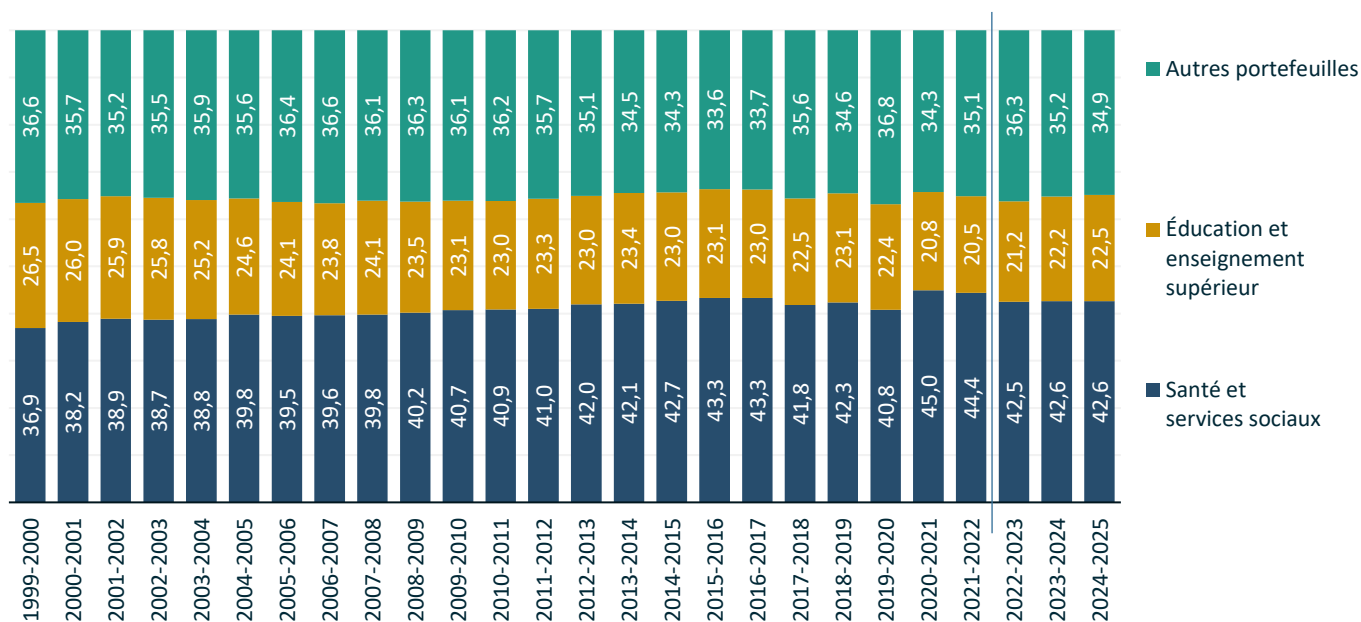
Entre 2000-2001 et 2009-2010, les dépenses de portefeuilles du gouvernement du Québec ont augmenté en proportion du PIB, passant de 20,2 % à un sommet de 23,4 %, pour se stabiliser autour de 23 % jusqu'en 2019-2020. En 2020-2021, les dépenses de portefeuilles mesurées en proportion de la taille de l'économie ont cependant atteint 26,4 % en lien avec la crise pandémique, en hausse de 3,1 points de pourcentage par rapport à l'année précédente.

La prévision de dépenses de portefeuilles d'ici 2027-2028 montre une baisse graduelle. Néanmoins, le niveau de dépenses reste supérieur au niveau prépandémie.

Les dépenses consolidées, qui prennent cette fois en compte les dépenses associées au service de la dette, sont supérieures de 4 points de pourcentage aux dépenses de portefeuilles en 2000-2001. En 2027-2028, l'écart ne devrait être que de 1,7 point de pourcentage, en raison notamment des efforts consacrés à la réduction de l'endettement relatif ainsi qu'à des taux d'intérêt plus bas qu'en début de période. Entre 2022-2023 et 2027-2028, il est prévu que la dépense relative au service de la dette oscille entre 9 G\$ et 11 G\$.

Il est également prévu que les dépenses consolidées s'établissent à 25 % du PIB en 2027-2028, un niveau équivalent à celui observé entre 2015-2016 et 2019-2020.

Graphique 10. Composantes des dépenses de portefeuilles du gouvernement du Québec, 1999-2000 à 2024-2025, en pourcentage du total



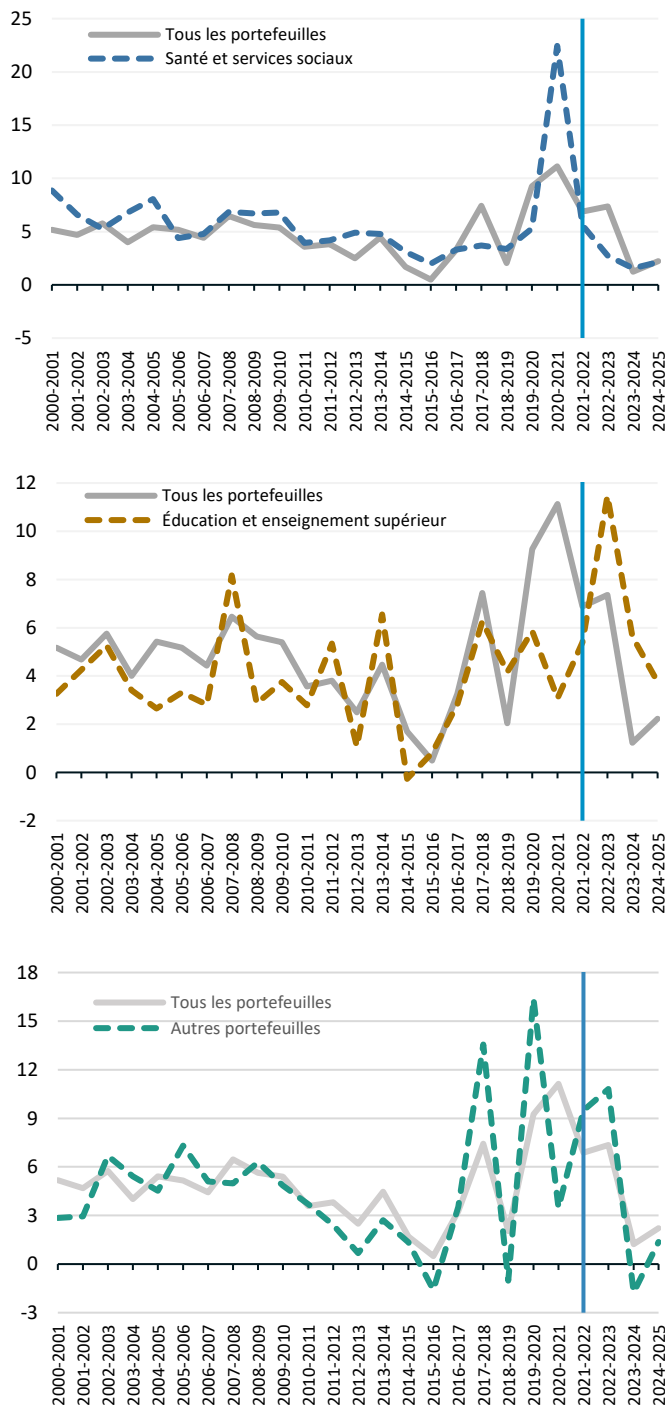
Note : Mesures de soutien et de relance COVID-19 incluses.

Source : Gouvernement du Québec (2023), *Statistiques budgétaires du Québec*, tableau 29.

Sur la période étudiée, on note une croissance quasi constante de la proportion des dépenses du gouvernement du Québec en matière de **santé et services sociaux**, celle-ci passant de 36,9 % de l'ensemble des dépenses de portefeuilles en 1999-2000 à 43,3 % en 2015-2016 et 2016-2017. À compter de 2017-2018 cependant, la proportion de ces dépenses connaît une légère diminution, pour atteindre 40,8 % en 2019-2020. Bien entendu, la crise pandémique affecte les dépenses de santé. En 2020-2021 puis en 2021-2022, cette proportion atteint des sommets sur la période avec respectivement 45 % et 44,4 % de l'ensemble. La proportion de dépenses de **santé et services sociaux** devraient repasser sous les 43 % à compter 2022-2023.

Les dépenses en matière d'**éducation et enseignement supérieur** ayant atteint l'importance relative la plus faible sur la période étudiée en 2021-2022, la prévision contenue au budget 2023 indique toutefois que celles-ci occuperont une part plus importante dans l'ensemble des dépenses à compter de 2022-2023 pour atteindre 22,5 % en 2024-2025, ce qui reste toutefois en deçà des proportions atteintes entre 1999-2000 et 2016-2017.

Graphique 11. Taux de croissance annuel des dépenses de portefeuilles du gouvernement du Québec, 2000-2001 à 2024-2025, en pourcentage



Source : Gouvernement du Québec (2023), *Statistiques budgétaires du Québec*, tableau 29.

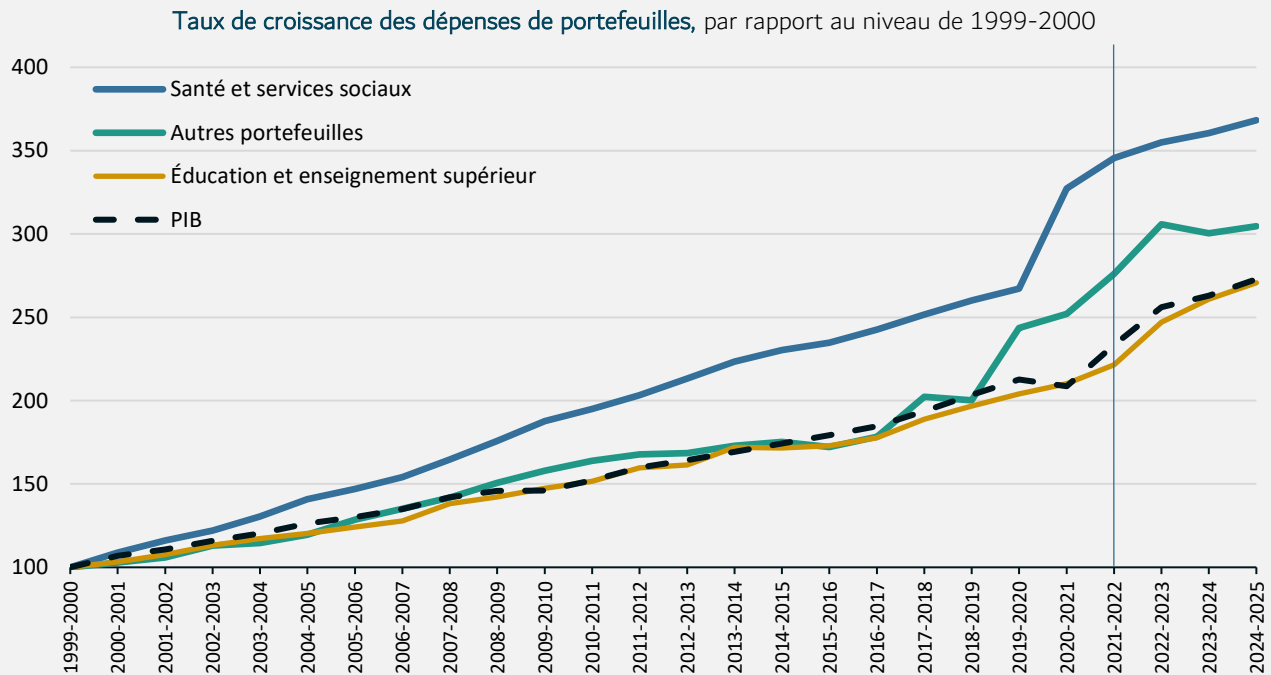
On observe qu'au cours de la période allant de 2000-2001 à 2021-2022, à l'exception des années 2002-2003, 2005-2006, 2017-2018, 2019-2020 et 2021-2022, le taux de croissance des dépenses en matière de **santé et services sociaux** fut supérieur au taux de croissance de l'ensemble des dépenses. Dans le sillage de la crise sanitaire, pour 2020-2021, le taux de croissance des dépenses en santé est de 22,4 %, surpassant de loin le taux de croissance consolidé de 11,1 %.

Il en va autrement pour le taux de croissance annuel des dépenses en matière d'**éducation et enseignement supérieur**, celui-ci n'ayant surpassé celui de l'ensemble des dépenses qu'à cinq reprises sur la même période. La progression de ces dépenses de 5,4 % pour 2021-2022 est inférieure au taux de croissance consolidé des dépenses de portefeuilles qui est plutôt de 6,9 %. Toutefois, le budget 2023 indique une prévision de dépenses d'**éducation et enseignement supérieur** surpassant celle de l'ensemble des dépenses de portefeuilles pour la période 2022-2023 à 2024-2025. En 2022-2023, le taux de croissance de ces dépenses devrait atteindre 11,5 %, le taux le plus élevé pour la période étudiée.

Le taux de croissance des **autres dépenses de portefeuilles** a surpassé le taux de croissance consolidé à dix reprises entre 2000-2001 et 2021-2022, ayant connu sa progression la plus importante en 2019-2020. Le budget 2023 prévoit un rythme de croissance négatif pour ces dépenses en 2023-2024 comparativement à 2022-2023, une année marquée par d'importantes mesures ponctuelles pour pallier la hausse du coût de la vie.

## Encadré 7 – Comparaison de la croissance des dépenses de portefeuilles

En 1999-2000, les dépenses de portefeuilles en matière de santé et services sociaux représentaient 1,4 fois les dépenses de portefeuilles en éducation et enseignement supérieur, le deuxième portefeuille en importance. Depuis, les dépenses pour la Santé et services sociaux ont connu une croissance plus rapide. Il est prévu qu'en 2024-2025 (dernière année de projection contenue au budget 2023) les dépenses de portefeuilles en santé et services sociaux soient 1,9 fois plus élevées que les dépenses de portefeuilles en matière d'éducation et enseignement supérieur. Lorsqu'on examine la croissance des dépenses de portefeuilles, on constate que les dépenses de santé ont été exacerbées en 2020-2021 avec la crise pandémique.

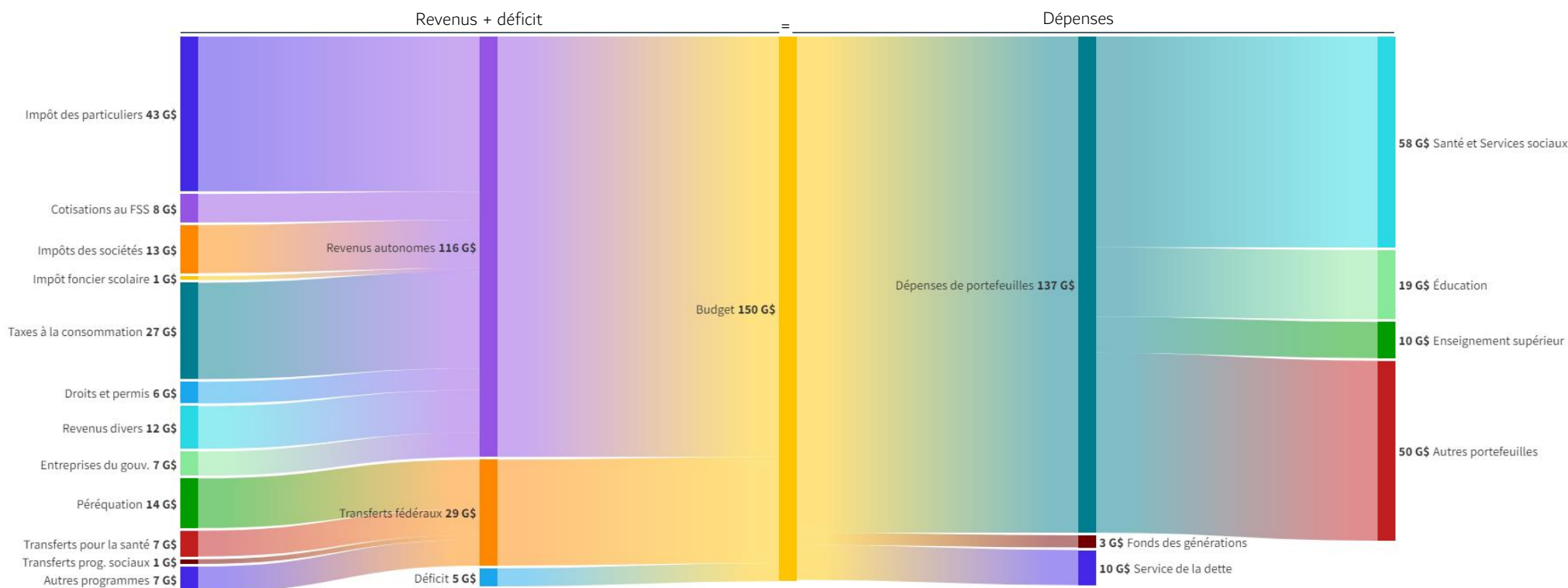


Source : Gouvernement du Québec (2023), *Statistiques budgétaires du Québec*, tableau 29.

Si l'on tient compte des données prévisionnelles, en définitive, entre 1999-2000 et 2024-2025, pendant qu'on prévoit une croissance du PIB nominal de 173 %, l'ensemble des dépenses de portefeuilles du gouvernement du Québec aura connu une croissance plus importante que l'économie, celle-ci atteignant 219 %.

Tandis que les dépenses en matière de santé et services sociaux se seront accrues de 268 %, les dépenses en matière d'éducation et enseignement supérieur auront plutôt connu une croissance de 171 % (inférieure au taux de croissance du PIB). Quant à elles, les autres dépenses de portefeuilles auront connu une croissance de 205 %.

Graphique 12. Revenus et dépenses, gouvernement du Québec, 2022-2023, en dollars

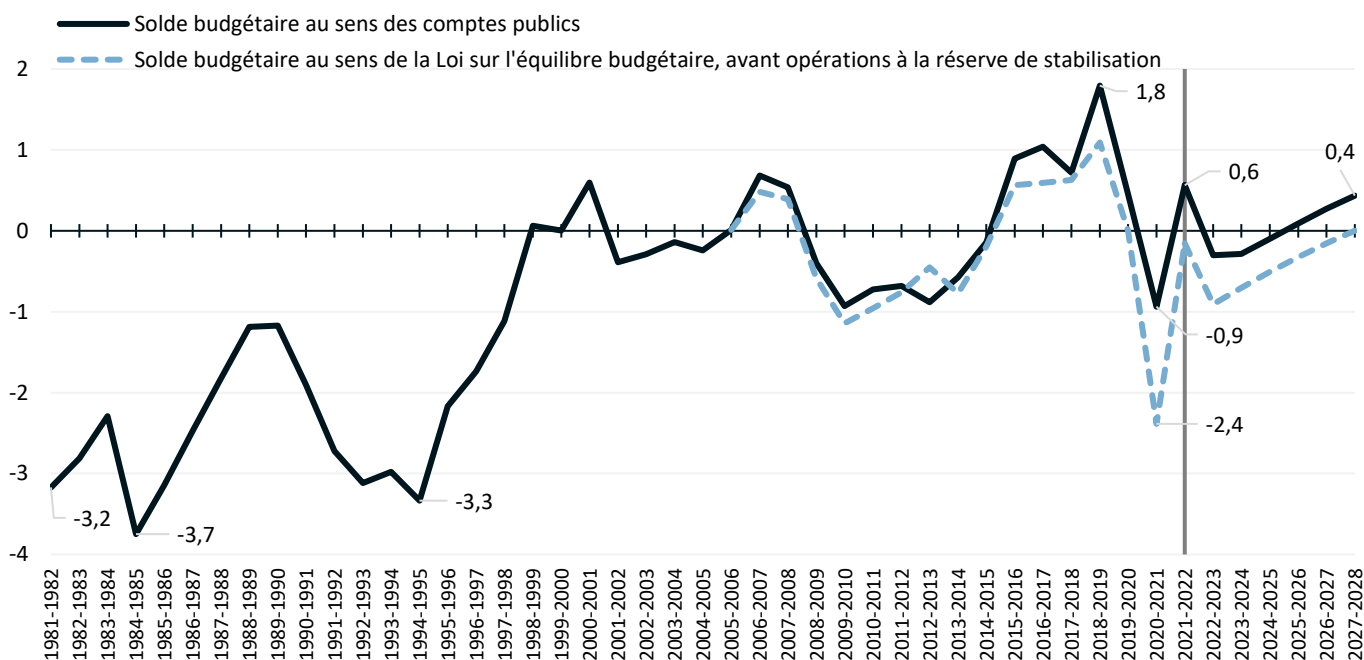


Source : Gouvernement du Québec (2023), *Statistiques budgétaires du Québec*.

Le graphique 12 résume les revenus et les dépenses du gouvernement du Québec pour l'année 2022-2023. Ainsi, les revenus autonomes proviennent principalement des impôts des particuliers (43 G\$) et des taxes à la consommation (27 G\$). Ces revenus sont complétés par les transferts fédéraux (29 G\$), dont la péréquation (14 G\$) et les transferts pour la santé (7 G\$). Ensemble, les revenus s'élèvent à 145 G\$ pour l'année financière 2022-2023, laissant un déficit budgétaire de 5 G\$ pour répondre aux dépenses et aux versements au Fonds des générations qui s'élèvent à 3 G\$.

Les dépenses sont composées des dépenses de portefeuilles de 137 G\$ où Santé et Services sociaux (58 G\$), Éducation (19 G\$) et Enseignement supérieur (10 G\$) sont les plus importants en termes de dépenses. Enfin, s'ajoutent 10 G\$ en service de la dette en 2022-2023.

Graphique 13. Évolution du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire et des comptes publics du gouvernement du Québec, 1981-1982 à 2027-2028, en pourcentage du PIB



Note : Provision pour risques économiques et autres mesures de soutien et de relance incluses.

Sources : Gouvernement du Québec (2023), *Statistiques budgétaires du Québec*, tableaux 1 et 30 ; Gouvernement du Québec (2023), *Plan budgétaire 2023-2024*, tableaux A.13 et H.2.

L'examen du solde budgétaire du gouvernement du Québec depuis 1981-1982 permet de constater le contrôle exercé sur l'équilibre budgétaire depuis la fin des années 1990, moment où la Loi sur l'équilibre budgétaire a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale<sup>16</sup>. Les soldes budgétaires aux fins du respect de la Loi sur l'équilibre budgétaire<sup>17</sup>, qui prennent en compte les sommes versées au Fonds des générations et les modifications comptables liées à la Loi<sup>18</sup> sont présentés en pointillés.

La Loi prévoit que le gouvernement puisse constater un déficit de plus de 1 G\$ pour plus d'une année financière en raison de circonstances exceptionnelles<sup>19</sup>. Dans ce cas le gouvernement doit présenter un plan financier afin de résorber le dépassement budgétaire au cours d'une période maximale de 5 ans, dont 75 % au cours des quatre premières années de cette période<sup>20</sup>.

À partir de l'adoption de la Loi, les soldes budgétaires annuels tant au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire qu'au sens des comptes publics du gouvernement du Québec sont demeurés à l'intérieur d'une fourchette variant de plus ou moins 1 % de la valeur du PIB, dispersés autour du point d'équilibre. Les années 2015-2016 à 2019-2020 ont été marquées par la présence de surplus budgétaires. En 2020-2021, en contexte pandémique, le Québec a présenté son plus important déficit au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire depuis que cette Loi existe. Sous l'angle des déficits au sens des comptes publics, le déficit a été de 0,9 % du PIB, équivalent au déficit enregistré en 2009-2010 lié à la crise financière.

<sup>16</sup> Art. 6 L.É.B, il s'agit d'un « solde budgétaire » négatif au sens de la comptabilité gouvernementale du Québec, tel qu'il est établi à l'article 2 L.É.B.

<sup>17</sup> L.Q., 1996, c.55, ci-après L.É.B.

<sup>18</sup> Art. 5.1 et 5,4 L.É.B.

<sup>19</sup> Art. 10 L.É.B.

<sup>20</sup> Art. 11 L.É.B.

En contexte de crise pandémique, le gouvernement du Québec a généré un déficit au sens de la Loi de 10,8 G\$ en 2020-2021 et de 772 M\$ en 2021-2022<sup>21</sup>. Toutefois, ceux-ci étant couverts par la Réserve de stabilisation, ils n'ont pas enclenché le mécanisme de résorption des déficits discutés précédemment. Par la suite, la Loi sur l'équilibre budgétaire a été suspendue entre le 25 mars 2021 et le 31 mars 2023<sup>22</sup>.

Le Québec présente un très léger déficit au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire correspondant à 0,2 % du PIB en 2021-2022. Il est maintenant prévu que le gouvernement du Québec résorbe son déficit d'ici 2027-2028, soit au cours des 5 prochaines années, en respect de la Loi.

Il est à noter que le budget 2023-2024 propose de moderniser la loi dont les modalités seront précisées ultérieurement, l'on viserait notamment à :

- « Améliorer la flexibilité budgétaire dans la détermination de l'équilibre budgétaire ;
- Actualiser les règles exigeant le dépôt d'un plan de résorption du déficit, dont le seuil et les délais prévus à partir desquels ce plan est requis ;
- Réviser les règles encadrant l'exécution de ce plan, dont la mise en place de mesures de résorption et la période prévue pour résorber les dépassements ;
- Abolir la réserve de stabilisation ».

---

<sup>21</sup> Gouvernement du Québec (2023), *Statistiques budgétaires du Québec – mars 2023*, tableau 1.

<sup>22</sup> Art. 7.1 L.É.B.

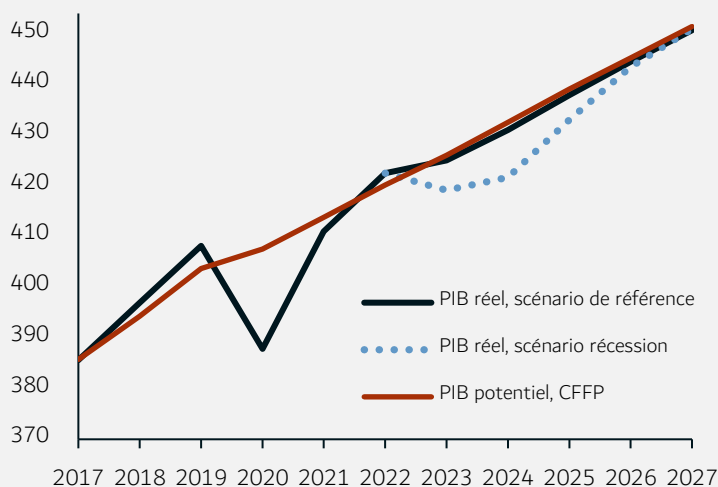
## Encadré 8 – PIB potentiel et décomposition des soldes budgétaires

Le solde budgétaire du gouvernement du Québec peut être fragmenté en une composante structurelle et une composante conjoncturelle. La composante structurelle expose l'écart qui subsisterait entre les revenus et les dépenses si le niveau réel de l'activité économique était équivalent à son niveau potentiel estimé ; s'il y a un déficit structurel, cela signifie que l'État dépense davantage que les recettes qu'il est en mesure de générer lorsque les ressources productives de l'économie sont utilisées à pleine capacité. Quant à la composante conjoncturelle, elle s'explique par les cycles économiques.

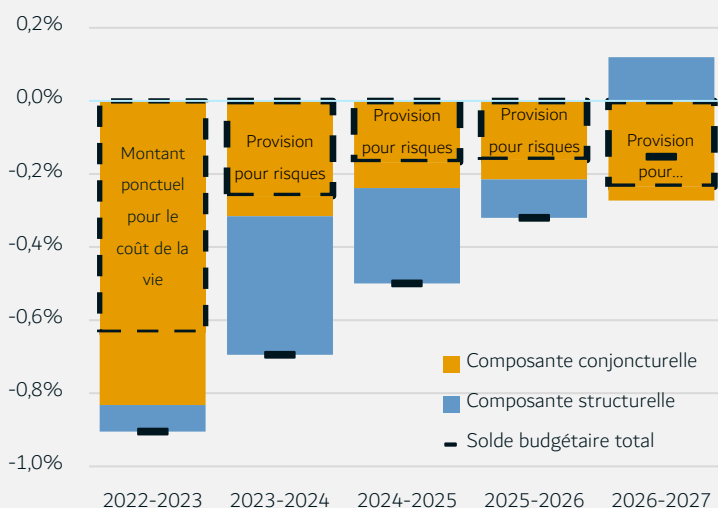
L'écart creusé par la crise pandémique entre le PIB réel et le PIB potentiel s'est entièrement résorbé en 2022, le niveau du PIB réel dépassant même celui du PIB potentiel. Le scénario de référence du gouvernement prévoit une faible croissance de 0,6 % en 2023, et le PIB réel glisse légèrement sous le PIB potentiel jusqu'en 2027. Le PIB réel s'éloigne davantage du PIB potentiel dans le scénario récession, l'écart culminant à -2,5 % en 2024. Cet écart s'efface progressivement et en 2027, le PIB réel a presque rejoint le PIB potentiel.

Au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, le déficit du gouvernement du Québec atteint 5,0 G\$ (0,9 % du PIB potentiel) en 2022-2023 et est majoritairement attribuable à la composante conjoncturelle, notamment en raison des 3,5 G\$ (0,6 % du PIB potentiel) versés au titre du montant ponctuel pour pallier la hausse du coût de la vie.

PIB potentiel et PIB réel, Québec  
en milliards de dollars enchaînés



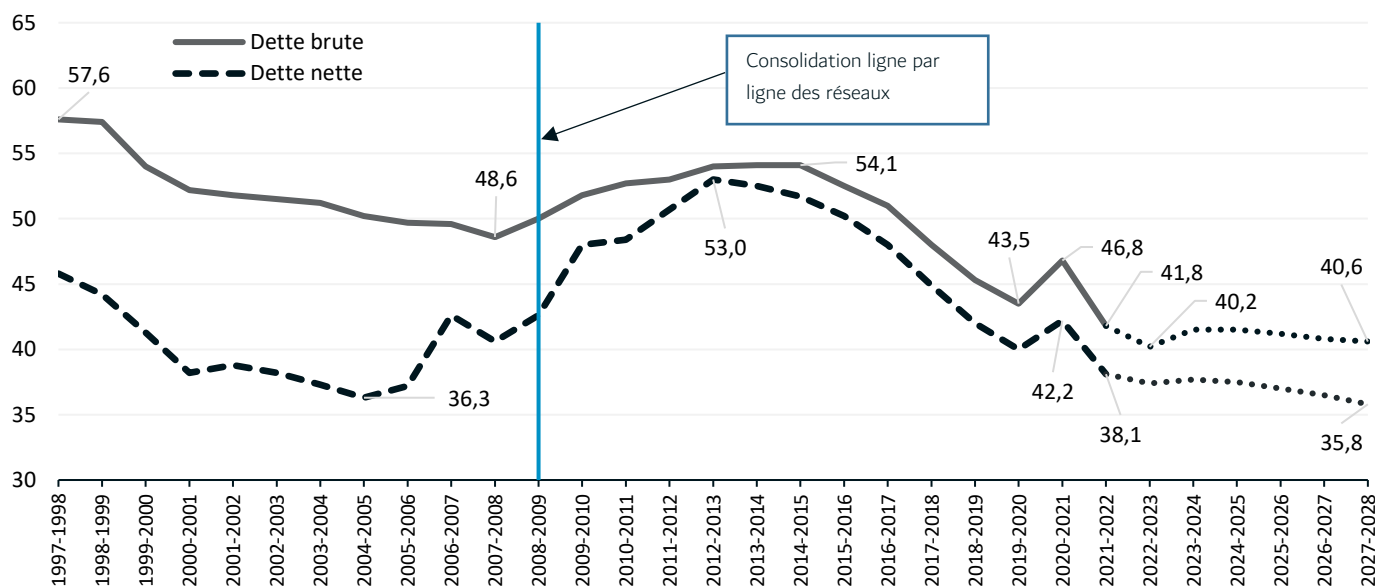
Composantes structurelles et conjoncturelles du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire du Québec, scénario de référence en pourcentage du PIB potentiel



Le scénario prévisionnel de référence fait état d'un retour à l'équilibre budgétaire, au sens de la loi, en 2027-2028, le déficit diminuant au rythme de 1 G\$ par année. La conjoncture économique apparaît comme un élément explicatif important du déficit budgétaire prévu, mais un peu plus de la moitié du déficit budgétaire provient de la composante structurelle en 2023-2024 et 2024-2025. La composante conjoncturelle du déficit budgétaire est surtout constituée de la provision pour risques économiques, qui oscille entre 1,0 et 1,5 G\$ selon les années. Si cette provision devait être utilisée pour financer des dépenses structurelles de l'État, la composante structurelle du déficit budgétaire deviendrait plus importante. À des fins de comparaisons avec les autres provinces canadiennes, on pourrait plutôt analyser le solde budgétaire au sens des comptes publics, soit avant les versements au Fonds des générations. Selon cette définition, l'équilibre budgétaire (qui n'est pas illustré ici) est atteint en 2025-2026 dans le scénario de référence, et le solde budgétaire présente des surplus structurels croissants à partir de 2024-2025.

Source : Calculs de l'équipe de la CCFP à partir des données du budget 2023 du gouvernement du Québec et de Statistique Canada.

Graphique 14. **Évolution de la dette brute et de la dette nette du gouvernement du Québec, 1997-1998 à 2027-2028, en pourcentage du PIB**



Sources : Gouvernement du Québec (2023), *Statistiques budgétaires du Québec*, tableaux 23 & 24 ; Gouvernement du Québec (2023), *Plan budgétaire 2023-2024*, tableaux I.5 et I.6.

Certaines disparités sont à prendre en compte dans l'analyse des données historiques relatives à l'endettement du Québec. D'abord, les données de dette nette montrées avant 2006-2007 ne sont pas totalement comparables aux autres, une **réforme comptable** ayant eu cours à compter de cette année<sup>23</sup>. Ensuite, à compter de 2009-2010 les recettes et les dépenses des réseaux sont **consolidées ligne par ligne**<sup>24</sup>, comme ceux des organismes autres que budgétaires et des fonds spéciaux. Enfin, les données de dette nette ne prennent pas en compte le changement d'application de la **norme comptable sur les paiements de transfert** qu'à compter de 2011-2012<sup>25</sup>.

Ces mises en garde effectuées, on constate que la dette brute en proportion du PIB diminue du début de la période étudiée jusqu'à la crise financière de 2008, pour remonter par la suite jusqu'en 2014-2015, sans toutefois revenir au niveau de 1997-1998. La dette brute est ensuite réduite de façon soutenue jusqu'en 2019-2020 se chiffrant alors à 43,5 % du PIB. Elle a fait un bond ponctuel à 46,8 % du PIB en 2020-2021, en lien avec la crise pandémique, mais se retrouve à 41,8 % du PIB en 2021-2022. Le budget 2023 situe la dette brute à 40,2 % à la fin de 2022-2023, le niveau le plus faible sur la période étudiée, et stabilise celle-ci à ce niveau jusqu'en 2027-2028.

<sup>23</sup> La réforme de la comptabilité gouvernementale de 2006-2007 visait à rendre cette dernière conforme aux principes comptables généralement reconnus. Parmi les effets de cette réforme, à compter de 2006-2007, les organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation sont inclus aux périmètres comptables du gouvernement et les revenus du gouvernement sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice.

<sup>24</sup> La consolidation ligne par ligne consiste à combiner aux États financiers du gouvernement chaque poste d'actif, de passif, de revenu et de dépense de l'entité à consolider et à éliminer les opérations et les soldes interorganismes. Celle-ci a notamment eu pour effet de modifier le statut de certaines entreprises publiques, les dettes contractées par celles-ci venant s'ajouter au passif du gouvernement, tandis que la contrepartie, soit les prêts effectués par ces entreprises, est depuis lors considérée comme des investissements.

<sup>25</sup> La norme comptable sur les paiements de transfert est entrée en vigueur en avril 2021. En vertu de celle-ci, le gouvernement doit inscrire une dépense dans l'année où le transfert est autorisé et où le bénéficiaire satisfait aux critères d'admissibilité. Cette norme entraîne une comptabilisation plus rapide des dépenses qu'auparavant. Les résultats de l'année 2011-2012 et suivants ont été redressés pour tenir compte du changement.

La dette nette a quant à elle atteint des niveaux de plus de 50 % entre 2011-2012 et 2015-2016, un sommet sur la période étudiée. Le ratio dette nette/PIB redescend ensuite, puis remonte à 42,2 % en 2020-2021. Le budget 2023 prévoit que le ratio de la dette nette se situera à 35,8 % du PIB en 2027-2028, soit moins que le précédent plancher de 2004-2005.

## Encadré 9 – Comprendre la dette publique québécoise – concepts

<b>Dette du secteur public</b>	Correspond à la dette brute du gouvernement du Québec à laquelle on ajoute la dette d'Hydro-Québec, des municipalités, des universités autres que l'Université du Québec et ses constituantes (qui est déjà incluse par ailleurs) et celle des autres entreprises du gouvernement.
<b>Dette brute</b>	Somme de la dette contractée sur les marchés financiers et des passifs nets au titre des régimes de retraite et des avantages sociaux futurs des employés des secteurs public et parapublic, de laquelle est soustrait le solde du Fonds des générations.
<b>Passifs au titre des régimes de retraite et des avantages sociaux</b>	Valeur présente des prestations de retraite et des avantages sociaux futurs promis et garantis par l'État, établie par une évaluation actuarielle.
<b>Dette nette</b>	Dette brute du gouvernement moins ses actifs financiers, nets des autres éléments de passif.
<b>Actifs financiers</b>	Somme des placements du gouvernement, des prêts qu'il consent et des parts qu'il détient dans les sociétés d'État.
<b>Dette représentant les déficits cumulés</b>	Correspond à la dette nette du gouvernement moins ses actifs non financiers.
<b>Actifs non financiers</b>	Actifs du gouvernement sous forme d'immobilisations et ses investissements nets dans les réseaux.

## Encadré 10 – Législation et facteurs de croissance de la dette nette

La *Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations*<sup>26</sup> a été adoptée en 2006 et modifiée à plusieurs reprises depuis. Elle vise à réduire la dette publique du Québec afin de diminuer le fardeau de la dette pour les générations futures. L'article 1 de la Loi, modifiée en 2010, précise que la dette représentant les déficits cumulés ne pourra excéder 17 % du PIB du Québec et que la dette brute ne pourra excéder 45 % pour l'année financière 2025-2026<sup>27</sup>. Pour ce faire, la loi crée le Fonds des générations<sup>28</sup> servant exclusivement au remboursement de la dette et qui est notamment alimenté par des contributions annuelles équivalentes à un pourcentage des revenus tirés principalement de l'exploitation des ressources naturelles du Québec (hydrauliques et minières) et de la taxe spécifique sur les boissons alcooliques<sup>29</sup>. Ces contributions sont destinées à être investies et le ministre des Finances peut utiliser les sommes du Fonds au moment qu'il souhaite afin de rembourser la dette<sup>30</sup>.

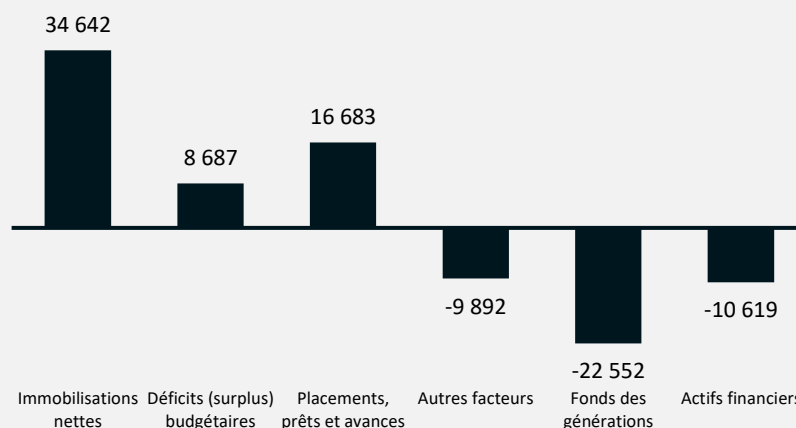
Le budget 2023-2024<sup>31</sup> annonce des modifications à venir pour la loi, soit un nouvel objectif de réduction de l'endettement ainsi que des remboursements de la dette à partir du Fonds de 2,5 milliards de dollars par année pour 2023-2024 et 2024-2025. La nouvelle cible d'endettement est la dette nette et celle-ci devra se situer dans une fourchette ayant comme médiane 33 % ( $\pm 2,5$  %) du PIB d'ici 2032-2033 et 30 % ( $\pm 2,5$  %) du PIB d'ici 2037-2038, soit un niveau comparable à celui de la dette nette moyenne des provinces au 31 mars 2022 qui s'élève à 31 %. De plus, ce budget annonce aussi que le financement du Fonds se limitera dorénavant aux redevances hydrauliques et à une contribution additionnelle de 650 M\$ par année d'Hydro-Québec ainsi que des revenus de placement du Fonds<sup>32</sup>.

Depuis 10 ans, la dette nette exprimée en pourcentage du PIB est en recul, passant de 50,7 % au 31 mars 2012 à 38,1 % au 31 mars 2022. Le PIB du Québec s'est donc accru plus rapidement que la dette nette. Ceci ne signifie pas pour autant que la dette nette, en terme nominal, ait diminué. En fait, elle est passée de 175 G\$ à 192 G\$ sur la période, un accroissement de près de 17 G\$.

On peut s'interroger sur les facteurs contribuant à la hausse de la dette nette sachant que les versements annuels au Fonds des générations (qui s'appliquent à l'encontre de l'endettement dans le calcul de la dette nette) totalisent plus de 22 G\$ depuis 10 ans tandis que les déficits cumulés, incluant les récents déficits liés à la pandémie de COVID-19, atteignent 8,7 G\$ sur cette période.

Or, les immobilisations nettes (investissements nets en immobilisation)<sup>33</sup> constituent, de loin, l'élément ayant contribué le plus à l'accroissement de la dette nette depuis 10 ans. Dans une perspective où le maintien à niveau des actifs des organismes publics constitue un enjeu, il faut garder en tête que la réduction de la dette publique doit s'effectuer à un rythme permettant un certain niveau de dépenses en immobilisation.

**Facteurs de croissance de la dette nette du gouvernement du Québec du 31 mars 2012 au 31 mars 2022, en millions de dollars**



**Note :** Les autres facteurs comprennent notamment la variation des « autres comptes » comme les comptes débiteurs et les comptes créditeurs.

**Sources :** Gouvernement du Québec (2022), *Comptes publics 2021-2022, Volume 1*, p.39 et Gouvernement du Québec (2023) *Statistiques budgétaires*, tableau 24.

<sup>26</sup> L.Q., 2006, c.24, ci-après L.R.D.

<sup>27</sup> Art. 1 L.R.D.

<sup>28</sup> Art. 2 L.R.D.

<sup>29</sup> Art. 3 et art. 4.2 L.R.D.

<sup>30</sup> Art. 6 et art. 7 L.R.D.

<sup>31</sup> Gouvernement du Québec (2023), *Plan budgétaire 2023-2024*, p. A.26

## Encadré 11 – Soutenabilité budgétaire de long terme

La soutenabilité des finances publiques, définie notamment par le vérificateur général du Canada<sup>34</sup>, s'articule autour de la capacité à financer les charges actuelles et les charges futures probables, tout en assurant la croissance économique sur une période prolongée. Les finances publiques ne seront donc soutenables que si elles arrivent à offrir aux générations futures des avantages qui ne soient pas moindres que ceux offerts aux générations actuelles, en s'assurant que cela soit possible sans alourdissement de la charge fiscale ni de l'endettement.

La Chaire produit périodiquement, depuis une quinzaine d'années, une analyse de soutenabilité budgétaire du Québec. Pour y arriver, elle évalue l'évolution des postes de revenus et de dépenses du gouvernement du Québec en s'appuyant sur des hypothèses démographiques, économiques et budgétaires. L'analyse la plus récente effectuée une projection sur 35 ans à compter de 2027<sup>35</sup>. Dans une édition à paraître, où chaque hypothèse a été revue pour tenir compte des plus récents travaux de recherche et des plus récentes statistiques, les résultats montrent qu'avec le même niveau de fiscalité et de taxation qu'aujourd'hui, le gouvernement pourraient maintenir, à long terme, les services offerts actuellement à la population sans alourdissement de l'endettement.

Partant de l'équilibre en 2027, le déficit s'aggrave d'abord en proportion de l'économie, s'améliorant par la suite au fur et à mesure que les effets les plus importants des changements démographiques disparaissent et que la croissance des revenus s'aligne davantage sur celle des dépenses une fois la nouvelle cible d'endettement atteinte. Au tournant de 2050, le solde budgétaire se rétablit avant que des surplus réapparaissent.

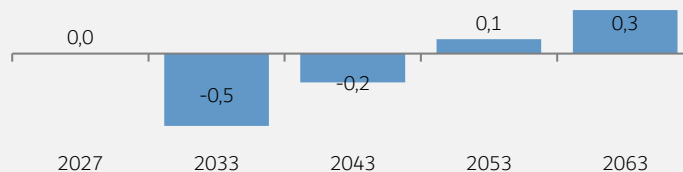
Le second graphique montre qu'en ajoutant les écarts budgétaires (déficits ou surplus annuels de la projection) à la dette nette, celle-ci demeure tout de même légèrement en décroissance, atteignant alors 30 % du PIB au début des années 2063.

Ainsi, les résultats montrent des améliorations notables aux équilibres financiers, par rapport aux précédentes éditions publiées par la Chaire.

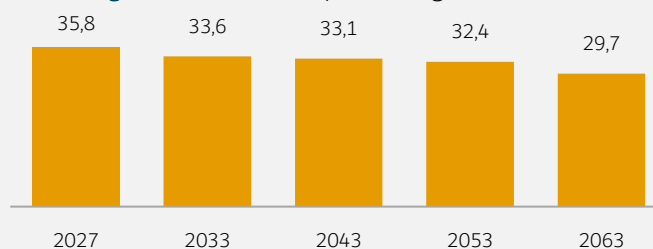
Il importe toutefois de préciser que les résultats obtenus sont nécessairement sensibles aux hypothèses posées pour construire le scénario de base de l'étude.

Parmi ces hypothèses, celle relative au point de départ à l'équilibre budgétaire en 2027 est notamment important. Advenant le cas où le plan de résorption des déficits ne se concrétisait pas, l'analyse montre que c'est sur l'ensemble de la période de projection que les écarts budgétaires seraient négatifs. D'autres constats seront présentés dans l'étude. Notons celui sur le fait que les projections effectuées n'incorporent pas les efforts additionnels requis pour faire face aux changements climatiques ni les effets que ces changements pourraient avoir sur la croissance économique ou sur les finances publiques.

Solde budgétaire gouvernement du Québec, en pourcentage du PIB



Projections de dette nette du gouvernement du Québec, en tenant compte des écarts budgétaires annuels, en pourcentage du PIB



Source : Yves St-Maurice, Luc Godbout et Suzie St-Cerny (à paraître), *La soutenabilité budgétaire à long terme du Québec, édition 2023*, Cahier de recherche, Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques.

<sup>32</sup> *Ibid.*, p. 1.8.

<sup>33</sup> Les investissements nets en immobilisation représentent la dépense d'investissements brute du gouvernement (bâtiments, infrastructures routières, matériel et équipement et autres), desquels est soustraite la dépense d'amortissement.

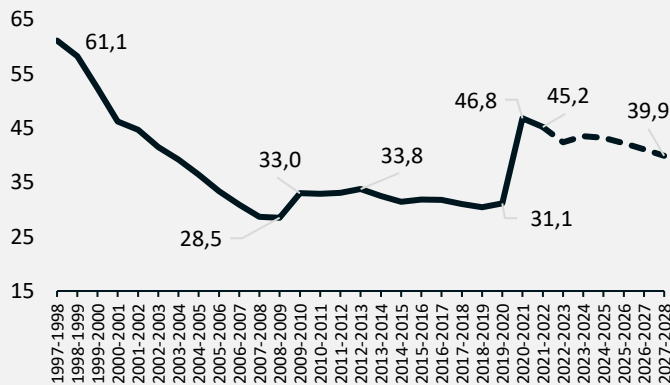
<sup>34</sup> Bureau du vérificateur général du Canada (2012). « La viabilité à long terme des finances publiques – Finances Canada », chapitre 7 du *Rapport du vérificateur général du Canada* à la Chambre des communes.

<sup>35</sup> Yves St-Maurice, Luc Godbout et Suzie St-Cerny (à paraître), *La soutenabilité budgétaire à long terme du Québec, édition 2023*. Cahier de recherche, Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques.

## Encadré 12 – Dette fédérale et provinciale provenant des déficits cumulés

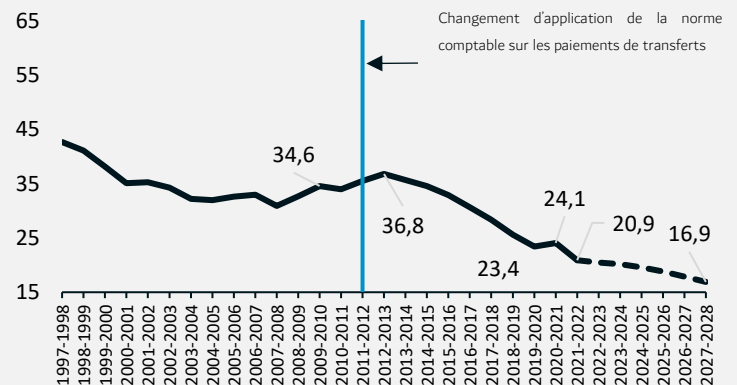
Les graphiques présentés précédemment illustrent notamment les effets de la crise pandémique sur les finances du gouvernement du Canada et du gouvernement du Québec. D'une part, le gouvernement fédéral a accru ses dépenses, et ce faisant, a généré un déficit équivalent à près de 15 % du PIB en 2020-2021. D'autre part, le gouvernement du Québec a haussé ses dépenses en santé de façon importante entre 2019-2020 et 2020-2021, mais il a également bénéficié d'une hausse des transferts fédéraux, ce qui a contribué à une hausse de ses revenus consolidés. Le gouvernement du Québec montre un solde négatif en 2020-2021, mais, au sens des comptes publics, celui-ci est de la même ampleur que celui enregistré en 2009-2010 et en 2012-2013.

**Dette représentant les déficits accumulés du gouvernement fédéral, 1997-1998 à 2027-2028, en proportion du PIB**



Sources : Gouvernement du Canada (2022), *Tableaux de référence financiers* (comptes publics), tableau 15 et Statistique Canada, *tableau 36-10-0221-01*; Gouvernement du Canada (2023) *Budget 2023-2024*, tableau A1.5.

**Dette représentant les déficits cumulés du gouvernement du Québec, 1997-1998 à 2026-2027, en proportion du PIB**



Sources : Gouvernement du Québec (2023) *Statistiques budgétaires*, tableau 25 et Gouvernement du Québec (2023) *Plan budgétaire 2023-2024*, tableau 1.7.

Une façon de juger de l'impact différencié de la crise pandémique sur les finances publiques du gouvernement fédéral et du gouvernement du Québec est d'analyser l'évolution de la dette représentant les déficits cumulés. Bien que les règles comptables entrant en jeu ne soient pas pleinement comparables au fédéral et au Québec, les deux concepts de dette représentant les déficits cumulés sont similaires.

D'abord, on constate que le gouvernement fédéral a réduit la dette de façon soutenue entre 1997-1998 et 2007-2008, celle-ci passant de 61,1 % à 28,5 % du PIB. Elle est restée relativement inchangée de 2010-2011 à 2019-2020, alors qu'elle a bondi à 46,8 % en 2020-2021. Du côté du gouvernement du Québec, à compter de 2013-2014 la dette représentant les déficits cumulés a diminué de façon soutenue, passant de 36,8 % à 23,4 % en 2019-2020. Cette réduction a été stoppée par la crise pandémique, mais la hausse de la dette représentant les déficits cumulés est de moins de 1 point de pourcentage en 2020-2021, avant de reprendre sa dynamique baissière.

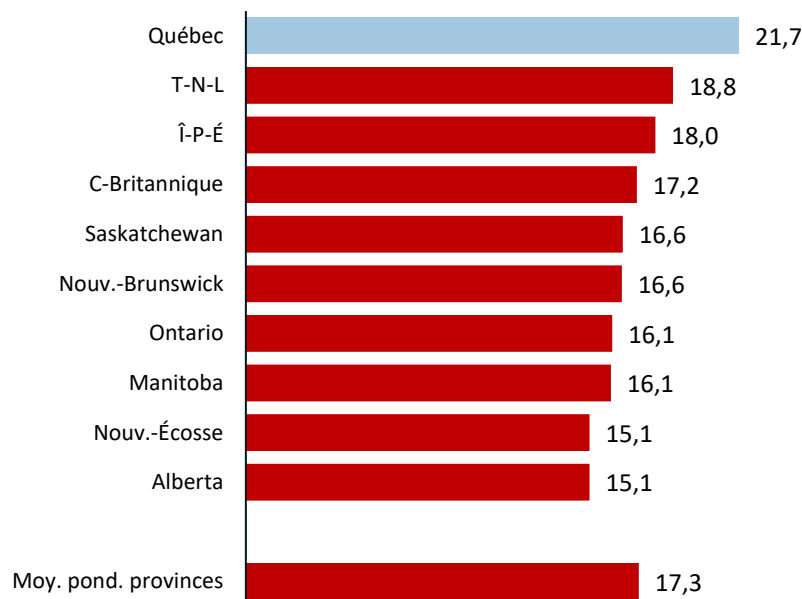
En bout de piste, les prévisions de déficits cumulés font état d'une dette en proportion du PIB au niveau du gouvernement fédéral qui serait plus de deux fois supérieure à celle du gouvernement du Québec en 2027-2028. Il s'agit d'un contraste avec la situation qui prévalait au début des années 2010 alors que ces niveaux de dette étaient relativement similaires.

# Comparaisons interprovinciales

Dans cette deuxième partie, la situation des finances publiques du Québec est comparée à celle des autres provinces canadiennes sous l'angle des revenus, des dépenses, du solde et de la dette nette. À moins d'indication contraire, les données proviennent des comptes publics des provinces. L'année financière 2021-2022, la dernière pour laquelle cette information est disponible pour l'ensemble des provinces, est présentée. L'analyse montre, sous divers angles, qu'en proportion du PIB les revenus et les dépenses du Québec sont plus élevés que ceux de la majorité des provinces. Toutefois, bien que les finances publiques représentent une plus large part de l'économie, les données relatives au solde laissent voir que celles-ci apparaissent maîtrisées. La dette nette du Québec demeure cependant plus élevée que celle de la moyenne des provinces.

## 2.1 Revenus

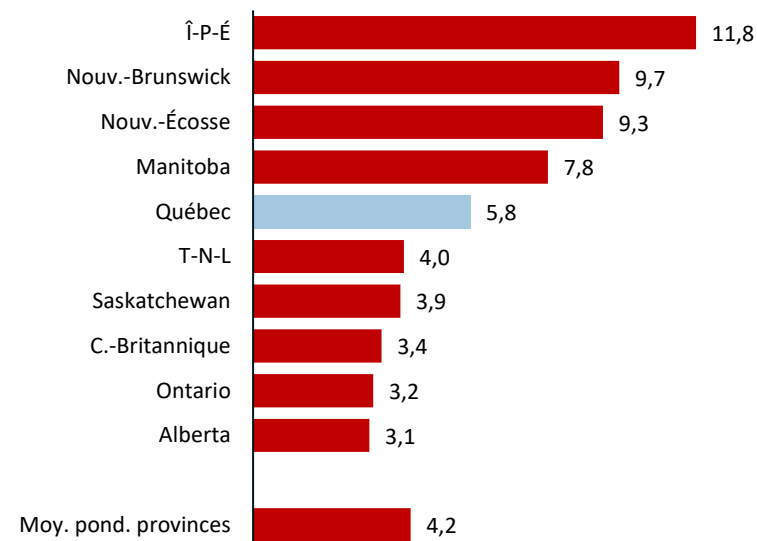
Graphique 15a. **Revenus autonomes des provinces canadiennes, 2021-2022**, en pourcentage du PIB



Les revenus des gouvernements des provinces sont constitués des revenus autonomes (revenus fiscaux, non fiscaux et revenus provenant des entreprises du gouvernement) auxquels s'ajoutent les transferts fédéraux. Le Québec est la province qui génère le plus de revenus autonomes en proportion de son PIB. Ceci est dû en partie au fait que le fédéral s'est retiré du financement de certains programmes à frais partagés, accordant en contrepartie un espace fiscal au Québec (abattement du Québec).

En 2021-2022, les revenus autonomes du Québec atteignent 21,7 % du PIB, devant Terre-Neuve-et-Labrador avec 18,8 %. Ce ratio chute à 15,1 % pour l'Alberta.

Graphique 15b. **Revenus de transferts fédéraux des provinces canadiennes, 2021-2022**, en pourcentage du PIB



Toutes les provinces reçoivent des transferts fédéraux. En proportion du PIB, les transferts reçus par le Québec, qui sont de l'ordre de 5,8 % du PIB, sont inférieurs à ceux de l'Île-du-Prince-Édouard (11,8 %), du Nouveau-Brunswick (9,7 %), de la Nouvelle-Écosse (9,3 %) et du Manitoba (7,8 %). Ceux-ci sont toutefois supérieurs aux transferts moyens pondérés pour le PIB, reçus par les provinces qui se situent à 4,2 %.

Pour l'année financière 2021-2022, sur une base consolidée, l'Île-du-Prince-Édouard a les revenus en proportion du PIB les plus élevés au Canada, ceux-ci atteignant 29,8 %, tandis que cette proportion est de 27,5 % au Québec. La moyenne pondérée des provinces est de 21,5 %, soit 6 points de pourcentage de moins qu'au Québec. Avec un rapport des revenus totaux au PIB de 18,2 %, l'Alberta présente la proportion la plus faible parmi les provinces.

**Note :** L'abattement spécial du Québec est pris en compte au sein des recettes autonomes. Les autres provinces reçoivent les montants correspondants du fédéral.

**Sources :** Gouvernement du Canada (2022), *Tableaux de référence financiers* (comptes publics), tableaux 18 à 27 et Gouvernement du Québec (2023), *Statistiques budgétaires du Québec*, tableau 27.

## Encadré 13 – Recettes des villes canadiennes

Au Québec, comme dans le reste du Canada, les municipalités relèvent de la compétence des provinces. De façon générale, leurs responsabilités sont similaires d'une province à l'autre, mais des différences existent. À titre d'exemple, en Ontario, les villes se sont vu déléguer la responsabilité de l'aide sociale. Le mode de financement des activités des villes peut donc varier entre les provinces. Lorsqu'on compare les ponctions fiscales et non fiscales effectuées par les provinces canadiennes, il faut être conscient de l'interrelation provinces-municipalités et, par conséquent, de la ponction municipale.

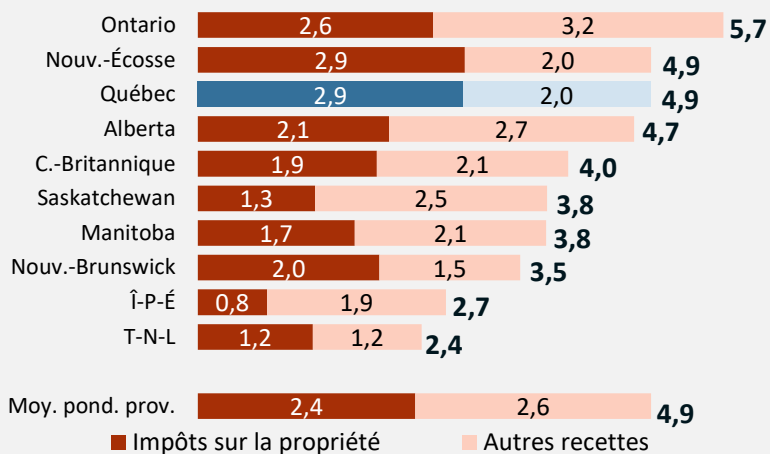
L'Ontario lève davantage de recettes au niveau des municipalités. En 2021, celles-ci représentaient 5,7 % du PIB, contre 4,9 % au Québec. La ponction des municipalités du Québec était équivalente à la moyenne canadienne (4,9 %). Par ailleurs, le Québec est la seconde province où la proportion de recettes des municipalités provenant des impôts sur la propriété était la plus élevée (59 %), derrière la Nouvelle-Écosse (60 %). La proportion la plus faible étant trouvée à l'Île-du-Prince-Édouard (28 %).

Lorsqu'on ajoute les recettes des administrations locales à celles des provinces, la proportion de recettes consolidées par province varie de 34,7 % du PIB au Québec à 21,8 % en Alberta. La moyenne des provinces pondérée pour le PIB se situe alors à 27,3 %.

Si l'Alberta se distingue des autres, cinq provinces présentent des niveaux de recettes se situant dans une fourchette de 3 points de pourcentage autour de la moyenne pondérée (Manitoba, Saskatchewan, Ontario, Colombie-Britannique et Terre-Neuve-et-Labrador). Le Québec présente plutôt un niveau de recette davantage comparable à celui de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick.

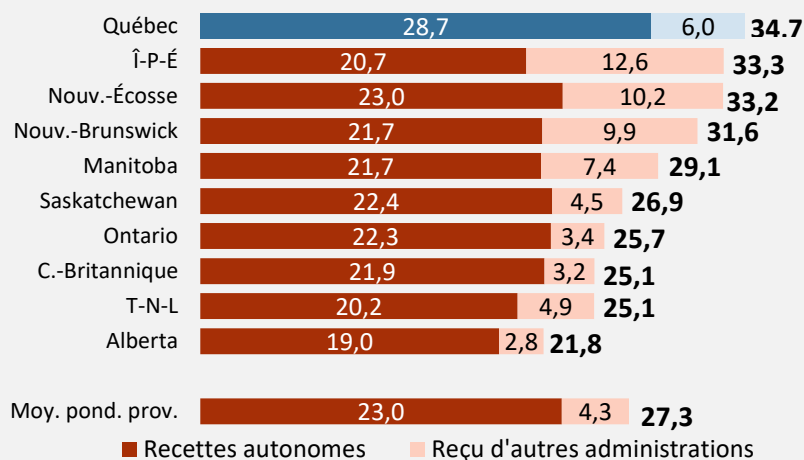
Tandis que l'Île-du-Prince-Édouard présente les revenus en proportion du PIB les plus élevés au Canada (29,8 %), la prise en compte des recettes consolidées des administrations publiques provinciales et locales fait passer le Québec au premier rang des provinces à ce chapitre.

### Recettes des municipalités et autres administrations publiques locales des provinces canadiennes, 2021, en pourcentage du PIB



Source : Statistique Canada, tableaux 36 10 0221 01 et 10 10 0020 01 (consultés le 14 avril 2023).

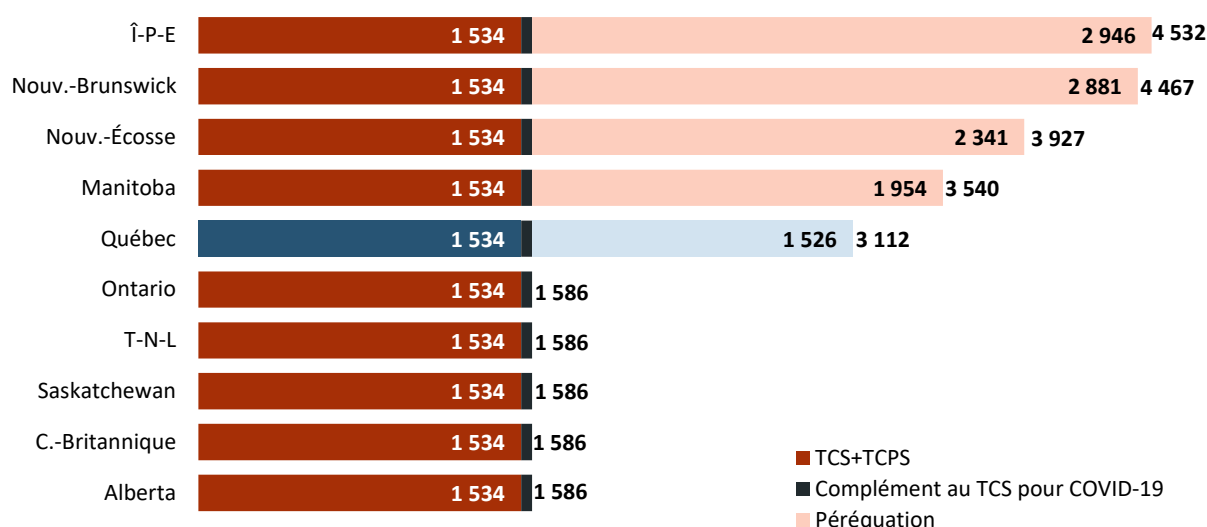
### Recettes consolidées des administrations publiques provinciales et locales, 2021, en pourcentage du PIB



Notes : Ces résultats portent sur l'année calendrier 2021. Les dons reçus d'autres administrations comprennent les transferts provenant du gouvernement fédéral. L'abattement spécial du Québec de 6 164 M\$ en 2021 est pris en compte au sein des recettes autonomes. Les autres provinces reçoivent les montants correspondants du fédéral, ceux-ci étant classés au niveau du poste Reçu d'autres administrations.

Source : Statistique Canada, tableaux 36 10 0221 01 et 10 10 0147 01 (consultés le 14 avril 2023).

Graphique 16. **Transferts fédéraux 2021-2022, par habitant et selon la source**, en dollars



Source : En ligne : Canada [<https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/programmes/transferts-federaux/principaux-transferts-federaux.html>] (consulté le 14 avril 2023).

Les principaux transferts fédéraux aux provinces sont constitués du transfert canadien en matière de santé (TCS) de 1 129 \$ par habitant en 2021-2022, et du transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS) de 405 \$ par habitant. Le complément au TCS pour COVID-19, qui s'élève à 52 \$ par habitant, s'ajoute en 2021-2022. Ainsi, l'ensemble des provinces a reçu 1 586 \$ par habitant pour ces trois types de transferts.

À ceux-ci peut s'ajouter la péréquation. L'Alberta, la Colombie-Britannique, la Saskatchewan, Terre-Neuve-et-Labrador et l'Ontario ne reçoivent pas de péréquation en 2021-2022, leur capacité fiscale moyenne par habitant étant égale ou supérieure à la capacité fiscale moyenne des 10 provinces. Parmi les provinces qui reçoivent de la péréquation, le montant par habitant reçu du gouvernement fédéral varie de 2 946 \$ à l'Île-du-Prince-Édouard à 1 526 \$ au Québec.

Graphique 17. **Composition des revenus des provinces canadiennes, 2021-2022**, en pourcentage du total



Sources : Gouvernement du Canada (2022), *Tableaux de référence financiers* (comptes publics), tableaux 18 à 27 et Gouvernement du Québec (2023), *Statistiques budgétaires du Québec*, tableau 27.

Les revenus consolidés des provinces sont majoritairement composés de revenus autonomes. Cependant, la proportion des transferts fédéraux était particulièrement importante à l'Île-du-Prince-Édouard, en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick en 2021-2022, où elle constituait plus du tiers des revenus totaux. D'un autre côté, l'Ontario et la Colombie-Britannique présentaient les plus faibles proportions de revenus tirés de transferts fédéraux à 16,5 %.

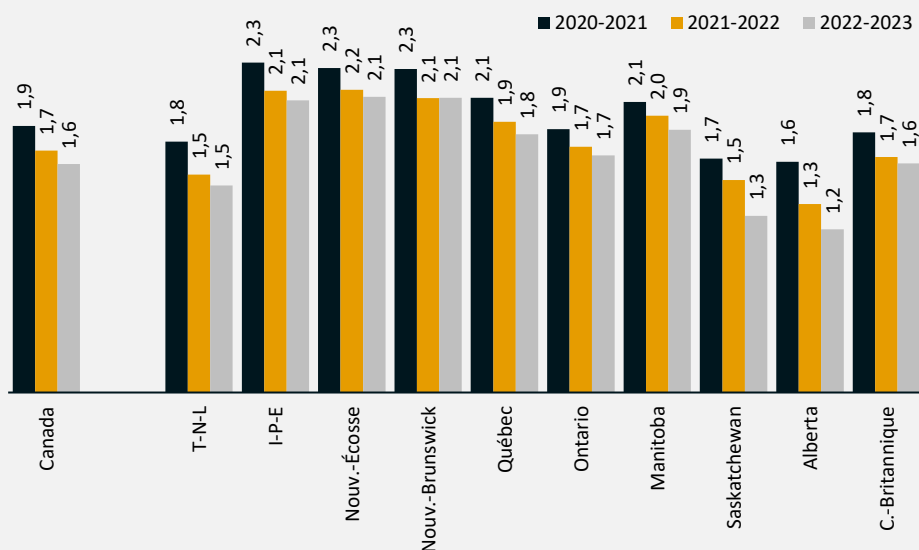
En 2021-2022, la moyenne pondérée pour le PIB de la proportion des revenus tirés de transferts fédéraux des provinces s'établit à 19,5 % alors que celle-ci était de 23,7 % en 2020-2021 en contexte pandémique. Au Québec, la proportion des revenus tirés des transferts fédéraux est de 21 % en 2021-2022, légèrement supérieure à la moyenne canadienne.

Ce graphique tient compte de l'abattement du Québec. Rappelons que les contribuables québécois bénéficient d'une réduction d'impôt de 16,5 % lors de la production de leur déclaration de revenus fédérale et, qu'en contrepartie, le fédéral réduit ses transferts au titre du financement des programmes sociaux du Québec d'un montant équivalent. Par conséquent, le Québec occupe une plus large part des impôts sur le revenu des particuliers en vue de financer ses programmes. Dans le cadre d'une comparaison interprovinciale, les revenus provenant de transfert d'espace fiscal se trouvent catégorisés comme des revenus autonomes au Québec, tandis que leur équivalent est perçu à titre de transfert du fédéral par les autres provinces.

En ajustant les données de façon à considérer l'abattement comme un transfert fédéral (6,2 G\$ en 2021-2022), tout en réduisant la proportion de revenus autonomes du Québec, celle-ci représenterait plutôt une proportion de revenus autonomes de 74,5 %, les transferts fédéraux s'élevant alors à 25,5 % des revenus totaux. Le Québec demeurerait malgré tout au 5<sup>e</sup> rang des provinces présentant la proportion de revenus autonomes les plus élevés.

## Encadré 14 – Transfert canadien en matière de santé

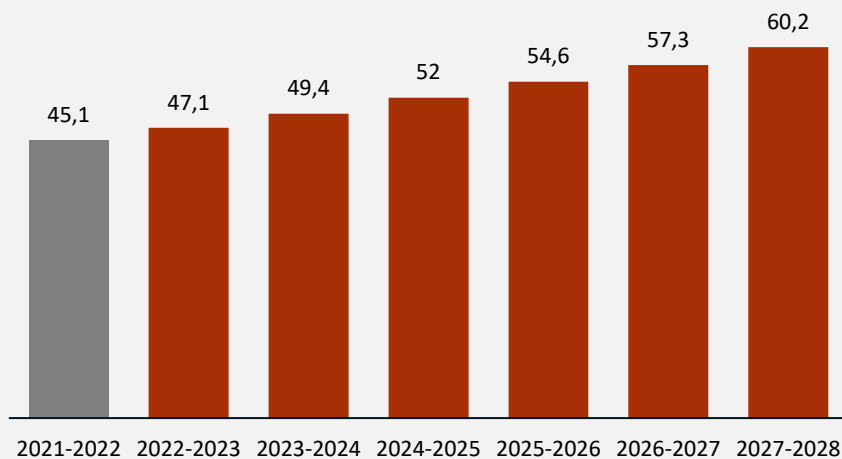
Transfert canadien en matière de santé, provinces canadiennes, 2020, 2021, 2022  
en proportion du PIB



**Note :** Ne comprends pas les compléments uniques au TCS de 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022.

**Source :** Gouvernement du Canada (2022). *Principaux transferts fédéraux* [en ligne] : <https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/programmes/transferts-federaux/principaux-transferts-federaux.html> (consulté le 15 mai 2023).

Projection du transfert canadien en matière de santé, 2021-2022 à 2027-2028  
en milliards de dollars



**Source :** Gouvernement du Canada (2023). *Budget 2023*, Tableau A1.7

Le Transfert canadien en matière de santé (TCS) est le plus important des transferts du gouvernement fédéral aux provinces. Il assure le financement prévisible à long terme des soins de santé et s'appuie sur les principes énoncés dans la *Loi canadienne sur la santé*.

En proportion du PIB, on remarque que le TCS versé aux provinces est en diminution depuis 2020. Cela s'explique en partie par la reprise économique depuis la crise pandémique qui fait croître le PIB à un niveau supérieur au taux de croissance du TCS.

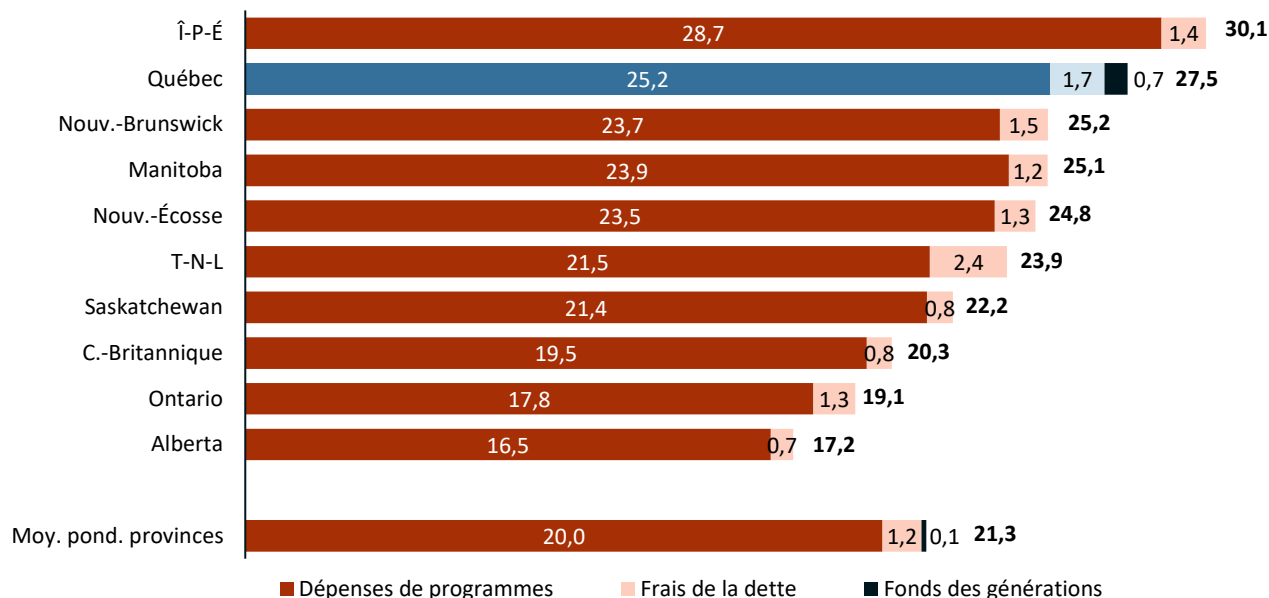
Les montants de TCS sont versés sur une base populationnelle. En proportion du PIB, les provinces maritimes, ayant un PIB par habitant plus faible à l'exception de Terre-Neuve-et-Labrador, bénéficient le plus des paiements du TCS tandis que l'Alberta et la Saskatchewan, des provinces au PIB par habitant plus élevé, se trouvent dans la situation inverse.

Au début de l'année 2023, le gouvernement fédéral a annoncé une bonification des versements du TCS pour les dix prochaines années. Ainsi, un montant supplémentaire de 46,2 G\$ sur 10 ans s'additionnant au financement actuel est proposé aux provinces : un supplément dès 2023 de 2 G\$, une augmentation annuelle garantie du TCS à hauteur de 5 % pour les cinq prochaines années (sur le TCS avant supplément) et d'autres sommes en vertu d'accords bilatéraux pour les besoins de chaque province. Les détails des sommes par provinces ne sont pas encore connus.

Le budget fédéral 2023 projette la charge associée au TCS de 2022 à 2027. Le rythme de croissance du TCS avoisine les 5 % pour les prochaines années.

## 2.2 Dépenses

Graphique 18. **Dépenses des gouvernements des provinces canadiennes, 2021-2022**, en pourcentage du PIB

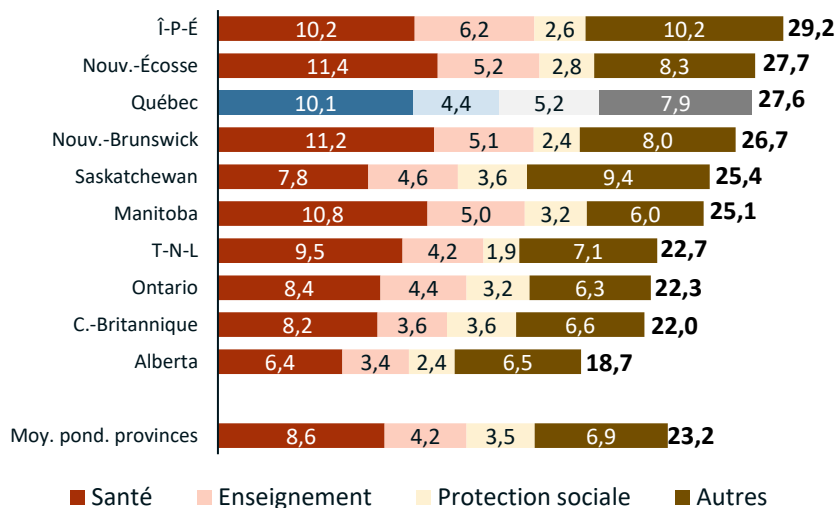


Sources : Gouvernement du Canada (2022), *Tableaux de référence financiers* (comptes publics), tableaux 18 à 27 et Gouvernement du Québec (2023), *Statistiques budgétaires du Québec* – Tableaux 1 et 30.

En 2021-2022, les dépenses des gouvernements provinciaux en proportion du PIB varient de 17,2 % en Alberta à 30,1 % pour l'Île-du-Prince-Édouard. Le Québec affiche un ratio de 27,5 %. Dans le cas du Québec, 0,7 point de pourcentage est dédié aux versements au Fonds des générations.

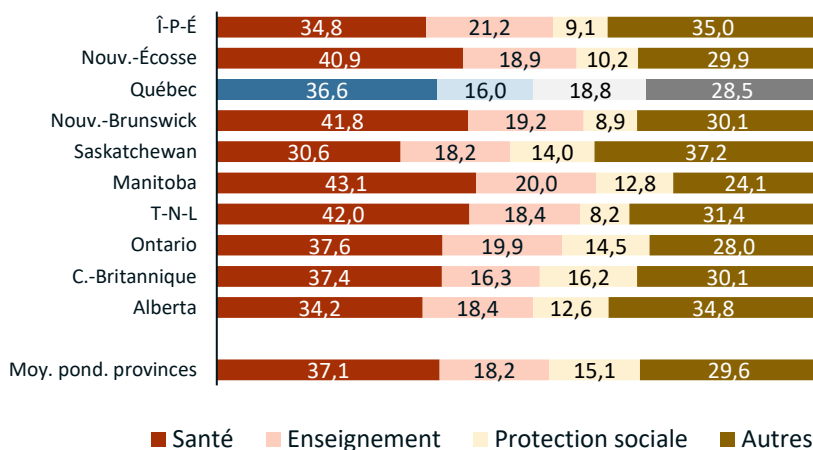
Le gouvernement du Québec consacre l'équivalent de 1,7 % de son PIB au service de la dette, c'est davantage que le ratio de la moyenne des provinces, mais cette proportion est toutefois inférieure à celle de Terre-Neuve-et-Labrador (2,4 % du PIB). Quant aux dépenses de programmes, elles s'élèvent à 25,2 % du PIB au Québec, la seconde proportion la plus élevée derrière l'Île-du-Prince-Édouard (28,7 %) et devant le Manitoba (23,9 %). La moyenne pondérée des dépenses de programmes des provinces se situe à 20 % du PIB.

Graphique 19a. **Composantes des dépenses des administrations publiques provinciales et locales consolidées, 2021**, en pourcentage du PIB



Les données présentées à la figure 17 sont tirées des statistiques des finances publiques canadiennes. En 2021, les deux postes de dépenses les plus importants des administrations provinciales et locales canadiennes consolidées<sup>36</sup> en proportion du PIB étaient respectivement la santé et l'enseignement. Au Québec, les dépenses en matière de santé et d'enseignement en proportion du PIB excèdent celles de la moyenne des provinces canadiennes. La figure montre également que la composante protection sociale (constituée principalement des transferts sociaux aux individus auxquelles s'ajoutent au Québec les dépenses aux centres de la petite enfance) y est plus élevée que dans les autres provinces.

Graphique 19 b. **Composantes des dépenses des administrations publiques provinciales et locales consolidées, 2021**, en pourcentage du total



Les différentes catégories de dépenses, exprimées en pourcentage de l'ensemble des dépenses, procurent un portrait complémentaire. Ici, lorsque le taux d'une province apparaît plus élevé que celui d'une autre, ceci indique une prépondérance d'une catégorie de dépenses dans l'ensemble des dépenses. Sous cet angle, on constate qu'en 2021, les administrations publiques provinciales et locales du Manitoba sont celles consacrant la plus large proportion de leurs dépenses à la santé avec 43,1 % des dépenses, et que la proportion de dépenses la plus importante visant l'enseignement est constatée à l'Île-du-Prince-Édouard (21,2 %).

Note : Ces résultats portent sur l'année calendrier 2021.

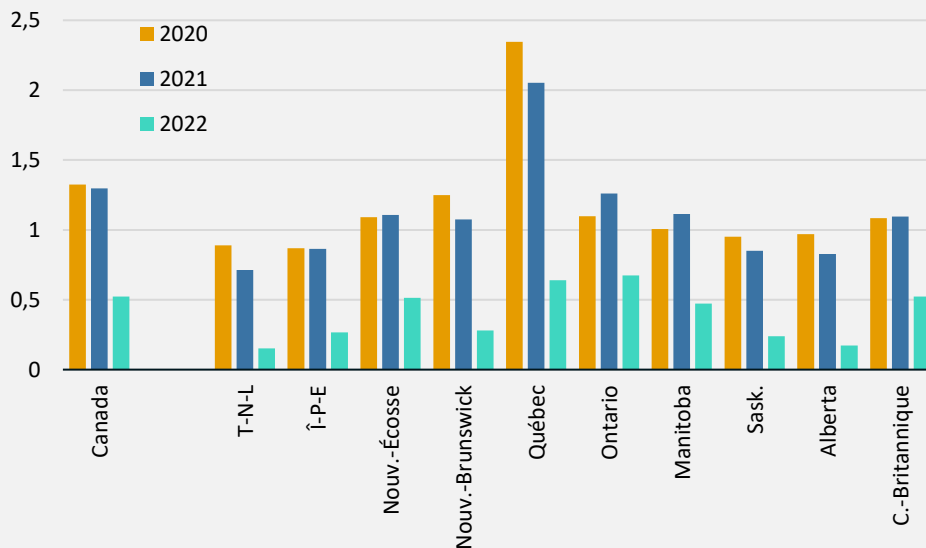
Source : Statistique Canada, tableaux 10 10 0005 01, 10-10-0147-01 et 36 10 0221 01 (consultés le 14 avril 2023).

Le Québec, parce qu'il consacre une plus grande proportion de ses dépenses à la protection sociale, présente des proportions de dépenses consacrées à la santé et à l'enseignement se situant respectivement à 36,6 % et 16 %, des proportions des dépenses totales inférieures à celles de la moyenne pondérée des provinces, respectivement à 37,1 % et 18,2 %.

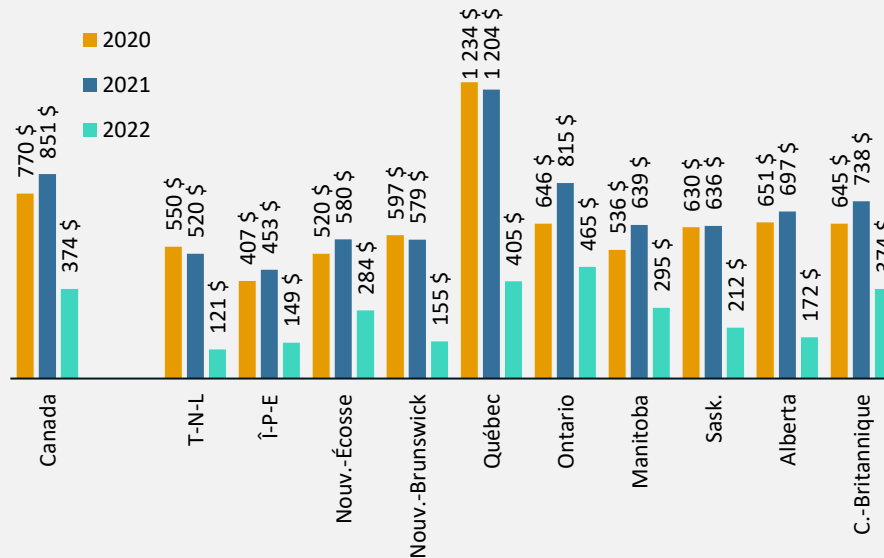
<sup>36</sup> Comprend les administrations publiques provinciales et territoriales, les établissements de santé et de services sociaux, les universités et collèges, les municipalités et autres administrations publiques locales et les conseils scolaires. Nous avons retranché les charges d'intérêt de ces dépenses. Les données excluent l'acquisition d'actifs non financiers et la consommation de capital fixe. Les « Autres dépenses » incluent les Services généraux des administrations publiques, Ordre et sécurité publique, Affaires économiques, Protection de l'environnement, Logements et équipements collectifs et Loisirs, culture et religion.

## Encadré 15 – Dépenses de santé liées à la COVID-19

Financement de la réponse à la COVID-19 (dépenses en matière de santé), provinces canadiennes, 2020, 2021, 2022 en proportion du PIB



Financement de la réponse à la COVID-19 (dépenses en matière de santé), provinces canadiennes, 2020, 2021, 2022, par habitant



**Note :** Financement prévu dans les budgets gouvernementaux pour des activités relatives à la santé qui sont menées dans le cadre de l'intervention d'urgence ponctuelle contre la pandémie de COVID-19. Le financement de la réponse à la COVID-19 englobe plusieurs domaines généraux comme les traitements contre la maladie, le dépistage et la recherche de contacts, la vaccination, les biens médicaux et d'autres dépenses connexes.

**Source :** Institut canadien d'information sur la santé < <https://www.cihi.ca/fr/tendances-des-depenses-nationales-de-sante-2022-analyse-eclair>>.

Le Québec est la province qui affiche la plus grande proportion de décès excédentaires (nombre de décès surpassant le nombre de décès attendus) qui sont attribuables à la COVID-19 sur la période de 14 mars 2020 au 23 octobre 2021<sup>37</sup>.

Des analyses visant à expliquer les écarts de coûts de santé en réaction à la COVID-19 permettront certainement de mieux comprendre les écarts entre les provinces. Il n'en demeure pas moins que le nombre de décès plus élevé et la forme prise par la réaction sanitaire à la pandémie de COVID-19 au Québec constituent probablement des éléments explicatifs.

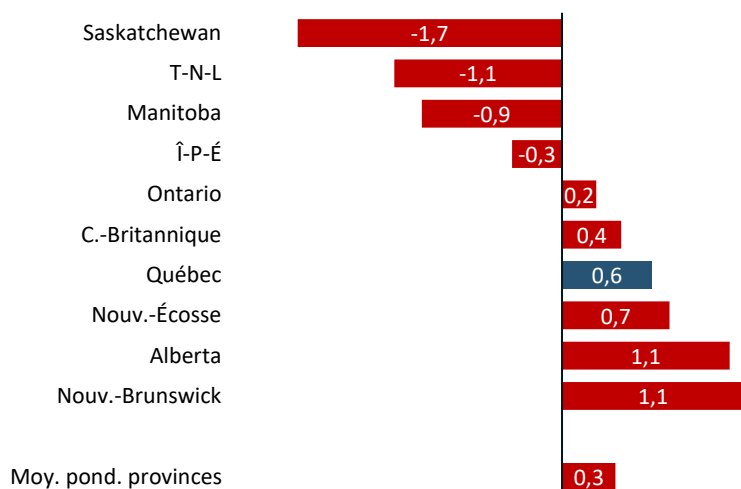
Pour 2020 et 2021, respectivement 2,4 % et 2,1 % du PIB fut consacré aux « dépenses de santé COVID » au Québec, surpassant largement la moyenne canadienne de 1,3 % pour ces deux années. Ainsi, plus de 1 200 \$ par habitant furent consacrés aux dépenses de santé COVID-19 en 2020 et 2021. L'Ontario est la seconde province où ces dépenses furent les plus élevées à respectivement 646 \$ et 815 \$.

Ces dépenses ont diminué drastiquement en 2022, mais le Québec montre tout de même la seconde dépense la plus élevée parmi les provinces, que celle-ci soit ramenée en proportion du PIB ou par habitant. Pour cette année particulière, l'Ontario montre la dépense la plus élevée.

<sup>37</sup> Kimberley McGrail, *Surmortalité, COVID-19 et systèmes de santé au Canada*, (2022), vol. 194, no 30 *Canadian Medical Association Journal*, p.1078-1082.

## 2.3 Solde

Graphique 20. **Solde budgétaire aux comptes publics des gouvernements des provinces canadiennes, 2021-2022**, en pourcentage du PIB



Le Québec a une définition différente de l'équilibre budgétaire, issue de la Loi sur l'équilibre budgétaire, mais aux fins de comparaison du solde budgétaire entre les provinces, le solde au sens des comptes publics est utilisé.

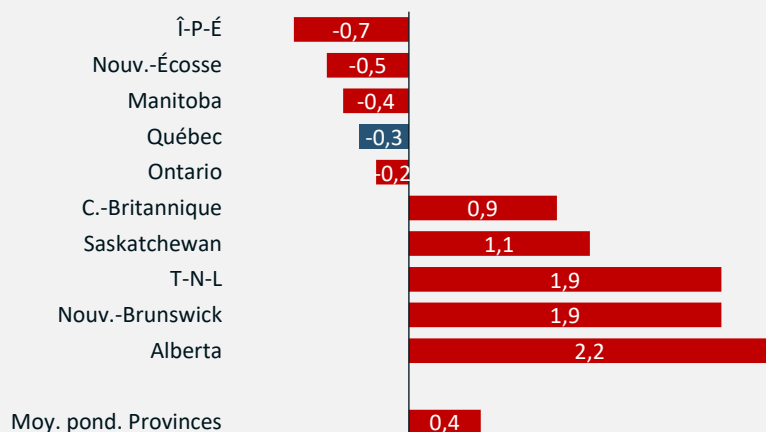
À la fin de l'exercice financier 2021-2022, le solde budgétaire des provinces en proportion du PIB variait d'un solde négatif de 1,7 % en Saskatchewan à un solde positif de 1,1 % au Nouveau-Brunswick. Six provinces dégageaient un surplus et la moyenne pondérée des provinces se situait en territoire positif à 0,3 %. Selon le solde budgétaire sur la base des comptes publics, le surplus du Québec est de 0,6 % du PIB, ce qui le place au 4<sup>e</sup> rang des provinces montrant le surplus le plus important.

**Note :** Pour le Québec, le solde au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, avant réserve de stabilisation = -0,2 %. Au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, le solde du Québec après utilisation de la réserve est nul.

**Sources :** Gouvernement du Canada (2022), *Tableaux de référence financiers* (comptes publics), tableaux 18 à 27 et Gouvernement du Québec (2023), *Statistiques budgétaires du Québec*, tableau 30.

### Encadré 16 – Solde budgétaire prévisionnel des provinces canadiennes

**Solde budgétaire aux comptes publics, gouvernements des provinces canadiennes, 2022-2023**, en pourcentage du PIB



Tandis que le solde budgétaire prévisionnel aux comptes publics du Québec pour 2022-2023 est négatif (-0,3 %), celui de la moitié des provinces est positif.

Sur la base de ces prévisions, le Québec, ainsi que la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard et l'Ontario seraient les seules provinces à enregistrer une détérioration de leur solde en 2022-2023 par rapport à l'année précédente.

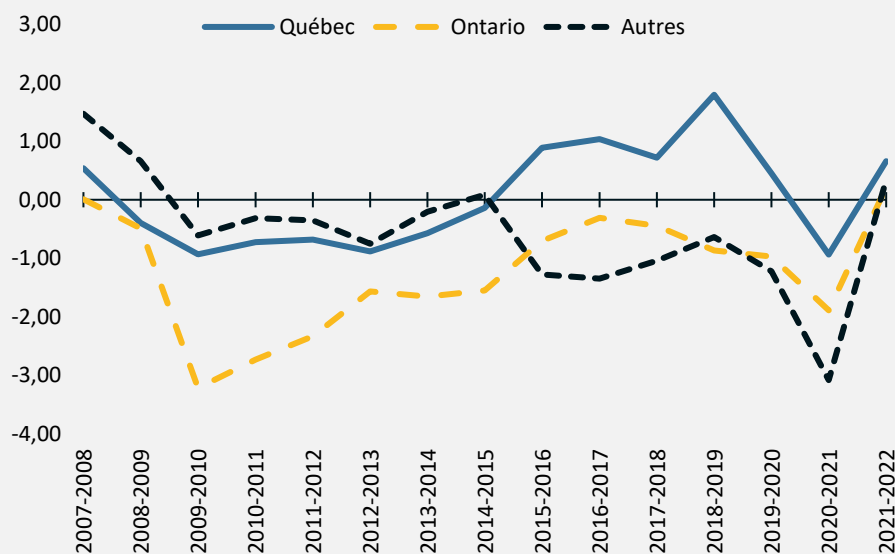
Il est toutefois à noter que les budgets des provinces indiquent que l'Alberta, le Nouveau-Brunswick et la Saskatchewan devraient être les seules provinces à présenter un solde positif en 2023-2024.

**Note :** Pour le Québec, le solde au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, avant réserve de stabilisation = -0,9 %. Au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, le solde du Québec après utilisation de la réserve : -0,8 %.

**Source :** Budgets 2023 des provinces.

## Encadré 17 – Évolution des soldes aux comptes publics du Québec et de l'Ontario depuis 2007-2008

Évolution du solde budgétaire aux comptes publics, Québec, Ontario et autres provinces canadiennes, 2007-2008 à 2021-2022, en proportion du PIB



L'Ontario présente un solde budgétaire positif en 2021-2022. En rétrospective, il s'agit d'une première depuis la crise financière de 2008. En comparaison, le Québec, dont le solde budgétaire fut aussi négatif entre 2008-2009 et 2014-2015, a plutôt connu par la suite 5 années de soldes budgétaires positifs, interrompus en 2020-2021 par la crise sanitaire.

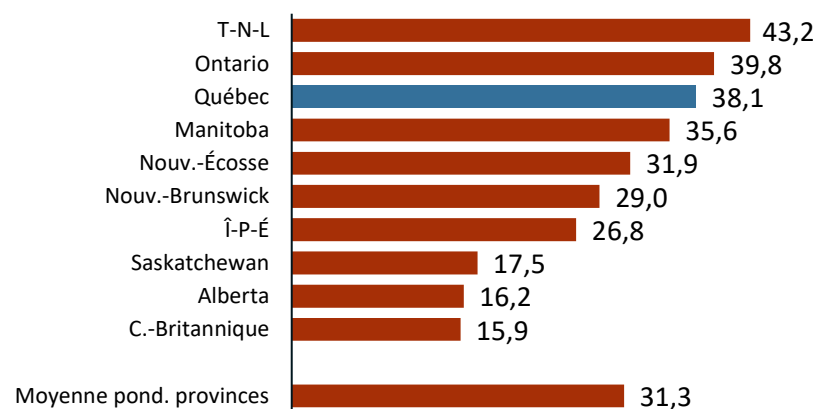
Comme dans le cas de l'Ontario et du Québec, la moyenne pondérée des soldes des autres provinces canadiennes est elle aussi en territoire positif en 2021-2022, une situation qui dans ce cas ne s'était pas produite depuis 2010.

Sources : Gouvernement du Canada (2022), Tableaux de référence financiers (comptes publics), tableaux 18 à 27 et Gouvernement du Québec (2023), Statistiques budgétaires du Québec, tableau 30.

Le Québec montre toujours le solde le plus élevé en 2021-2022, mais l'écart avec l'Ontario (0,4 point de pourcentage) et la moyenne pondérée des autres provinces (0,2 point) s'est refermé considérablement.

## 2.4 Dette nette

Graphique 21. Dette nette des provinces canadiennes au 31 mars 2022, en pourcentage du PIB



Sources : Gouvernement du Canada (2022), Tableaux de référence financiers (comptes publics), tableaux 18 à 27 et Gouvernement du Québec (2023), Statistiques budgétaires du Québec, Tableau 24.

Le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador affiche au 31 mars 2022 la dette nette la plus élevée parmi les provinces canadiennes à 43,2 % du PIB. La dette nette du Québec (38,1 %) se situe au 3<sup>e</sup> rang derrière l'Ontario (39,8 %).

En Colombie-Britannique, le ratio dette nette/PIB se situe à 15,9 %, le plus faible parmi les provinces, celle-ci représente moins de la moitié de la moyenne obtenue en divisant la somme des dettes provinciales sur la somme des PIB provinciaux, qui est de 31,3 %.

## Encadré 18 – Dettes nettes prévisionnelles des provinces canadiennes

Une réduction de la majorité des dettes nettes des provinces est prévue au 31 mars 2023 dans les plus récents documents budgétaires déposés, les seules exceptions étant la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard. Par conséquent, il est anticipé que la moyenne pondérée des dettes nettes des provinces passe de 31,3 % du PIB au 31 mars 2022 à 28,7 % au 31 mars 2023.

Sur la base de ces prévisions, l'Ontario présenterait la dette nette la plus élevée (37,8 %) et le Québec (37,4 %) passerait au second rang, devant Terre-Neuve-et-Labrador (37,3 %).

En regardant du côté des prévisions de dette nette au 31 mars 2024, on constate que l'endettement global des provinces revient cette fois à la hausse, la moyenne pondérée ajoutant 0,7 point de pourcentage.

Bien que le Québec montre l'une des dettes nettes les plus élevées parmi les provinces, le contrôle exercé sur son endettement contribue à expliquer que sa cote de crédit soit la 3<sup>e</sup> plus favorable lorsqu'on considère à la fois les cotes offertes par Moody's, Standard & Poor's et DBRS. Les cotes de crédit constituent un indicateur de la capacité de remboursement des emprunteurs. Une cote élevée indique que le risque associé à l'achat d'un titre est plus faible et commande une prime de risque moins importante, et donc un coût d'emprunt potentiellement plus faible pour une province.

**Dettes nettes prévisionnelles des provinces canadiennes, au 31 mars 2023 et 2024, en pourcentage du PIB**

	2022-2023	2023-2024
Ontario	37,8	37,8
Québec	37,4	37,7
T-N-L	37,3	39,9
Manitoba	33,5	34,6
Nouvelle-Écosse	32,5	33,6
Île-du-Prince-Édouard	27,6	28,8
Nouveau-Brunswick	25,1	24,9
Colombie-Britannique	14,9	17,8
Saskatchewan	14,1	13,2
Alberta	11,0	11,0
<b>Moyenne pondérée</b>	<b>28,7</b>	<b>29,4</b>

Source : Budgets provinciaux 2023.

**Cotes de crédit des provinces canadiennes, au 28 février 2023**

Province	Moody's	S&P	DBRS
C.-Britannique	Aaa	AA+	AA(high)
Saskatchewan	Aa1	AA	AA(low)
Québec	Aa2	AA-	AA(low)
Nouvelle-Écosse	Aa2	AA-	A(high)
Manitoba	Aa2	A+	A(high)
Nouveau-Brunswick	Aa2	A+	A(high)
Alberta	Aa2	A+	AA(low)
Î-P-E	Aa2	A	A
Ontario	Aa3	A+	AA(low)
T-N-L	A1	A	A(low)
<i>Gouv. fédéral</i>	<i>Aaa</i>	<i>AAA</i>	<i>AAA</i>

Source : Gouvernement de la Saskatchewan (2023), *Budget 2023-2024*, p. 59.

# Comparaisons internationales

Dans cette dernière partie, les thèmes abordés précédemment sont revisités sous un angle territorial. Ici, le concept d'administration publique, comme utilisé par Statistique Canada, l'OCDE et le FMI, permet d'effectuer des comparaisons internationales.

Sur le territoire du Québec, la notion d'administrations publiques correspond aux opérations du gouvernement fédéral, du gouvernement du Québec, des municipalités et du Régime des rentes du Québec (RRQ) avec les agents économiques résidant sur le territoire québécois.

Le Québec se voit comparé de manière individuelle à diverses juridictions, mais aussi à la moyenne des pays membres de l'OCDE. Notons que l'OCDE n'est pas une organisation statique. De nouveaux pays y font ponctuellement leur entrée, ce qui a un effet sur la moyenne actuelle et les moyennes historiques<sup>38</sup>.

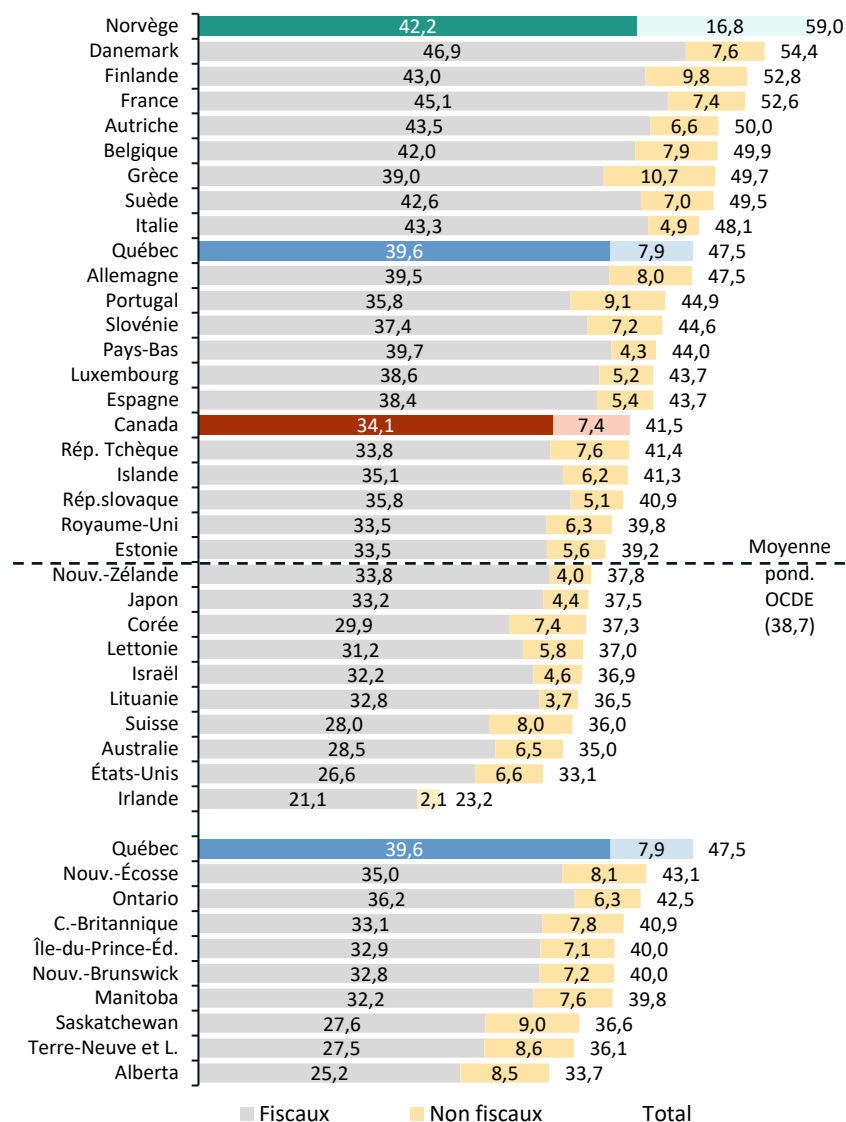
L'analyse indique que les revenus et les dépenses des administrations publiques au Québec sont supérieurs à la moyenne pondérée des pays de l'OCDE en 2021. Malgré ceci, le solde des administrations publiques au Québec (qui est négatif) est plus enviable que le solde moyen de ces pays. Quant à la dette nette des administrations publiques au Québec (qui prend en compte une part de la dette du gouvernement du Canada), il est estimé que celle-ci est largement inférieure à celle de la France, des États-Unis et du Royaume-Uni.

---

<sup>38</sup> L'OCDE compte 38 pays membres avec l'adhésion de la Colombie le 28 avril 2020 et du Costa Rica le 25 mai 2021. Les données relatives aux 38 pays membres sont incluses dans les moyennes pondérées OCDE présentées dans cette section, lorsque disponibles. Par contre, les données individuelles des pays membres de l'OCDE qui ne sont pas considérés comme des pays avancés par le FMI ne sont pas présentées. Il s'agit des données relatives aux pays suivants : Chili, Colombie, Costa Rica, Hongrie, Mexique, Pologne et Turquie. Lorsque la moyenne pondérée OCDE n'est pas disponible, c'est la moyenne pour les pays avancés dont la donnée est disponible qui est présentée.

## 3.1 Revenus

Graphique 22. **Revenus (fiscaux et non fiscaux) de l'ensemble des administrations publiques, pays avancés membres de l'OCDE et provinces canadiennes, 2021, en pourcentage du PIB**



**Note :** Pour l'Australie et le Japon, les données présentées sont celles de 2020.

**Sources :** OCDE (2022), *Perspectives économiques de l'OCDE* (en ligne : OCDE « stats.oecd.org », perspectives économiques n° 112) ; Pour le Canada<sup>40</sup>, le Canada sans le Québec et le Québec : Statistique Canada, Tableaux 36-10-0450-01 et 36-10-0221-01 (consultés le 14 avril 2023).

Les principales sources de revenus des États sont les impôts sur le revenu des particuliers et des sociétés, la taxe sur la valeur ajoutée et les cotisations aux régimes d'assurance sociale<sup>39</sup>. À ces revenus fiscaux s'ajoutent notamment les ventes de biens et services, les revenus de placement (incluant les bénéfices remis des entreprises publiques) ainsi que les tarifs exigés des ménages et sociétés.

Les revenus fiscaux tirés par les administrations publiques au Québec s'élèvent à 39,6 %, tandis que 7,9 % proviennent de revenus non fiscaux pour un total de 47,5 % ; soit au 10<sup>e</sup> rang en partant du ratio le plus élevé si l'on insère le Québec au sein des pays de l'OCDE. De leur côté, en proportion du produit intérieur brut (PIB), les revenus fiscaux des administrations publiques canadiennes totalisaient 34,1 % contre 7,4 % pour les revenus non fiscaux.

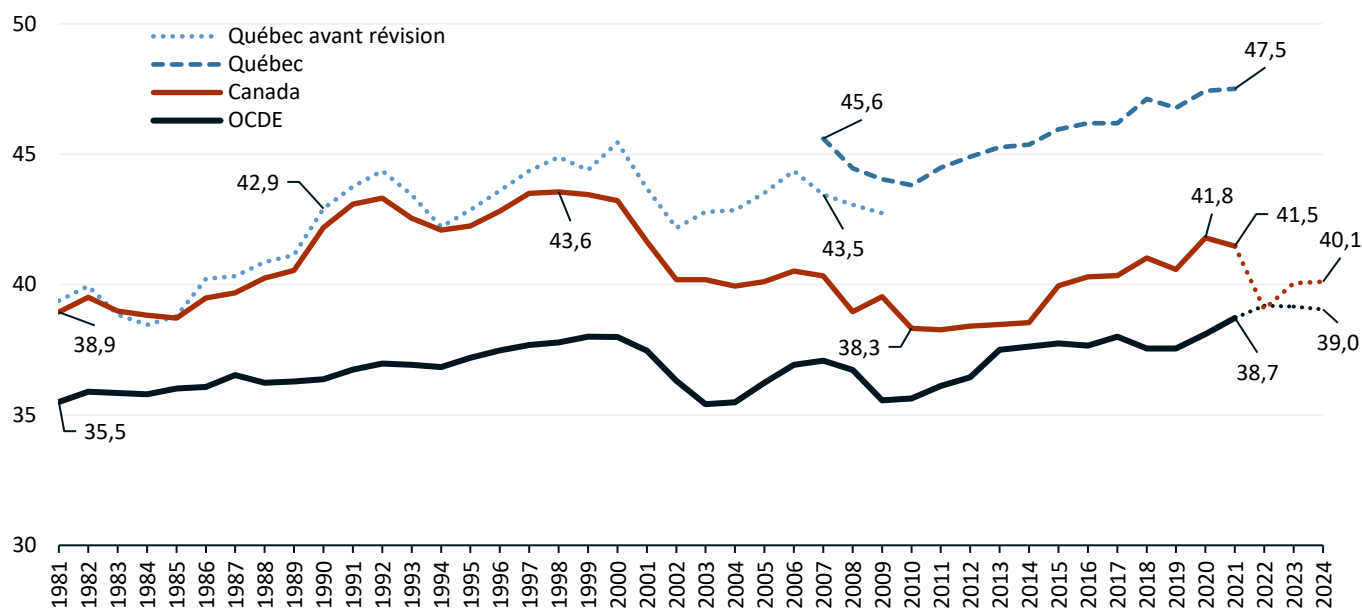
Parmi les 31 pays avancés membres de l'OCDE, le Canada, avec un ratio de 41,5 %, figure au 16<sup>e</sup> rang des pays avec les plus petits niveaux de revenus totaux en proportion du PIB en 2021. On dénote que l'Irlande, avec 23,2 %, constitue le pays avec la plus faible proportion de revenus, tandis que la Norvège affiche la plus haute proportion de revenus à 59,0 %. La moyenne pondérée des pays de l'OCDE s'élevait à 38,7 %.

Le Québec présente le niveau de revenu le plus élevé parmi les provinces canadiennes.

<sup>39</sup> Les recettes fiscales font l'objet d'une revue détaillée présentée sur une base annuelle par la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke : Collectif sous la direction de Tommy Gagné-Dubé (2023), *Bilan de la fiscalité au Québec Édition 2023*, Cahier de recherche 2023/02, Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke.

<sup>40</sup> Les données de l'OCDE proviennent des bureaux statistiques nationaux, soit Statistique Canada dans le cas du Canada. Lorsque des divergences entre les données de l'OCDE et celles publiées par Statistique Canada sont observées, elles sont vraisemblablement dues à un délai de mise à jour. Les données de Statistique Canada ont été utilisées afin d'assurer la cohérence entre les données contenues dans les différents tableaux.

Graphique 23. **Évolution des revenus totaux des administrations publiques, moyenne pondérée OCDE, Canada et Québec, 1981-2024**, en pourcentage du PIB



Sources : OCDE (2022), *Perspectives économiques de l'OCDE* (perspectives économiques n° 112) ; Pour le Canada et le Québec (données réelles) : Statistique Canada, Tableaux 36-10-0450-01, 36-10-0314-01 et 36-10-0221-01 (consultés le 14 avril 2023).

Les revenus totaux en proportion du PIB des administrations publiques ont légèrement augmenté pour la moyenne des pays de l'OCDE sur la période, de 35,5 % en 1981 à 38,7 % en 2021. Du côté des administrations publiques **canadiennes**, cette proportion a d'abord connu une hausse pour atteindre un sommet à 43,6 % en 1998, pour ensuite diminuer de façon relativement constante, passant à 38,3 % en 2010 et 2011. Le taux est ensuite remonté à 40 % et plus depuis 2015 pour atteindre 41,8 % en 2020. Il s'élève à 41,5 % en 2021.

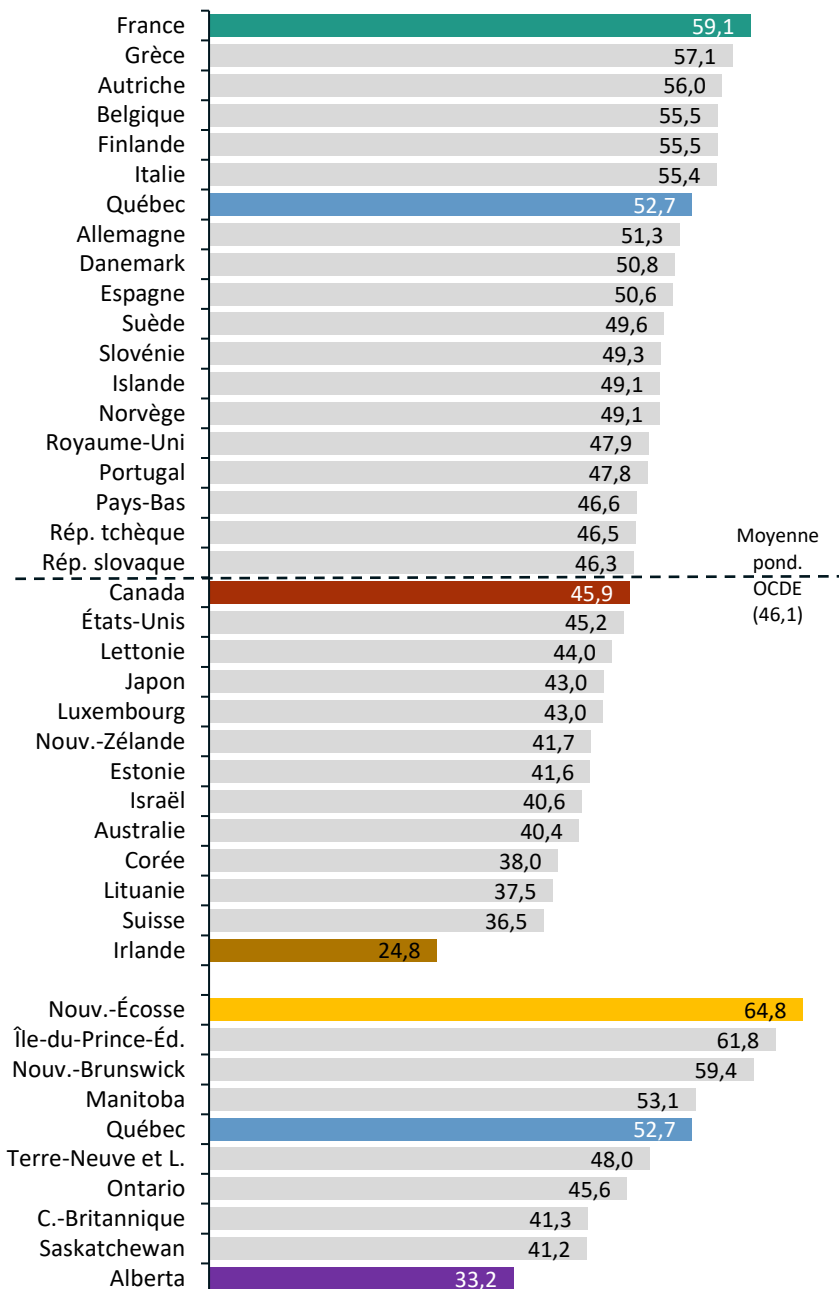
Quant aux revenus obtenus par les administrations publiques au **Québec**, ceux-ci ont suivi la même trajectoire que ceux des administrations publiques canadiennes entre 1981 et 1999. Les revenus du **Québec** sont cependant demeurés relativement stables en proportion du PIB entre 1990 et 2007, passant respectivement de 42,9 % à 43,5 %, n'ayant pas connu la baisse affichée par les administrations publiques au Canada à compter de 2000. La révision comptable de 2007<sup>41</sup> a fait passer les revenus en proportion du PIB de 43,5 % à 45,6 % en 2007. Les revenus des administrations publiques au **Québec** croissent ensuite et se situent à un sommet à 47,5 % en 2021.

L'OCDE publie des prévisions relatives aux administrations publiques. Malgré la non-disponibilité de l'équivalent pour le **Québec**, il nous apparaît intéressant d'ajouter ces informations. Celles-ci montrent une légère hausse du ratio des revenus totaux au PIB entre 2021 et 2023 pour la moyenne pondérée des pays membres de l'OCDE tandis que le ratio des administrations publiques du **Canada** devrait diminuer et atteindre à 40,1 % en 2024.

<sup>41</sup> À la suite des travaux du Groupe de travail sur la comptabilité du gouvernement, les états financiers du gouvernement du Québec ont subi des modifications pour l'exercice financier 2006-2007 afin d'assurer leur conformité aux principes comptables généralement reconnus applicables au secteur public. Cette réforme impliquait notamment l'inclusion dans le périmètre comptable du gouvernement des entités des réseaux de la santé et des services sociaux, la modification des conventions comptables relatives aux dépenses de transfert et la comptabilisation de certaines subventions aux universités et municipalités, et l'application de la comptabilité d'exercice à l'ensemble des recettes du gouvernement. Cette révision explique la double information fournie dans le cas des administrations publiques du Québec pour les graphiques 21, 23 et 27.

## 3.2 Dépenses

Graphique 24. **Dépenses totales des administrations publiques, pays avancés membres de l'OCDE et provinces canadiennes, 2021**, en pourcentage du PIB



Sources : OCDE (2022), *Perspectives économiques de l'OCDE* (en ligne : OCDE « stats.oecd.org », perspectives économiques n° 112) ; Pour le Canada, le Canada sans le Québec et le Québec : Statistique Canada, Tableaux 36-10-0450-01 et 36-10-0221-01 (consultés le 14 avril 2023).

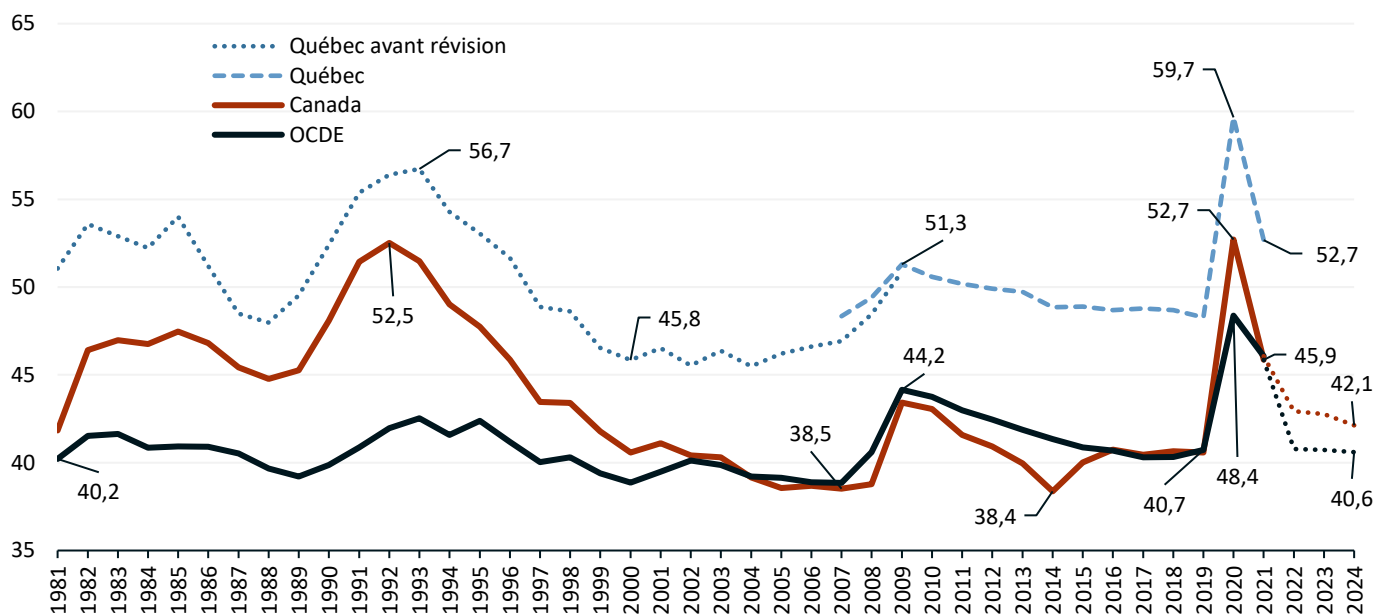
Les dépenses des États comprennent notamment la mise en œuvre des programmes sociaux, les subventions, les transferts aux individus ainsi que le service de la dette.

Les dépenses des administrations publiques au Québec s'élèvent à 52,7 % du PIB, ce qui le placerait au 7<sup>e</sup> rang parmi les membres de l'OCDE présentant les dépenses les plus élevées. Celles-ci demeurent plus élevées que leur niveau de 2019 (48,3 % du PIB). Il faut bien comprendre que cette donnée est affectée par les dépenses ponctuelles réalisées par le gouvernement fédéral en contexte pandémique, dont certaines subsistaient encore en 2021.

Pour les 31 pays avancés membres de l'OCDE, le taux de dépenses en proportion du PIB des administrations publiques s'étend de 24,8 % (Irlande) à 59,1 % (France) en 2021. Dans le cas du Canada, cette proportion s'établit à 45,9 %, ce qui le place au 13<sup>e</sup> rang parmi les pays présentant les dépenses les plus faibles, tout juste sous le niveau moyen des pays membres de l'OCDE à 46,1 %.

Les administrations publiques des provinces canadiennes présentent de grands écarts de taux de dépenses en proportion du PIB. Tandis que le Québec se situe en milieu de peloton, ce taux est de 64,8 % en Nouvelle-Écosse, 61,8 % à l'Île-du-Prince-Édouard et 59,4 % au Nouveau-Brunswick, des taux supérieurs à celui de la France, alors que l'Alberta présente un taux de 33,2 %, comparable à celui de la Suisse. Ceci s'explique notamment par les écarts de PIB ainsi que les programmes pancanadiens et mesures redistributives fédérales (voir encadré 1).

Graphique 25. **Évolution des dépenses totales des administrations publiques, moyenne pondérée OCDE, Canada et Québec, 1981-2024**, en pourcentage du PIB



Sources : OCDE (2022), *Perspectives économiques de l'OCDE* (perspectives économiques n° 112) ; Pour le Canada et le Québec (données réelles) : Statistique Canada, Tableaux 36-10-0450-01, 36-10-0314-01 et 36-10-0221-01 (consultés le 14 avril 2023).

Les dépenses moyennes des administrations publiques des pays membres de l'OCDE sont demeurées relativement stables sur la période étudiée, passant de 40,2 % en 1981 à 40,7 % en 2019, avec deux soubresauts, celui lié aux interventions des gouvernements en réaction à la crise financière en 2008-2009, où le ratio a atteint 44,2 %, puis celui lié à la crise pandémique en 2020 faisant passer le ratio à 48,4 %.

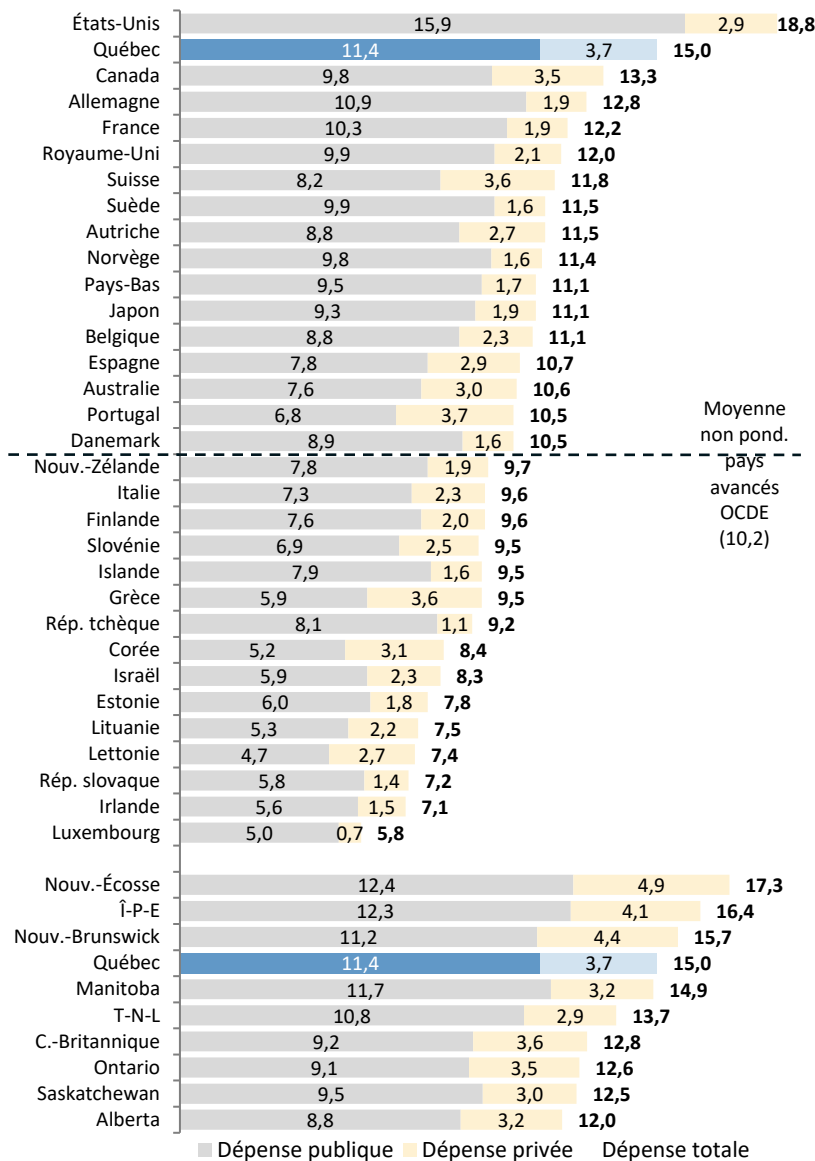
Au **Canada** et au **Québec**, après quelques inflexions et une tendance à la hausse au cours des années 1980, les dépenses consolidées en proportion du PIB ont connu des baisses marquées entre le début des années 1990 jusqu'au milieu des années 2000.

Au **Canada**, les dépenses en proportion du PIB sont passées de 52,5 % en 1992 à 38,5 % en 2007, une baisse de 14 points de pourcentage stoppée par la crise financière. Après être redescendu au niveau atteint avant la crise en 2014 (38,4 %), le rapport des dépenses sur le PIB a remonté et atteint 52,7 % en 2020.

Au **Québec**, ayant atteint un sommet de 56,7 % du PIB en 1993, pour ensuite redescendre à un peu moins de 46 % au début des années 2000, ces dépenses ont repris une hausse soutenue à compter de 2005 pour s'établir à 51,3 % (taux révisé) en 2009. Elles ont ensuite connu une baisse constante et légère, avant d'être haussées drastiquement en 2020 pour représenter près de 60 % du PIB.

Les prévisions de l'OCDE procurent un aperçu des dépenses des administrations publiques anticipées pour la période 2022-2024. Tandis qu'au **Canada** le poids des dépenses en 2024 surpassera celui enregistré en 2019, dans le cas de la moyenne des pays de l'OCDE, celui-ci devrait revenir en 2024 à un niveau comparable à celui enregistré avant la crise pandémique.

Graphique 26. **Dépenses de santé, par sources de financement, pays avancés membres de l'OCDE et provinces canadiennes, 2020**, en pourcentage du PIB



**Notes :** Les données présentées pour les provinces et le Canada proviennent de l'ICIS et excluent la dépense en immobilisation pour être comparables aux données OCDE. Il est à noter que les données pour les provinces tiennent compte de la part fédérale de la dépense en santé.

**Sources :** En ligne : OCDE, « <https://stats.oecd.org> » (*Santé/Dépenses de santé et financement*). Pour le Canada et les provinces : Institut canadien d'information sur la santé, *Tableaux de données sur les dépenses en santé*. Données récupérées le 3 avril 2023.

La santé constitue le poste de dépenses publiques le plus important au Québec<sup>42</sup>. En contexte de pandémie de COVID-19, celle-ci, qui comprend la dépense nette des investissements en immobilisation du gouvernement du Québec, du gouvernement fédéral et des administrations municipales, s'élève à 51,2 G\$ en 2020 tandis que la dépense privée est de l'ordre de 16,5 G\$<sup>43</sup>.

Lorsqu'on combine la dépense publique, les dépenses obligatoires (régimes d'assurance obligatoire) et les dépenses privées, le poids des dépenses en santé au Québec (15 % du PIB) est supérieur à celui de la moyenne des pays avancés de l'OCDE (10,2 %). Inséré parmi ces pays, le résultat du Québec n'est surpassé que par celui des États-Unis (18,8 %)<sup>44</sup>. À l'autre bout du spectre des pays avancés membres de l'OCDE, on retrouve le Luxembourg où l'équivalent de 5,8 % du PIB est consacré aux dépenses de santé.

Trois provinces consacrent une part de leur PIB plus importante que celle du Québec aux dépenses en santé, celle-ci atteignant 17,3 % en Nouvelle-Écosse. L'Alberta est la province où cette proportion est la plus faible.

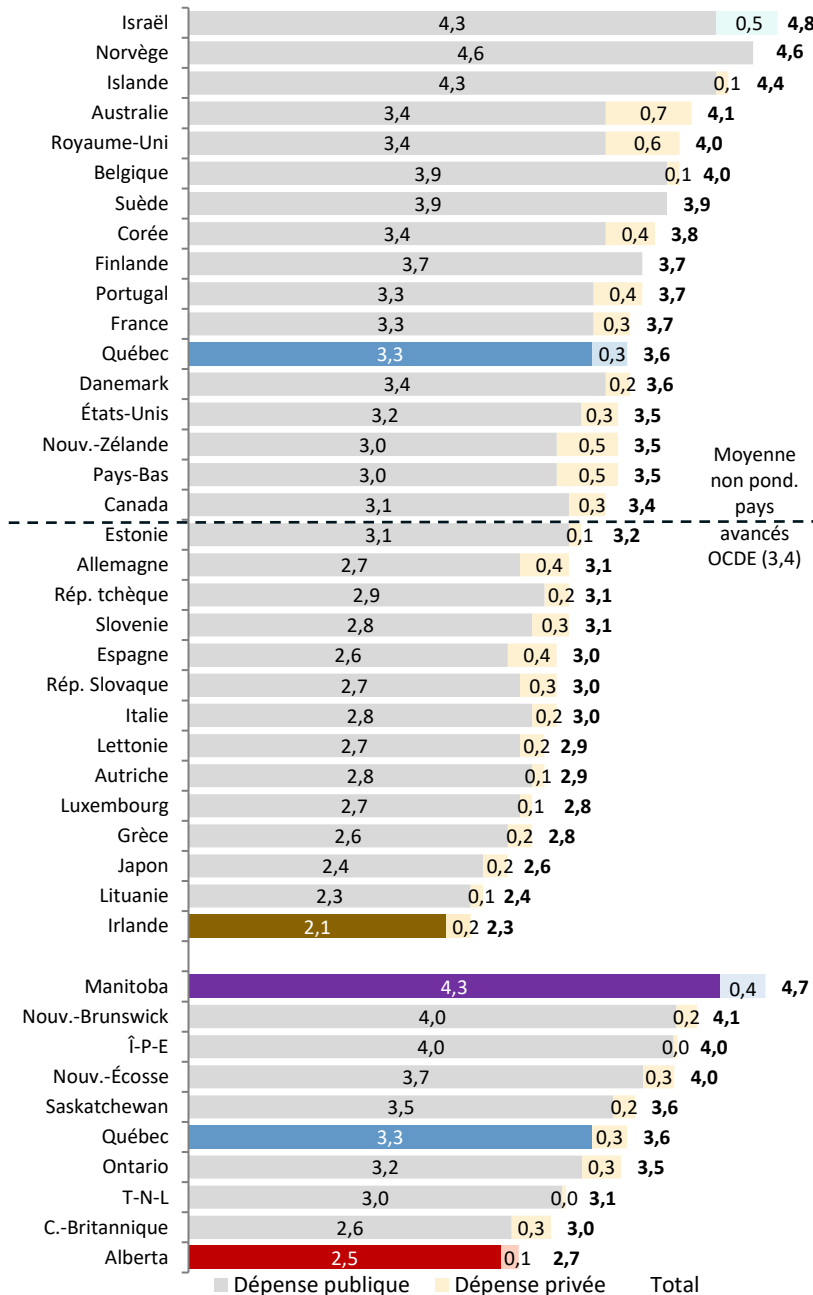
Comme dans le cas de plusieurs services publics, effectuer une comparaison internationale adéquate des dépenses en matière de santé est relativement complexe, les soins de santé offerts entre pays étant difficilement comparables, que ce soit en matière d'accès ou encore de qualité. Néanmoins, la dépense en santé (exprimée en pourcentage de la taille de l'économie) demeure une information pertinente.

<sup>42</sup> Selon la classification canadienne des fonctions des administrations publiques, qui ne consolide pas la dépense de l'administration publique générale pour les provinces. Voir : Statistique Canada, Tableau 10-10-0005-01.

<sup>43</sup> En ligne : Institut canadien d'information sur la santé, Métadonnées de la base de données sur les dépenses nationales de santé : <https://www.cihi.ca/fr/metadonnees-de-la-base-de-donnees-sur-les-depenses-nationales-de-sante>.

<sup>44</sup> Les dépenses de santé du secteur public correspondent à la somme des dépenses des régimes gouvernementaux et des régimes d'assurances obligatoires. Si l'on exclut les régimes d'assurance privée obligatoires, la part totale des dépenses de santé du secteur public aux États-Unis est de 55 % de l'ensemble (10,3 % du PIB).

Graphique 27. **Dépenses publiques et privées au titre des établissements d'enseignement primaire et secondaire, pays avancés membres de l'OCDE et provinces canadiennes, 2019**, en pourcentage du PIB



Sources : OCDE (2022), *Regards sur l'éducation : Indicateurs de l'OCDE*, tableau C2.3.; Pour le Québec : Statistique Canada, *Indicateurs de l'éducation au Canada – Les ressources financières investies dans l'éducation (81-604 au catalogue)*, tableau B.2.1. et tableau 37-10-0067-01 (consultés le 26 avril 2023).

Les dépenses en éducation constituent une autre dépense importante des administrations publiques.

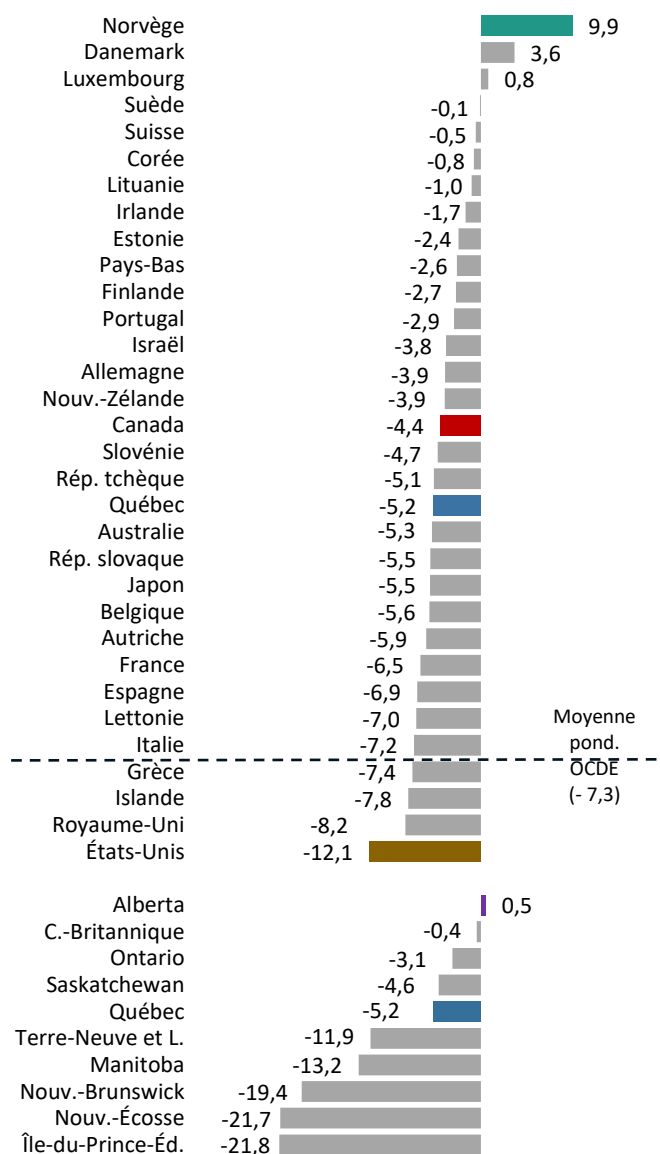
La principale composante de cette dépense vise l'éducation primaire et secondaire. Les données de 2019 (les plus récentes) montrent que les dépenses publiques et privées à ce titre atteignent 3,6 % du PIB au Québec (une dépense publique dans une proportion de 92 %). Parmi les pays avancés de l'OCDE, cette dépense varie de 2,3 % du PIB en Irlande à 4,8 % en Israël et se situe en moyenne à 3,4 %. Insérée parmi les 30 pays avancés de l'OCDE pour lesquels l'information est disponible, la dépense du Québec est la 12<sup>e</sup> plus élevée.

Le financement public domine l'éducation primaire et secondaire dans l'ensemble des pays de l'OCDE. Pour 21 des pays présentés, celle-ci est égale ou supérieure à 90 % de la dépense totale. Dans le cas de la Norvège, de la Suède et de la Finlande, le financement est entièrement public.

Les administrations publiques agissant au sein des différentes provinces canadiennes présentent elles aussi certaines différences dans leurs niveaux de dépense ramenés en proportion du PIB. Les dépenses les plus importantes sont effectuées au Manitoba (4,7 %), qui présente aussi les dépenses publiques les plus élevées. L'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve-et-Labrador ne recourent pas au financement privé de façon significative. L'Alberta est la province où la dépense publique et la dépense totale en éducation sont les plus faibles en proportion du PIB (2,7 %).

### 3.3 Solde

Graphique 28. **Solde financier des administrations publiques, pays avancés membres de l'OCDE et provinces canadiennes, 2021**, en pourcentage du PIB



Sources: OCDE (2022), *Perspectives économiques de l'OCDE* (en ligne : OCDE « stats.oecd.org », perspectives économiques n° 112) ; Pour le Canada, le Canada sans le Québec et le Québec : Statistique Canada, tableaux 36 10 0450 01 et 36 10 0221 01 (consultés le 14 avril 2023).

Le solde financier correspond aux revenus fiscaux et non fiscaux des administrations publiques, diminués des dépenses totales des administrations publiques. L'utilisation de cette méthodologie permet d'effectuer des comparaisons adéquates des soldes entre juridictions. En effet, dépendamment du niveau d'autonomie pour lever des recettes et des responsabilités qui incombent aux États fédérés au sein d'un pays, tenir seulement compte des finances publiques de l'État central s'avérerait incomplet.

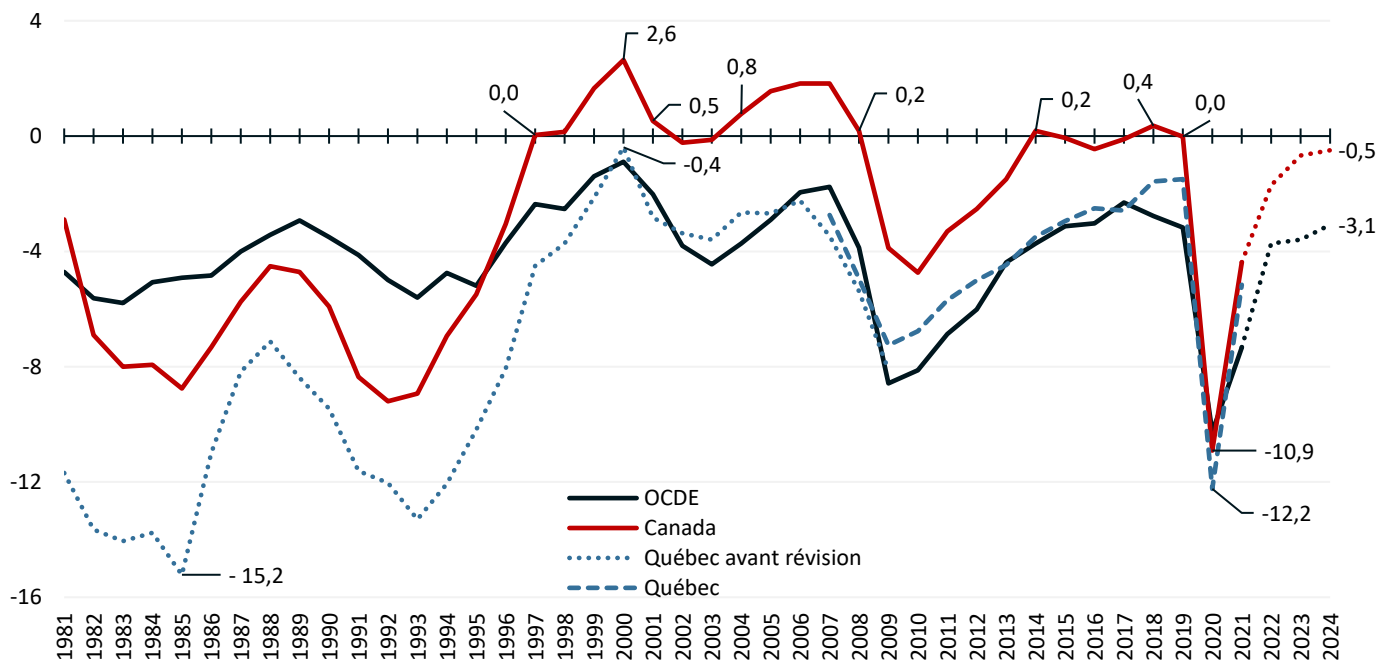
Quoique le résultat financier présenté ici ne soit que le cumul des positions déficitaires et de surplus de l'ensemble des administrations publiques sur le territoire du Québec, celles-ci relevant de gouvernements distincts, cette évaluation n'en demeure pas moins digne d'intérêt. Le solde consolidé permet notamment d'évaluer le niveau d'adéquation entre les revenus prélevés sur un territoire et le coût des biens et services publics qui y sont offerts<sup>45</sup>. Sur le territoire du Québec, le déficit budgétaire des administrations publiques est de -5,2 % du PIB, plus près de l'équilibre que la moyenne OCDE à -7,3 %.

En proportion du PIB, seulement trois pays avancés membres de l'OCDE présentent des soldes positifs en 2021. Les soldes varient de 9,9 % pour la Norvège à -12,1 % pour les États-Unis. Dans leur ensemble, les administrations publiques du Canada affichent quant à elles un solde négatif qui s'établit à -4,4 %.

À l'échelle canadienne le solde des administrations publiques au Québec est le 5<sup>e</sup> le plus élevé, l'Alberta étant la seule province où celui-ci est positif.

<sup>45</sup> Statistique Canada décrit le solde de gestion des administrations publiques comme étant le solde net des opérations sur actifs financiers et passifs (besoin de financement des administrations publiques). Comme précisé précédemment, l'excédent (ou le déficit) des administrations publiques est ajusté pour prendre en compte les besoins financiers liés à l'acquisition de capital non financier, tandis que l'on compense la consommation de capital fixe.

Graphique 29. **Évolution du solde des administrations publiques, moyenne pondérée OCDE, Canada et Québec, 1981-2024, en pourcentage du PIB**



Sources : OCDE (2022), *Perspectives économiques de l'OCDE* (perspectives économiques n° 112) ; Pour le Canada et le Québec (données réelles) : Statistique Canada, tableaux 36-10-0450-01, 36-10-0314-01 et 36-10-0221-01 (consultés le 14 avril 2023).

L'évolution du solde budgétaire des administrations publiques sur la période 1981-2021 montre que les administrations publiques du **Canada** ont connu des périodes de soldes positifs entre 1997 et 2001, et entre 2004 et 2008, soit jusqu'à la crise financière. Le solde budgétaire fut à nouveau en équilibre en 2014 (0,2 %), en 2018 (0,4 %) et en 2019 (0 %).

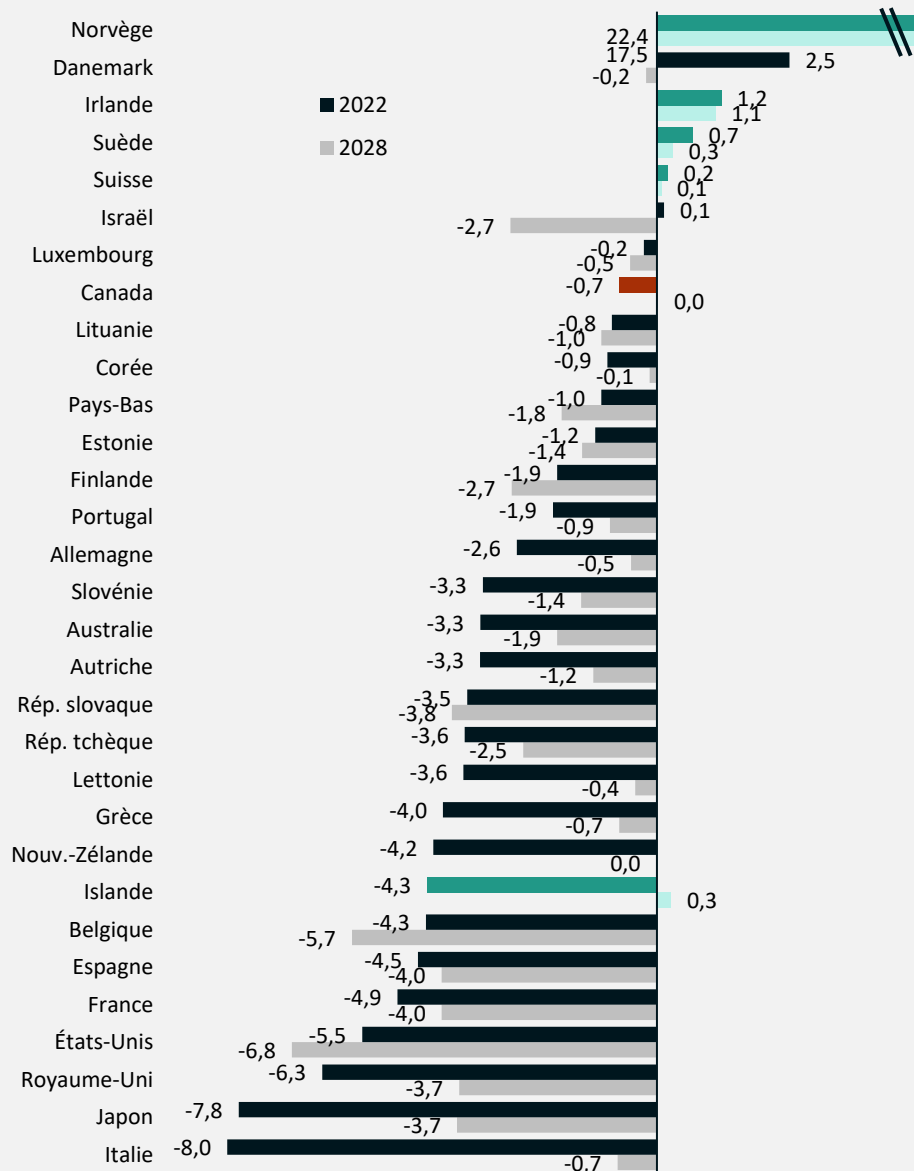
Les administrations publiques au **Québec**, après avoir connu le solde négatif le plus important de la période étudiée en 1985 (-15,2 % du PIB), sont presque arrivées à l'équilibre en 2000 (-0,4 % du PIB). Par la suite, le solde a connu une relative stabilité jusqu'en 2009. Le solde des administrations publiques du Québec a plongé à -12 % en 2020 et se situe à -5,2 % en 2021. Depuis 2000, l'évolution du solde budgétaire des administrations publiques au **Québec** a calqué l'évolution de celui de la moyenne des pays de l'**OCDE**.

Les prévisions de l'OCDE pour la période 2021-2024 font état de soldes négatifs pour la moyenne **OCDE** et le **Canada**. Le solde du Canada devrait se redresser plus rapidement cependant et se situer à -0,5 % du PIB en 2024.

## Encadré 19 – Variation anticipée des soldes des administrations publiques – Horizon de prévision du FMI

Tandis que les prévisions de l'OCDE s'étendent jusqu'en 2024, le FMI effectue des prévisions relatives aux soldes budgétaires des administrations publiques qui portent jusqu'en 2028. Ainsi, le FMI prévoit une amélioration du solde des administrations publiques canadiennes, jusqu'à l'atteinte de l'équilibre en 2028. Si cette prévision s'avère, le Canada rejoindrait un groupe restreint de juridictions (Norvège, Irlande, Suède, Islande et Suisse) qui, à l'exception de l'Islande, déjà en 2022 montrent un solde positif. Dans la mesure où le gouvernement fédéral ne prévoit pas de retour à l'équilibre budgétaire d'ici à 2027-2028, cette prévision sous-entend une embellie du solde des autres administrations publiques. Si pour la majorité des pays avancés de l'OCDE une amélioration du solde est prévue, il n'en demeure pas moins qu'une détérioration est envisagée dans douze cas, incluant les États-Unis.

Solde financier prévisionnel des administrations publiques, 2022 et 2028, en proportion du PIB



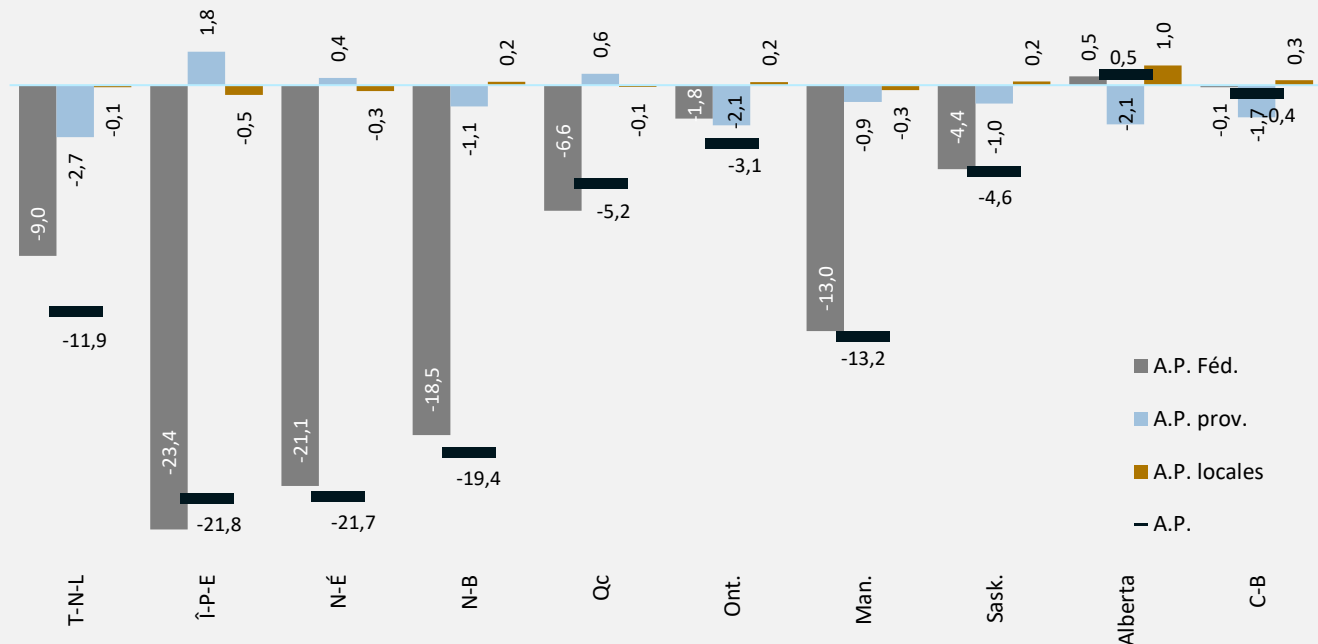
Source : FMI (2023), *Fiscal monitor- avril 2023*, tableau A1.

## Encadré 20 – Solde des administrations publiques selon la province

En 2021-2022, le gouvernement du Québec présente un excédent budgétaire de 2,8 G\$ aux comptes publics. Toutefois, la sommation des soldes des transactions de l'ensemble des administrations publiques avec les agents économiques du Québec montre plutôt un solde négatif de 26 G\$ en 2021, ce qui explique le solde déficitaire de 5,2 % du PIB présenté aux figures 28 et 29.

Bien que l'information présentée dans la figure suivante ne tienne pas compte des ajustements de consolidation, celle-ci permet de constater les déséquilibres entre les montants dépensés et les montants perçus par l'administration publique fédérale, les administrations publiques provinciales et les administrations publiques locales auprès des résidents des différentes provinces.

**Décomposition du solde financier des administrations publiques fédérale, provinciales et locales au Canada, selon la province, 2021, en proportion du PIB**



Source : Statistique Canada, *tableau 36-10-0450-01*, (consulté le 26 avril 2023).

On constate que l'administration publique fédérale ne montre un solde budgétaire positif qu'en Alberta, indiquant qu'elle y perçoit davantage de revenus que ce qu'elle y dépense. En revanche, le solde de l'administration provinciale de cette province est négatif en 2021 (le solde aux comptes publics de la province qui porte quant à lui sur la période s'étendant du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022 et capture l'embellie des revenus du dernier trimestre est toutefois positif<sup>46</sup>). Par ailleurs, tandis que le solde de l'administration publique fédérale est inférieur ou égal à -9 % dans les provinces maritimes et au Manitoba, il s'élève à -6,6 % du PIB au Québec.

Le Québec, comme l'Île-du-Prince-Édouard et la Nouvelle-Écosse se distinguent des autres provinces et présentent une solde provincial positif.

Quant aux soldes financiers municipaux, ceux-ci se situent généralement près de l'équilibre et se trouvent en territoire positif pour le Nouveau-Brunswick, l'Ontario, la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Britannique.

Finalement, seule l'Alberta montre un solde consolidé des administrations publiques positif (0,5 % du PIB) tandis que l'Île-du-Prince-Édouard et la Nouvelle-Écosse présentent un solde consolidé des administrations publiques en territoire fortement négatif, à près de 22 % du PIB.

<sup>46</sup> Gouvernement de l'Alberta (2022) *2021-22 Final results – Year-end report*.

### 3.4 Dette

Utiliser séparément les dettes du gouvernement fédéral ou du gouvernement du Québec pour effectuer des comparaisons internationales de l'endettement du Canada ou du Québec, comme on le voit parfois, n'est pas adéquat. Les structures gouvernementales des autres juridictions n'étant pas comparables, les dettes peuvent y être davantage assumées par le gouvernement central ou par d'autres administrations publiques.

Dans le cas du Québec, pour effectuer une comparaison internationale du poids de la dette, il est nécessaire de procéder à certains ajustements permettant de se rapprocher de la définition utilisée par une organisation internationale qui recense ce type de données. De plus, il faut attribuer une part de la dette fédérale au Québec. La dette des administrations publiques au Québec ainsi calculée correspond alors à la définition utilisée par l'OCDE et le Fonds monétaire international (FMI). Précisons toutefois que ce concept de dette n'a aucune assise légale (le gouvernement du Québec n'est pas responsable de la dette du gouvernement fédéral), et que le type d'engagements financiers qui est pris en compte dans ce calcul ainsi que les méthodes de comptabilisation peuvent différer selon la juridiction. Les comparaisons internationales doivent donc être effectuées et interprétées avec prudence.

Il est à noter que le gouvernement du Québec présente la dette du secteur public du Québec dans le budget 2023-2024<sup>47</sup>. Toutefois, la dette des administrations publiques, telle que définie par l'OCDE et le FMI, exclut les engagements financiers des sociétés d'État, tandis que la dette du secteur public présentée par le gouvernement du Québec inclut la dette d'Hydro-Québec et celle des autres entreprises du gouvernement. Par conséquent, cette dette, qui s'élève à 289 819 M\$ au 31 mars 2022 (57,5 % du PIB) ne peut pas être utilisée pour effectuer des comparaisons internationales. Pour fins de comparaison internationale, l'évaluation de la dette des administrations publiques au Québec, malgré les difficultés inhérentes à l'exercice, apparaît incontournable<sup>48</sup>. Le détail des éléments à prendre en compte pour effectuer ce calcul est décrit dans les tableaux qui suivent.

Tableau 1. Méthodes d'attribution au Québec d'une part de la dette fédérale, 31 mars 2022

	Paramètres	Ratio	Répartition du total du passif, net du poste ass.-vie et rente : 1 463 G\$ (valeur comptable, M\$)
<b>Méthode basée sur la population</b> <i>Population au 1<sup>er</sup> juillet 2021</i>	Population du Canada : 38 226 498 Population du Québec : 8 602 335	22,5	329 138
<b>Méthode basée sur le PIB</b> PIB 2021 (M\$)	PIB du Canada : 2 509 618 PIB du Québec : 504 455	20,1	293 996
<b>Méthode basée sur la part des revenus fédéraux de 2021 corrigés pour l'abattement</b> (M\$)	Rev. fiscaux du gouv. fédéral : 362 246 Rev. fiscaux provenant du Québec : 70 436	19,4	284 392

**Note :** Le FMI utilise le total du passif, sans prise en compte de la composante relative aux régimes de retraite et autres avantages futurs des employés pour fins d'estimation de la dette brute des administrations publiques. Cette mesure de la dette est utilisée dans la présente édition afin d'accroître la comparabilité de la donnée des administrations publiques pour le Québec aux données des autres juridictions publiées par cette organisation.

**Sources :** Méthodologie : Ministère des Finances du Québec (2010), *La dette du gouvernement du Québec*, p. 29 et suivantes. Données : Statistique Canada, tableaux 36-10-0580-01, 17 10 0005 01, 36 10 0221 01, 6 10 0450 01 (consultés le 15 avril 2023).

47 Québec (2023), *Plan budgétaire 2023-2024*, p.123.

48 Pour des exemples de rapprochement des dettes fédérales et provinciales et des dettes des administrations publiques, voir : Canada (2022), *Rapport financier annuel du gouvernement du Canada*, p. 33 et Québec (2010), *La dette du gouvernement du Québec*, p. 29 à 34.

Dans un premier temps, le tableau 1 montre que le choix de la méthode de calcul utilisée pour répartir la dette fédérale fait varier le résultat de 284 G\$ à 329 G\$. L'utilisation de la méthode basée sur la population au lieu de la méthode basée sur les revenus fiscaux (corrigés pour l'abattement) accroît la dette brute de 44,8 G\$ (8,9 % du PIB du Québec). Malgré tout, les méthodes d'attribution présentées se valent entre elles et le choix de l'une par rapport aux deux autres dans le calcul présenté ci-après ne constitue pas le reflet d'une préférence pour une méthode particulière.

Le calcul effectué en vue de déterminer la dette brute des administrations publiques au Québec est présenté au tableau 2 et considère les emprunts et les actifs financiers à leur valeur comptable. Ce calcul ne tient pas compte des passifs au titre des régimes de retraite du secteur public et autres avantages futurs des employés, ce qui permet la comparaison avec les données publiées par le FMI.

**Tableau 2. Dette brute des administrations publiques au Québec, 31 mars 2022 – méthodologie OCDE/FMI**

	En M\$	En % du PIB
<b>Dette brute du gouvernement du Québec (1)</b>	210 952	41,8
<b>MOINS</b>		
Passif net au titre des régimes de retraite et avantages sociaux	-9 888	-2,0
<i>Sous-total</i>	<i>201 064</i>	<i>39,9</i>
<b>PLUS</b>		
Autres éléments de passif du gouvernement du Québec (2)	62 219	12,3
Dette des municipalités québécoises	31 263	6,2
Dette des universités (réseau des UQ exclu)	<u>1 379</u>	<u>0,3</u>
<i>Sous-total</i>	<i>295 925</i>	<i>58,7</i>
<b>PLUS</b>		
Part du passif du gouvernement fédéral (selon population)	<u>329 138</u>	<u>65,2</u>
<b>Dette brute des administrations publiques au Québec</b>	<b>625 063</b>	<b>123,9</b>

**Notes :** (1) Dette diminuée des emprunts réalisés par anticipation (7 147 M\$) et du solde du Fonds des générations (15 829 M\$).

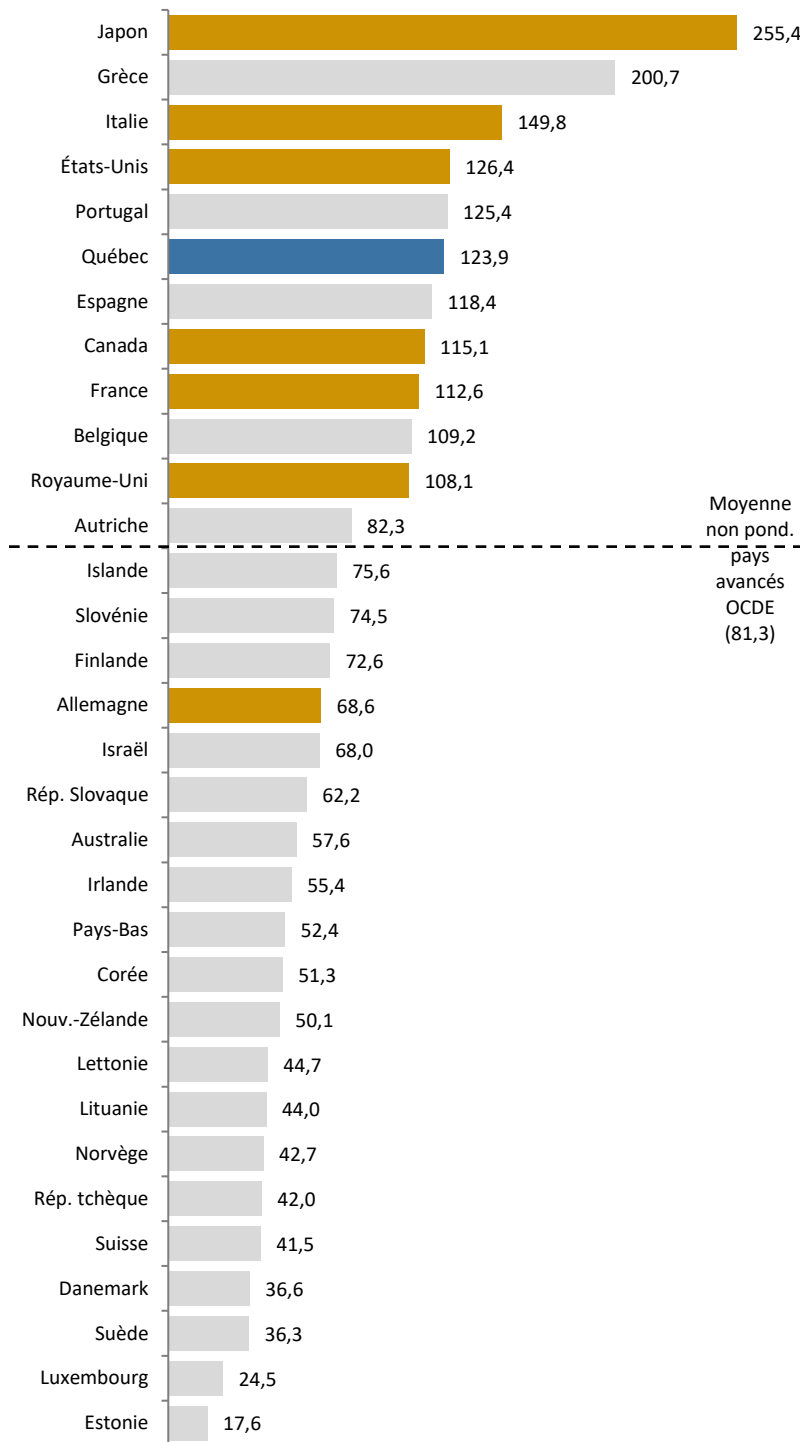
(2) Autres éléments de passif au 31 mars 2022 :

Créiteurs et frais à payer :	49 718 M\$
Revenus reportés :	9 116 M\$
Autres passifs	3 385 M\$

**Sources :** Méthodologie : Ministère des Finances du Québec (2010), *La dette du gouvernement du Québec*, p. 29 et suivantes. Données : Québec (2022), *Comptes publics 2021-2022 - Volume 1*.

La dette brute des administrations publiques au Québec, pour fins de comparaison internationale, peut être estimée à 123,9 % du PIB pour 2021, plus de la moitié de celle-ci provenant de la part du passif du gouvernement fédéral attribué. Celle-ci serait plutôt de 116,9 % si l'on répartissait le passif fédéral en utilisant la proportion du PIB du Québec sur le PIB du Canada. Le ratio passerait à 115 % si l'on utilisait plutôt le rapport des revenus fédéraux provenant du Québec aux revenus totaux comme clé de répartition.

Graphique 30. Dette brute des administrations publiques, pays de l'OCDE et estimation pour le Québec, 2021, en pourcentage du PIB



La dette brute des administrations publiques au Québec, estimée à 123,9 % du PIB, est plus élevée que celle de la moyenne non pondérée des pays avancés de l'OCDE (81,3 %) basée sur les données diffusées par le FMI. Celle-ci varie de 17,6 % du PIB en Estonie à 255,4 % au Japon. Inséré parmi ces dettes, le résultat pour le Québec se classe tout juste en dessous du Portugal et au-dessus de celui de l'Espagne, soit au 6<sup>e</sup> rang des dettes les plus élevées (il se situait au 8<sup>e</sup> rang en 2019, avant la crise pandémique).

Parmi les pays du G7, seule la dette brute de l'Allemagne se situe sous le niveau moyen des pays avancés de l'OCDE. D'ailleurs, le Japon, l'Italie (149,8 %) et les États-Unis (126,4 %) présentent un rapport dette brute au PIB supérieur à celui du Québec.

Bien que constituant une information intéressante, la dette brute ne considère ici que les engagements des administrations publiques, sans prise en compte de leurs actifs. On comprend que la dette brute n'est pas uniquement constituée des emprunts ayant servi à financer des dépenses courantes. Une part de celle-ci peut notamment être attribuable à des investissements en immobilisation ou encore à l'octroi de prêts en échange desquels un actif financier est obtenu.

Le concept de dette nette, présenté ci-après, permet d'isoler les engagements ayant servi à financer les actifs non financiers et les déficits accumulés.

Source : FMI (2023), *Moniteur des finances publiques – avril 2023*, base de données.

Le calcul de la dette nette des administrations publiques pour fins de comparaison internationale est présenté au tableau 3. Ici, on utilise le montant de dette brute déterminé précédemment (basé dans ce cas sur l'attribution de la dette fédérale selon la méthode de la population), duquel on retranche les actifs financiers du gouvernement du Québec, la valeur nette du régime des rentes du Québec et la part des actifs financiers du fédéral attribuable au Québec.

Tableau 3. **Dette nette des administrations publiques au Québec, 31 mars 2022 – méthodologie OCDE/FMI**

	En M\$	En % du PIB
<b>Dette brute des administrations publiques au Québec</b>	625 063	123,9
<b>MOINS</b>		
Actifs financiers du gouvernement du Québec (1)	-81 114	-16,1
Actifs du régime des rentes du Québec (valeur nette) (2)	<u>-103 291</u>	<u>-20,5</u>
<i>Sous-total</i>	440 658	87,4
<b>Part des actifs financiers du fédéral (selon population) (3)</b>	<u>-160 892</u>	<u>-31,9</u>
<b>Dette nette des administrations publiques au Québec</b>	<b>279 767</b>	<b>55,5</b>

**Notes :** (1) Total des actifs financiers du gouvernement du Québec au 31 mars 2022 (104 090 M\$) nets du Fonds des générations (15 829 M\$) et des emprunts réalisés par anticipation (7 147 M\$).

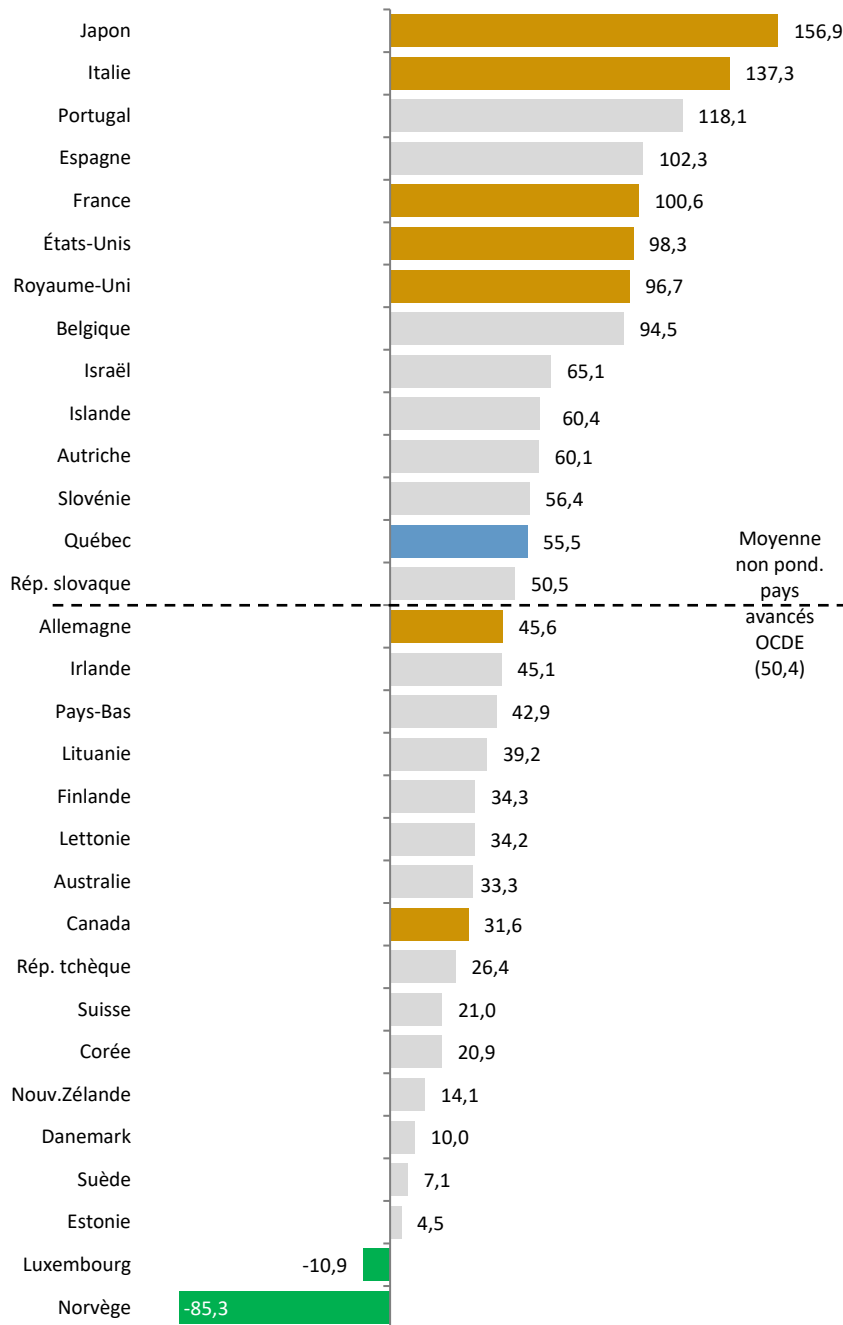
(2) Afin de simplifier le calcul, nous posons l'hypothèse qu'aucun résident du Québec ne contribue au RPC, tandis qu'aucun résident du reste du Canada ne contribue au RRQ.

(3) Total des actifs financiers du gouvernement fédéral : 714 961 M\$ (31 mars 2022). Part attribuée au Québec selon la population (22,5 %) : 160 892 M\$, selon PIB (20,1 %) : 143 713 M\$, part selon les revenus fiscaux fédéraux (19,4 %) : 139 019 M\$.

**Sources :** Méthodologie : Ministère des Finances du Québec (2010), *La dette du gouvernement du Québec*, p. 29 et suivantes. Données : Québec (2022), *Comptes publics 2021-2022 - Volume 1*. Statistique Canada, tableaux 36-10-0580-01 et 10-10-0022-01.

On note que dans ce cas, l'utilisation du ratio de la population québécoise afin de répartir les actifs financiers du gouvernement fédéral a pour effet d'accroître la réduction de la dette nette. Il est donc primordial de conserver la même méthode de répartition pour l'évaluation de la dette brute et de la dette nette.

Graphique 31. Dette nette des administrations publiques, pays de l'OCDE et estimation pour le Québec, 2021, en pourcentage du PIB



La dette nette des administrations publiques au Québec s'élève à 55,5 % du PIB. Celle-ci est supérieure à celle de la moyenne non pondérée des membres de l'OCDE qui est de 50,4 % du PIB.

Considérer la dette nette à la place de la dette brute fait passer les administrations publiques au Québec, du 6<sup>e</sup> au 13<sup>e</sup> rang des juridictions présentant l'endettement le plus lourd, lorsqu'inséré parmi les pays avancés de l'OCDE pour lesquels l'information est disponible (30 pays, la donnée pour la Grèce n'étant pas disponible).

L'examen du ratio de la dette nette au PIB des administrations publiques permet de constater que 5 pays du G7, le Japon en tête (156,9 %), se retrouvent parmi les 7 pays avancés de l'OCDE présentant les niveaux de dette nette les plus élevés. En revanche, 2 pays présentent des dettes nettes négatives, soit la Norvège à -85,3 % du PIB et le Luxembourg à -10,9 %. Pour sa part, la dette nette du Canada était la 10<sup>e</sup> plus faible parmi les pays de l'OCDE (31,6 %) en 2021.

Il est à noter que le ratio du Québec est influencé à la baisse par la valeur nette du Régime des rentes du Québec (RRQ); dans le cas du Canada, le ratio prend en compte les actifs nets du RPC et du RRQ. Néanmoins, si l'on calculait ce ratio sans réduire l'endettement net de la valeur de cet actif, il serait de 75,9 %, encore largement sous le ratio du Royaume-Uni (96,7 %), des États-Unis (98,3 %) et de la France (100,6 %).

**Note :** La donnée publiée par le FMI est calculée par Statistique Canada qui a modifié sa méthodologie en 2023 et qui valorise les actifs financiers à la valeur marchande et non plus à la valeur comptable. Pour 2021, cette donnée s'élève à 15,4 % du PIB. Par souci de cohérence avec la donnée présentée pour le Québec et la dette nette du Canada publiée dans les éditions antérieures du *Panorama*, la donnée du Canada provient de : Canada (2022), *Rapport financier annuel du gouvernement du Canada*, p. 33.

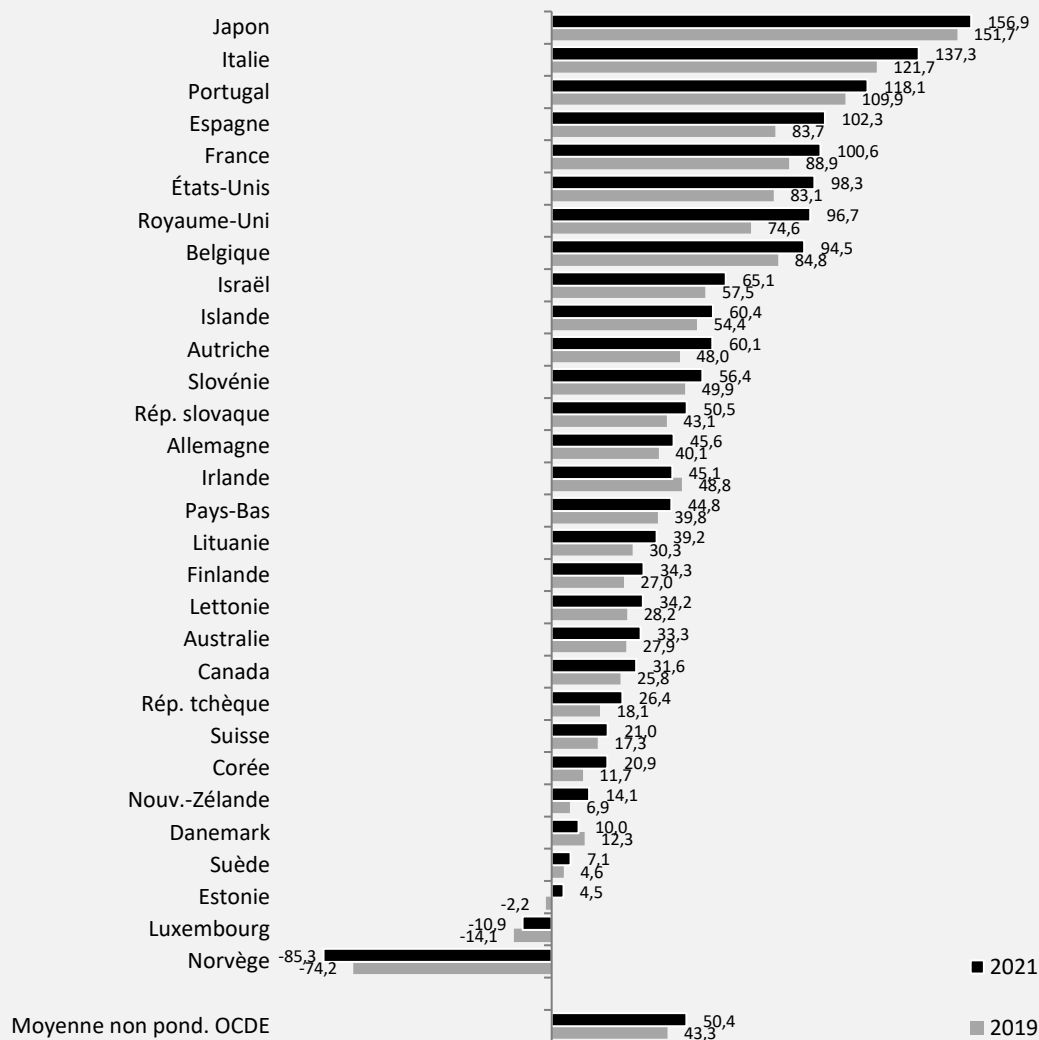
**Source :** FMI (2023), *Moniteur des finances publiques – avril 2023*, base de données.

## Encadré 21 – Évolution de la dette entre 2019 et 2021

La comparaison des données relatives à la dette nette publiées par le FMI pour 2019 et 2021 (données pour le Québec non présentées) permet de bien saisir l'effet de la pandémie de COVID-19 sur les finances publiques tout en évitant de prendre en compte la détérioration ponctuelle du PIB en 2020. Entre ces deux années, seulement 3 juridictions (la Norvège, l'Irlande et le Danemark) ont vu leur dette nette diminuer. La dette nette moyenne des pays avancés de l'OCDE a plutôt augmenté de 7,1 points de pourcentage. C'est au Royaume-Uni que cette augmentation fut la plus importante (22,1 points de pourcentage), suivi de l'Italie et des États-Unis (respectivement 15,6 et 15,3 points de pourcentage).

La dette nette du Canada a augmenté de 5,8 points de pourcentage, la deuxième augmentation la plus faible après l'Allemagne (5,5 points de pourcentage) parmi les pays du G7.

Dette nette des administrations publiques en proportion du PIB, 2019 et 2021



Sources : FMI (2022), *Moniteur des finances publiques – avril 2021*, base de données, Gouvernement du Canada (2020) *Rapport financier annuel du Gouvernement du Canada 2019-2020*, Gouvernement du Canada (2022) *Rapport financier annuel du Gouvernement du Canada 2021-2022*.

# Pour conclure

« Le Panorama des finances publiques du Québec, édition 2023 » vous a présenté la situation des finances publiques au Québec et l'a comparée à celle des autres provinces et des pays membres de l'OCDE.

La gestion des finances publiques au Québec est conditionnée par les actions de deux ordres de gouvernement poursuivant chacun leurs propres politiques budgétaires ; les actions de l'un pouvant affecter l'autre, le tout rendant l'analyse plus complexe. Ce Panorama contient plusieurs données rendant compte de la situation du Québec sous plusieurs angles.

Pour plus de détails, la Chaire vous invite à consulter l'outil interactif du Panorama.

L'équipe de la Chaire

## Outil interactif – Panorama des finances publiques

Construit à partir de l'édition 2023 du Panorama des finances publiques du Québec, l'outil interactif vous donne la possibilité de sélectionner certaines variables en fonction de vos intérêts. Les principaux indicateurs et les séries chronologiques vous sont accessibles en quelques clics. Essayez-le !

<https://cftp.recherche.usherbrooke.ca/outils-ressources/panorama-finances-publiques-quebec/>

D'autres outils et ressources sont aussi disponibles au : <https://cftp.recherche.usherbrooke.ca/outils-ressources>

### Capsules et visualisation

- [La politique fiscale et budgétaire au temps du coronavirus](#)
- [Le Bilan de la fiscalité au Québec](#)
- [Récits de vie](#)
- [Taxe sur les services numériques, une chronologie](#)

### Coffre à outils fiscal

- [Calculateur de crédits d'impôt pour aidant naturel](#)
- [Guide des mesures fiscales](#)
- [Guide Transitions de vie](#)

### Données/indicateurs

- [Bilan de la fiscalité au Québec](#)
- [Le Canada et l'échange de renseignements](#)
- [Panorama des finances publiques du Québec](#)

### Références

- [Guide de lecture du budget du gouvernement fédéral](#)
- [Guide de lecture du budget du Québec](#)
- [Lexique](#)
- [Suivi des mesures économiques gouvernementales \(COVID-19\)](#)

### Simulateurs

- [Couverture des régimes publics de retraite](#)
- [Simulateur fiscal du Québec](#)
- [Taux effectif marginal d'imposition](#)